

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURBACH-LE-HAUT Du 1er mai 1911 au 28 juillet 1957

Vorliegendes Register wurde am 1. Mai 1911 unter dem Vorsitz des am 10 April 1911 ernannten Bürgermeisters Beltzung Dominik eröffnet, nachdem der Altbürgermeister Heinrich Sansig nach einer 36 jährigen Amtstätigkeit an 1. April 1911 demissioniert hatte.

Gedeschreiber Reiser (Gemeinde Schreiber- secrétaire de mairie).

(Ce registre a été ouvert le 1er mai 1911 par le maire Dominique Beltzung proclamé le 10 avril 1911 suite à la démission le 10 avril 1911 de l'ancien maire Henri Sansig en fonction durant 36 années).

Les compte-rendu des délibérations du conseil municipal du 1er mai 1911 jusqu'au 25 avril 1915 sont tous rédigés en allemand. Pendant cette période, à part les opérations courantes, le conseil municipal avait surtout à débattre des fermes du Rossberg-Waldmatt: L'ancienne ferme tombée en ruines sur les pentes du Thannerhubel qui fut l'objet de procès entre la commune de Bourbach-le-Haut et les anciens locataires et la construction d'une nouvelle ferme sur la Waldmatt pratiquement à l'emplacement actuel du chalet du Ski Club Rossberg de Thann.

Séance du 22 juin 1916 *(la première en langue française)*

La dernière séance du conseil municipal s'est tenue le 25 avril 1915 sous la présidence du maire Dominick Beltzung entretemps démis de ses fonctions par l'administration française et déporté près de Saint Maximin).

Maire Beltzung Léonard. Présents: Schuffenecker Ferdinand, Lerch Erhard, Nussbaum Victor, Lerch Arbogast, Beltzung Valentin, Méthia Xavier, Daegelen Fridolin. Absents: Lerch Dyonis, Kuster Xavier.

Le conseil municipal, sur l'invitation de Monsieur le Capitaine Colonel, attaché à l'administration et faisant fonction de receveur municipal, après examen des différents articles du budget communal pour l'année 1916 arrête ce dit budget en recettes et en dépenses à la somme de : neuf mille deux cents francs.

Le conseil décide de fixer la taxe des chiens ainsi qu'il suit pour l'année 1916: chiens de 1ère catégorie 7f50, chiens de 2ème catégorie 1f75.

Le conseil, considérant que Mme Valentin Speckler n'a pu utiliser la ferme du Rossberg depuis le 1er août 1914, décide de lui faire remise de la somme de 264M25 pour l'année 1914 (période du 1er août au 1er octobre 1914).

En second lieu, l'assemblée décide également de faire au locataire, remise de la somme totale de la location pour l'année 1915, soit 656M25.

Séance du 18 août 1916

Le conseil, après avoir pris connaissance de la circulaire n°45 de l'administration de Thann au sujet des accidents agricoles, approuve la création d'une caisse qui pourrait s'étendre à toutes les

communes occupées par les troupes françaises, caisse fonctionnant sur les bases de la loi de 1912. Le conseil, vu que sur l'art. 31 du budget communal pour 1916 il n'a été prévu qu'un crédit de 1500f, déjà en partie épuisé, décide de prélever sur fonds libres une somme de 1586f07 pour payer les deux mandats afférant à la coupe affouagère et établis au nom de M. Lerch Alphonse entrepreneur de la coupe (savoir: 1485f40 pour la coupe ordinaire et 100f67 pour les chablis).

Séance du 28 janvier 1917

Le conseil municipal, sur l'invitation du percepteur militaire faisant fonction de receveur municipal, après examen des différents articles du budget pour l'exercice 1917-18 arrête ce dit budget en recettes à la somme de 7307f et en dépenses à la somme de 7772f17, d'où il résulte un excès de dépenses de 465f17.

Le conseil municipal considérant que Mme Valentin Speckler n'a pu utiliser la ferme du Rossberg pendant la période du 1er janvier 1916 au 1er avril 1916 (terme de sa location), décide de lui faire remise de la somme totale de location pendant la période restant à courir sur l'année 1916. Le conseil fait aussi constater que depuis le 1er avril 1916 il n'y a plus de contrat de location pour la hutte du Rossberg.

Le conseil fixe comme l'année précédente la taxe sur les chiens pour 1917 à 7f50 et 1f75 pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

Séance du 27 septembre 1917

Le conseil municipal accepte la nomination de Nussbaum César comme secrétaire de mairie adjoint à l'instituteur militaire pour faire les écritures communales.

Le conseil arrête le budget additionnel de 1917/18 à la somme de 8114f59 en recettes et de 8697f74 en dépenses.

Séance du 9 décembre 1917

Le maire communique au conseil la lettre de l'administrateur de la vallée de Masevaux du 3 décembre 1917 concernant le traitement de la Sœur Thérésina Keller.

Après délibération (4 voix contre 3) le conseil vote un supplément de traitement annuel de trente francs et regrette de ne pouvoir faire davantage vu l'état financier de la commune qui déjà annonce un excédent de dépenses. La sœur Keller a donc un traitement de 720 frs, un supplément de 30 frs, une gratification pour les cours d'adultes de 180 frs.

Séance du 13 janvier 1918

Le maire communique au conseil la lettre de M. l'administrateur de la vallée de Masevaux du 29 décembre 1917 concernant le traitement de la sœur Thérésina Keller.

Après délibération le conseil refuse d'allouer à la sœur Thérésina Keller un supplément de traitement.

Séance du 20 janvier 1918

Le maire communique au conseil le rejet de la délibération du 13 janvier concernant le traitement de la sœur Thérésina Keller.

Après délibération le conseil alloue à la sœur Th. K. un supplément total de traitement de 120 frs.

Séance du 24 février 1918

Après examen des différents articles du budget 1918/19, le conseil arrête ce-dit budget en recettes à la somme de 6275frs et en dépenses à la somme de 6401f87 d'où il résulte un excès de dépenses de 126f87.

Séance du 28 avril 1918

Après avoir pris connaissance de la lettre du 16 avril de M; le Lt de Maroussem, chargé des affaires financières, concernant la taxe sur les chiens, le conseil adopte les tarifs: 8frs pour la taxe entière, 2frs pour la taxe du quart.

Séance du 23 juin 1918

Le conseil municipal émet le vœu à l'administration militaire d'allouer au boulanger de la commune le bois pour la fabrication du pain à un prix réduit, prix fixé par l'administrateur militaire.

Séance du 29 septembre 1918

Le conseil délibère: Statuant sur la situation du comptable au 31 mars 1918, conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, le conseil admet les recettes de la gestion 1917 pour la somme de 7896f63, les dépenses , pour celle de 7122f27. Fixe l'excédent de la recette à 774f36.

Séance du 10 novembre 1918

Après avoir pris connaissance de la lettre du Comité d'Hébergement des permissionnaires américains en Alsace reconquise, le conseil vote un crédit de 100frs au profit de l'œuvre du dit comité.

Séance du 2 mars 1919

Le conseil municipal décide de porter le traitement du secrétaire de la mairie à 480frs, celui de l'organiste à 260frs.

Séance du 23 mars 1919

Sous la présidence de M. Beltzung, maire. Présents: Schuffenecker, Méthia, Daegelen Fridolin, Lerch Arbogaste, Nussbaum Victor, Kuster Xavier. Absents: Beltzung Valentin, Lerch Denis, Lerch Erhardt.

Compte rendu: Néant.

Séance du 29 juin 1919

Le conseil après avoir pris connaissance de ce compte, est d'avis qu'il soit approuvé avec les résultats suivants:

Les recettes tant qu'ordinaires qu'extraordinaires à la somme de 12284f30

Les dépenses tant qu'ordinaires qu'extraordinaires à la somme de 5775f25

L'excédent de recettes à la somme de 13509f05

Séance du 13 juillet 1919

M. le maire soumet à l'examen du conseil municipal les états de majorations relatifs aux années de service de l'instituteur Reiser Auguste afin de voter le crédit nécessaire pour payer les majorations arriérées.

Le conseil municipal est d'avis qu'un crédit de 3500frs soit accordé.

M. le maire soumet à l'examen du conseil municipal la proposition du commandant Badre, Inspecteur des forêts à Colmar sud, concernant l'augmentation du garde forestier.

Le conseil est d'avis que le traitement communal du garde forestier soit augmenté de cinquante pour cent c'est-à-dire de 97f75.

Séance du 2 novembre 1919

M. le maire soumet à l'examen du conseil:

1. Les plans de culture et l'abattage de bois, ainsi que le montant probable et approximatif des frais d'entretien des peuplements et les frais divers (réparations des chemins existants, éclaircissements des limites etc..) proposé par l'inspecteur des forêts, groupe de Mulhouse. Le conseil approuve ces plans et la dépense résultant de l'entretien des forêts.

2. Une facture avec ordre de paiement de la part de M. Liller Joseph, entrepreneur à Guewenheim, montant de 1283f53 pour travaux exécutés à la réfection de la route Bourbach-le-Haut à Bourbach-le-Bas, pendant l'exercice 1913-1914. L'arrivée de la guerre a empêché l'acquittement de cette facture. Le conseil municipal est d'avis que le crédit ouvert pour cette dépense pendant l'exercice 1913/14, soit inscrit comme dépense au budget 1919/20. En même temps le conseil municipal demande à ce que la subvention accordée avant la guerre par l'Etat pour ce travail, soit maintenue et remboursée.

3. Une facture avec ordre de paiement de la part de la Caisse de prêt (Caisse rurale) de Bourbach-le-Haut, montant à 4733f22 pour intérêts arriérés de l'emprunt de 1911 et dont les détails se composent comme suit:

1914	Capital	14886,39 M	Intérêts	669,88 M
1915		15556,27 M		699,98 M
1916		16256,25 M		731,43 M
1917		16987,68 M		764,32 M
1918		17752,00 M		798,84 M

Total des intérêts: 3664,45 M soit 4580,55 frs, de plus depuis le 1er janvier 5% d'intérêt: 152f67, à payer 4733,22 frs.

Le conseil municipal est d'avis qu'un crédit de 4733,22 frs soit ouvert et inscrit au budget 1919/20 pour l'acquittement de cette somme.

Séance du 2 novembre 1919

M. le maire soumet à l'examen du conseil municipal l'arrêté de M. le commissaire général de la République du 26 août 1919, relatif au renouvellement de la location des chasses communales.

après avoir pris connaissance de cet arrêté, le conseil municipal est d'avis que l'adjudication de la chasse de la commune de Bourbach-le-Haut aura lieu jeudi le 6 novembre à dix heures du matin. Elle sera louée en un lot, le prix est mis à 150 frs, la durée du bail est de neuf ans.

Séance du 15 décembre 1919

Présidence Nussbaum Maire. Présents: Kuster Charles, Lerch Edouard, Nussbaum Xavier, Franck Caspard, Speckler Alphonse, Méthia Victor, Daegelen Athanase, Nussbaum Ferdinand, Méthia Léonard. Absents: néant.

M. le maire soumet à l'examen du conseil municipal,

1. une lettre de M; Alfred Haffner, agent de la Bâloise, Cie d'assurance, qui nous notifie que la police d'assurance pour nos maisons communales est échue depuis le 3 juin 1919 et que par conséquent, en cas d'incendie ni immeubles ni meubles seraient assurés.

Le conseil municipal est d'avis de renouveler immédiatement la police d'assurance. En même temps, le conseil municipal constate que les chiffres indiqués dans la police précédente ne peuvent plus être maintenus dans la nouvelle police, vu la grande augmentation que les prix pour immeubles et meubles ont subis dans les dernières années.

Le conseil municipal est d'avis que ces chiffres doivent être augmenté de 100% , ce qui entrainera une augmentation du double des primes à payer.

2. la question de la réinstallation d'un garde champêtre.

Vu que durant toute la guerre et jusqu'à présent la commune n'avait point de garde champêtre et que par conséquent bien des travaux et de services incombant à ce dernier ont été complètement négligé aux dépens de la commune, le conseil municipal est d'avis de réinstaller un garde champêtre qui entrera en fonction en date du 1er janvier 1920. Son traitement sera comme précédemment de 360 frs.

3. la question du montage et du réglage de l'horloge.

Vu que depuis le mois d'octobre 1919, l'horloge de l'église, en même temps l'horloge communale, a été arrêtée, pour questions de traitement du remonteur qui n'ont trouvé jusqu'à présent aucune solution, le conseil municipal décide de faire marcher de nouveau l'horloge, de maintenir le traitement du remonteur, c'est-à-dire de 30 frs, mais qu'il faut faire des démarches auprès l'administration de la Fabrique de l'église, qu'afin qu'elle paye un surplus de 20 frs.

4. l'augmentation du traitement de M; le maire de la commune, en faisant savoir que le traitement actuel est de 120 frs. Le traitement était à l'origine de 200 frs. M. le maire demande à ce que l'ancien traitement c'est-à-dire 200 frs soit de nouveau appliqué. Le conseil municipal est d'avis doit être augmenté à 200 frs.

Séance du 24 janvier 1920

M. le maire soumet au conseil municipal la proposition de M. Schuffenecker, boulanger, d'augmenter le pain au-dessus du prix de taxe pour couvrir les frais de transport.

Le conseil municipal autorise M. Schuffenecker à vendre le pain au-dessus du prix de la taxe, afin de couvrir les frais de voiturage. Vu que la commune éprouve des difficultés budgétaires, le conseil municipal juge qu'il est très difficile de charger le budget des frais de voiturage de la farine, mais par contre il décide qu'un contrôle sévère soit exercé à l'égard du boulanger, afin que l'augmentation au-dessus de la taxe ne dépasse pas les dépenses de transport. Le conseil municipal charge deux des membres, à savoir Kuster Charles et Speckler Alphonse pour l'exercice de ce contrôle.

Séance du 22 janvier 1920

Le maire et trois conseillers municipaux ont participé à l'adjudication du bail de fermage de la ferme propriété de la commune de Bourbach-le-Haut d'après les conditions d'exploitation et de services

définies lors de la délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 1912. L'adjudication a défini ce qui suit: Après lecture des conditions de location débute l'adjudication, L'enchère la plus élevée est faite par le fermier de la ferme Illberg, propriétaire Mme Pierre Schlumberger, Brunstatt, qui s'engage pour l'ensemble du pâturage à verser une somme de 2000 frs par an comme loyer. Si l'ancien bailleur, mobilisé dès la déclaration de guerre, revenait le bail serait suspendu. Le locataire devra payer annuellement 1600 frs à la commune de Bourbach-le-Haut et 400 frs à la commune de Masevaux.

Séance du 7 février 1920

M. le maire soumet à l'examen du conseil municipal une lettre de M. le sous-préfet, du 22 décembre 1919, concernant une demande de l'instituteur secrétaire de mairie, tendant à faire augmenter son traitement en tant que secrétaire de mairie. Le conseil prend connaissance des chiffres indiqués par le groupe des secrétaires de mairie. D'après les chiffres donnés, l'instituteur de cette commune rentrerait dans la catégorie B (300 à 600 habitants) c'est-à-dire, il demanderait un traitement de 1800 frs. Le traitement actuel du secrétaire de mairie est de 480 frs.

Considérant,

1. que le travail du secrétaire de mairie a considérablement augmenté depuis achèvement de la guerre,
 2. que depuis 1914 le traitement de tout fonctionnaire, artisan, journalier a subi une augmentation du double ou du triple de ce qu'il était auparavant,
 3. que l'ancien traitement n'est plus proportionné à la cherté de la vie et aux dépenses actuelles,
- le conseil municipal est d'avis d'augmenter le traitement du secrétaire de mairie. Le nouveau traitement de 1200 frs entrera en vigueur à la date du 1er janvier 1920.

Séance du 12 février 1920

M. le maire revenant à la séance du 15 décembre 1919, au sujet de l'augmentation des chiffres d'assurance pour les meubles et immeubles communaux, rend le conseil attentif qu'on a omis dans ladite séance de voter le crédit nécessaire pour faire face aux nouvelles primes à payer. Le conseil, après un nouvel examen des chiffres et après une consultation du budget de l'année courante, vote un supplément de crédit de 180 frs.

Séance du 21 février 1920

M. le maire propose au conseil de voter un crédit afin de pouvoir payer au garde champêtre de la commune les cotisations pour l'assurance contre les accidents et la caisse des malades. Le conseil municipal approuve ce projet et vote un crédit de 39 frs pour 0,75 cts par semaine.

M. le maire fait savoir au conseil municipal que plusieurs chasseurs ont sollicités la permission de pouvoir participer avec le fermier et les co-fermiers à la chasse sur le terrain communal.

Le conseil, après discussion, autorise six d'entre eux, à savoir:

- 1 - Schilling Joseph de Bitschwiller
- 2- Wasner Eugène de ...
- 3- Erhard Camille de Thann
- 4- Essner Arsène de Bourbach-le-Bas
- 5- Kuster Martin de Bourbach-le-Haut
- 6- Schuffenecker Bruno de Bourbach-le-Haut

de chasser dans le district de la commune, sous condition de suivre le régime indiqué dans notre procès verbal d'adjudication du 6 novembre 1919.

Séance du 25 avril 1920

M. le maire soumet au conseil municipal les différentes lettres de M. Hornstein, tendant à obtenir les arrérages pour les frais de construction de la métairie Rossberg-Waldmatt en date du 11 décembre 1912.

Après avoir connaissance de ces écrit le conseil municipal prend les décisions suivantes:

1. Vu que M. Hornstein a exécuté des travaux hors contrat, sans permission aucune de la part de l'administration de la commune,
2. Vu que l'ensemble de toute la construction a été très mal faite (à part la boiserie et la charpente) ce qu'on peut d'ailleurs juger très facilement sur place,
3. Vu qu'on pourrait arriver pourtant très bien à un accord avec M. Hornstein, mais qu'une correspondance écrite ne donne pas toutes les facilités voulues, le conseil municipal invite M. Hornstein très amicalement à se présenter sans retard un des dimanches prochains auprès de la réunion du conseil municipal, afin qu'un accord définitif puisse être pris. En même temps le conseil municipal exprime le désir que cette affaire soit liquidée au plus tôt.

Séance du 18 juillet 1920

1. Le maire soumet au CM la série de prix présentée par M. Théophile Benack et Ingold Frères, entrepreneurs à Mulhouse, de la main-d'œuvre pour les travaux de maçonnerie, charpente et menuiserie concernant la remise en état de la ferme Rossberg-Waldmatt.

Après avoir pris connaissance de ces prix, le CM est d'avis d'accepter les conditions de M. Benack, exprimant toutefois le désir qu'il nous garantisse d'une bonne exécution de ses travaux.

Séance du 24 juillet 1920

M. le maire soumet au CM une lettre de M. Péliissonnier, ingénieur des Ponts et chaussées de l'arrondissement de Mulhouse-Ouest, en date du 19 juillet.

M. Péliissonnier voudrait connaître le montant de la subvention que la commune serait disposée à accorder pour effectuer la réparation de la route de Bourbach-le-Haut à Bourbach-le-Bas.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le CM prend les décisions suivantes:

1. Vu que la commune est dans une très mauvaise situation au point de vue des finances,
2. Vu que les centimes additionnels montent déjà à 224,

La commune de Bourbach-le-Haut est dans l'impossibilité d'accorder une subvention quoique la réfection de cette route aurait pour elle de grands avantages.

Séance du 12 septembre 1920

1. M; le maire propose d'adresser à M. le garde général des forêts une demande tendant à obtenir l'autorisation de faire une coupe extraordinaire pour le présent exercice, ayant pour but d'améliorer la situation financière de la commune. Le CM après avoir pris connaissance de ce projet, estime

cette démarche nécessaire et donne son approbation en présentant à M. le garde général ses respectueux hommages et ses remerciements anticipés.

2. M. le maire soumet au CM le rapport de la commission surveillant l'entretien des bâtiments et propriétés de la commune. De ce rapport il résulte que l'église, la maison des écoles et de la mairie, le mur du cimetière, la fontaine dans la cour de l'école et 2 ponts sur les chemins communaux demandent des réparations urgentes et avant l'arrivée de l'hiver.

Le CM trouve ces réparations vraiment nécessaires et vote à cet effet un crédit se composant comme suit:

Révision des toits de l'église, du presbytère, de l'école, 800 frs

Réparation de 2 ponts, 450 frs

Réparation d'une pompe dans la cour de l'école, 150 frs

Réparation du mur du cimetière, 2000 frs

Séance du 10 octobre 1920

1. M. le maire soumet au CM une lettre de M. le Préfet du Haut-Rhin en date du 27.5.20, en vue de voter un crédit pour la répression des fraudes dans la commune. Le CM vote au sujet de la répression des fraudes dans le commerce alimentaire un crédit de 120 frs (10 analyses chimiques à 8+4 frs).

2. M. le maire soumet au CM une lettre de M. le sous-préfet au sujet de la prolongation du contrat d'assurance des documents cadastraux. Après avoir pris connaissance de cette lettre, le CM vote le prolongement de ce contrat du 1 juin 1919 au 1 juin 1929, et le paiement de la part contributive de la prime, montant à environ 1.80.

3. M. le maire constate que les sommes indiquées dans le budget 1919-20 ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais de façonnage et de transport du bois de service, vu que les frais ont très sensiblement augmenté. Le CM vote un crédit de 1050 frs pour couvrir entièrement ces frais.

Séance du 26 octobre 1920

1. M. le maire soumet au CM le projet de budget pour l'exercice 1920-21. Le CM après avoir pris connaissance de ce compte est d'avis qu'il soit approuvé avec les résultats suivants: Les recettes tant qu'ordinaire qu'extraordinaire à la somme de 45597,10 frs et les dépenses 43432,46 frs. L'excédent des recettes à la somme de 2164,64 frs.

2. Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 1919-20 est soumis à l'assemblée. Le CM arrête ledit budget, en recettes à 2585,18 frs, et en dépenses à 2590,27 frs. Excédent de dépenses à 5,09 frs.

Séance du 21 mars 1921

1. M. le maire demande au CM de voter un crédit pour subvenir aux dépenses occasionnés par le recensement de la population durant les journées du 7,8, et 9 mars 1921. Après avoir pris connaissance du travail effectué, le CM vote un crédit de 200 frs.

2. En même occasion, M. le maire rappelle qu'aucun crédit n'a été voté pour le recensement du bétail en date du 1 décembre 1920. Le CM vote un crédit de 40 frs.

3. M. le maire fait connaître au CM que la reconstruction de la ferme Rossberg-Waldmatt a entraîné des dépenses qui ne seront pas couvertes par le service des dommages de guerre, notamment en ce qui concerne les frais de voyage et les salaires des commissionnaires (voyages à Mulhouse, au

Rossberg, Thann, Masevaux). Le CM vote un crédit de 400 frs pour couvrir ces dépenses. M. le maire fait savoir que le propriétaire des taureaux communaux demande une augmentation pour le prix de saillie . Le CM est d'avis d'accorder un prix de saillie de 4 frs, cette dépense sera imputée aux éleveurs de bétail.

Séance du 27 mai 1921

1. M. le maire expose au CM que certaines réparations à la maison de la mairie et des écoles ainsi qu'à l'église s'imposent d'urgence. Depuis 1914 point de réparations sérieuses n'ont été entreprises. La somme à dépenser pour ces travaux est évaluée à 4000 frs. Le CM vote un crédit de 4000 frs pour ces travaux. L'architecte communal, M. Eisenbraun de Mulhouse, est chargé de l'exécution.
2. Le mur de clôture du cimetière est fortement endommagé, n'ayant jamais été réparé depuis 12 ans, les frais de réparation sont évalués à 5000 frs.
3. Le maire demande au CM s'il est nécessaire de demander une coupe extraordinaire pour l'exercice 1922. Vu que dans la commune il y a énormément de réparations à faire pour la remise en état des propriétés communales, et que nous avons encore des dettes à payer depuis avant la guerre (Ferme Rossberg-Waldmatt), le Cm demande une coupe extraordinaire de environ 200 m3.
4. M. Nussbaum, menuisier (*qui est également M. le Maire*), présente une facture qui résume les frais des petites réparations de menuiserie et autres faites depuis 1914 aux bâtiments communaux. Le montant de cette facture est de (en blanc). Le CM est d'avis que les crédits, voté pour ses différentes réparations depuis ce temps et n'ayant pas été utilisés, soient transmis pour l'exercice 1921 et que cette facture soit payée.
5. M. le maire est d'avis de payer l'emprunt que la commune a fait à la Caisse d'épargne de Bourbach-le-Haut et dont le contrat date du 9.4.1911. D'après la table des annuités il resterait encore à payer à la clôture du présent exercice la somme de 16392,91 frs. Le CM est d'avis de liquider cette créance.

Séance du 10 octobre 1921

1. Projet du budget supplémentaire de l'exercice 1920-21. Le CM vote les recettes et les dépenses et arrête ledit budget en recettes: 40571,30 frs, en dépenses: 41624,27 frs, excédent de dépenses: 1052,97 frs.
2. Budget primitif pour l'exercice 1921, en recettes: 73739,05 frs, en dépenses: 73739,05 frs. Le CM décide de prélever les centimes additionnels, savoir 174% pour les dépenses ordinaires. D'ailleurs les centimes extraordinaires ont été votés par des délibérations antérieures. En même temps le maire est autorisé de procéder à des adjudications de gré à gré et fournitures dans les limites de crédits prévus.
3. M. le Maire fait savoir au CM que M.M. Emile et Jacques Ingold, entrepreneurs de Dornach, ont intenté un procès contre la commune.
La commune a fait des réparations importantes à la ferme Rossberg-Waldmatt (qui avait été fortement endommagée par le cantonnement des troupes durant la guerre) pensant que les frais seraient remboursés après un court délai par le service des dégâts de guerre. Or ce service n'a versé qu'une avance, qui n'est pas payable, puisque les mandats de paiement ont été refusés par l'inspection de la caisse. Mes. Ingold réclament le total de leur dû et c'est pour cela qu'ils ont intenté le procès en question.

M. le maire ajoute que par ailleurs Mes. Ingold lui avaient fait savoir verbalement qu'ils avaient retiré leur plainte.

Le Cm après avoir pris connaissance de ces faits, prend la décision suivante: Etant donné que Mes Ingold ont retiré leur plainte, au moins verbalement, il est inutile de donner suite à ce procès, aussi le CM considère que la commune se trouve dans l'impossibilité de payer des sommes si énormes, mais il émet le vœu à M. le préfet qu'il veuille bien accorder sa bienveillante attention à cette affaire, afin qu'elle soit réglée au plutôt.

4. Le traitement de la sœur enseignante est porté de 870 frs à 2000 frs. La moitié de cette augmentation d'après arrêté préfectoral sera porté par l'état.

Séance du 20 décembre 1921

1. M. le maire soumet au CM une lettre de M. Hug, agent d'assurance "L'Union" qui rend le CM attentif que le presbytère n'est assuré que pour une somme de 26000 frs, ce qui ne représente que la moitié de sa valeur réelle. M. le maire demande que la somme indiquée dans la police soit augmentée. Le CM est d'avis de porter le capital à 50000 frs.

2. M; le maire demande au CM s'il est d'avis d'employer le produit du fermage de la chasse de 160 frs pour couvrir la cotisation due à la corporation agricole. Le CM accepte cette proposition.

3. M. le maire fait savoir au CM que les poêles de cuisine de la sœur institutrice et de l'instituteur étant devenus très défectueux, ont besoin d'être remplacés par des poêles neufs. Le CM vote un crédit de 850 frs pour l'achat de ces 2 poêles.

4. M. le maire propose au CM de venir en aide à Mme Vve Léon Nussbaum dont le mari est décédé le 10 décembre par accident, est qui reste seule avec cinq enfants au-dessous de 15 ans. Le CM vote un crédit de 100 frs comme première aide à cette pauvre femme.

5. M. le maire désigne Franck Jérôme et Kuster Charles pour réviser et vérifier les comptes de gestion de 1914 à 1920.

Séance du 18 mars 1922

1. Budget primitif pou 1922, en recettes: 63949,31 frs, en dépenses: 63949,31 frs.

2. M. le maire rend le CM attentif qu'il avait accordé à l'organiste pour l'exercice 1921 un traitement de 210 frs, soit un traitement annuel de 320 frs pour qu'il désire maintenir pour l'exercice 1922. Or sur ce traitement il n'a été payé pour l'exercice 1921 que 130 frs, vu que M; l'inspecteur de caisse arrêta le paiement puisque la fabrique de l'église n'ayant point présenté ses comptes comme l'avait prescrit l'inspecteur de caisse. Or, M. le curé Gasser, très âgé et presque aveugle , se voyait, malgré nos différents rappels dans l'impossibilité de satisfaire au désir de l'inspecteur de caisse. Le CM prie le sous-préfet de vouloir bien approuver ce traitement ainsi. Le nouveau curé qui viendra sous peu, mettra les comptes de la fabrique en règle, de sorte de pouvoir les présenter à M; l'inspecteur.

3. Le CM a inscrit au budget de l'exercice 1921 une somme de 300 frs comme indemnité du maire, soit une indemnité annuelle de 400 frs. Le CM prie le sous-préfet de vouloir bien approuver ce traitement ainsi que le rappel dû pour l'exercice 1921.

Séance du 13 avril 1922

1. M. le maire fait connaître au CM qu'il s'est formé une coopérative de reconstruction des bâtiments communaux du Haut-Rhin dont le siège est à Mulhouse, dans le but de faciliter la reconstruction des bâtiments communaux. Le CM décide l'adhésion à cette coopérative.

2. M. le maire soumet au CM la circulaire du sous-préfet en date du 22 mars 1922 relative à l'assistance des femmes en couches et à l'assistance aux familles nombreuses et de fixer le taux des allocations. Méthia Léonard et Kuster Charles sont désignés comme délégués du bureau. Le CM désigne en même temps les personnes susceptibles de faire partie du bureau: Lerch Edouard de Joseph, Ferdinand Schuffenecker, Kuster Xavier et Haffner René.

Le CM fixe la taux de l'allocation pour les familles nombreuses à 60 frs par an et par enfant.

Le CM fixe la taux de l'allocation pour les femmes en couches à 0,50 frs par jour.

Le CM détermine un barème fixant les ressources suffisantes:

- du salaire indispensable à l'entretien d'un père, d'une mère, et de 4 enfants en-dessous de 13 ans: 10 frs par jour,
- de revenus indispensable à l'entretien d'un père ayant en charge 3 enfants en-dessous de 13 ans: 10 frs par jour,
- des revenus indispensable pour l'entretien d'une mère ayant à sa charge 2 enfants en-dessous de 13 ans: 6 frs par jour.

Séance du 13 juin 1922

1. Le maire soumet au CM une demande de M. le curé Lansperger, sollicitant le remboursement de ses frais de déménagement soit une somme de 1300 frs. Le CM vote le crédit nécessaire.

2. Le maie fait savoir au CM que le ramoneur de la commune, M. Boehm de Thann a présenté sa facture de l'année trop tard pour qu'elle eut pu être payée sur l'année 1921. Le CM est d'avis de reporter le crédit inutilisé de l'exercice 1921 sur l'exercice 1922.

3. Le maire soumet au CM le projet de l'installation d'une conduite d'eau dans la commune. Depuis longtemps le maire a eu de nombreuses plaintes de la part de ses administrés à cause du manque d'eau et de fontaine d'eau potable. La plus petite sécheresse oblige les habitants à chercher l'eau à une très grande distance, le bétail ne peut s'abreuver, dans les environs de l'école et de la maison communale il n'y a aucune fontaine d'eau potable, de sorte qu'en été il est impossible aux élèves de se désaltérer sous peine de contracter une maladie.

Le CM donne son entière approbation à ce projet, mais jugeant que la commune est trop pauvre pour supporter entièrement les frais de l'installation, décide de soumettre ce projet à l'administration afin d'obtenir une subvention de la part de l'état. Les ressources de la commune sont extrêmement faibles et les habitants payent 174% de centimes additionnels.

4. Le CM fixe la taxe sur les chiens comme suit: chiens de chasse et chiens non attachés 8 frs, taxe réduite pour les chiens attachés 2 frs.

Séance du 5 août 1922

1. Le maire soumet au CM une demande émanant de M. Ehret Alphonse de Bitschwiller sollicitant être admis comme partenaire de la chasse communale en remplacement de M; Wassner Eugène de Willer démissionnaire. Le CM approuve.

2. Le CM est d'accord avec l'état d'assiette du devis de repeuplement et du devis des chemins pour l'exercice 1923.

3. Le maire propose au CM de solliciter une coupe extraordinaire pour l'exercice 1923, vu que la commune n'a pas pu terminer jusqu'à présent les réparations nécessaires des bâtiments communaux. Le CM se joint à l'avis du maire.

Séance du 20 août 1922

Le maire soumet au CM la note du 9 août 1922 du sous-préfet, concernant l'exercice du droit de chasse. Le CM estime que l'exercice du droit de chasse d'après la loi française, aurait de grands avantages pour notre commune, vu que le produit annuel est de 160 frs, tandis que la commune doit participer aux dégâts causés par les sangliers avec une somme se montant de 500 à 1000 frs.

Séance du 20 septembre 1922

Le maire fait savoir au CM que la commune était obligée de payer le 28.3.22 la somme de 866,25 frs comme quote part à l'asile d'aliénés de Rouffach de l'herbergement de Mme Kuster Catherine née Lotz, Etant donné que les époux Kuster-Lotz possèdent dans notre commune différentes propriétés (maison d'habitation et champs) et que par ailleurs la dame Kuster n'a pas été envoyée à l'asile par ordre de l'autorité communale, le maire désire demander aux époux Kuster-Lotz le remboursement de cette somme. Le CM jugeant que les époux Kuster-Lotz auraient pu subvenir eux-mêmes aux dépenses, estime que le maire devrait faire le nécessaire afin de faire rentrer la somme de 866,25 frs de nouveau dans la caisse communale.

Séance du 22 octobre 1922

1. Le maire expose au CM que la commune ne possède point de remise pour abriter la pompe à incendie et différents outils (charrette servant à la réparation des chemins communaux, pioches, pelles etc..). Il propose la construction d'une remise, et qui doit être située dans la cour du presbytère où il y a encore de la place disponible. Le CM est d'avis que la construction d'une remise ne doit plus être différée et vote la somme de 1500 frs.
2. Le maire soumet une circulaire du préfet ayant pour objet la détermination de la valeur des produits forestiers. Le CM est d'avis que l'administration des forêts connaît exactement la valeur des produits forestiers délivrés en nature et qu'elle est par conséquent à même de percevoir un vingtième de cette valeur pour les frais de garderie.
3. Kuster Chares et Speckler Alphonse sont désignés pour la vérification des pièces justificatives du compte de gestion de l'exercice 1920 et 1921.

Séance du 29 octobre 1922

1. Projet de budget supplémentaire de l'exercice 1922, en recettes 15252,71 frs, en dépenses 2758,79 frs, excédent de recettes 12493,92 frs.
2. Le maire propose de solliciter auprès de l'administration la permission de pouvoir prendre pour 20000 frs de bons de la défense nationale pour une durée d'un an. Le CM, après discussion, accepte la proposition.

Séance du 14 janvier 1923

1. Le CM examine les demandes d'assistance aux familles nombreuses de Vve Léon Nusbaum, Vve Méthia Alphonse, Vve Méthia Materné, Vve Fellmann Xavier, M. Weber Xavier. Les demandes sont accordées.
2. Le CM désigne Kuster Charles comme délégué pour la révision des listes électorales.
3. Le CM alloue pour le recensement du bétail la somme de 40 frs.

4. Le CM examine une demande d'un sursis d'incorporation émanant de Reiser Eugène, né à Bourbach-le-Haut le 10 mars 1902, domicilié à Neufgrange (Moselle). Sursis accordé.

Séance du 23 janvier 1923

1. Budget primitif pour l'exercice 1923, en recettes et dépenses 20945,93 frs.
2. Le maire soumet au CM une demande d'allocation journalière formulée par Weber Xavier pour son fils Antoine. Considérant que la famille de l'intéressé est une famille nombreuse (11 enfants), émet un avis favorable.
3. Le maire soumet au CM une demande d'assistance aux famille nombreuses émanant de Vve Fellmann Mathilde née Méthia. Demande accordée.
4. M. le maire soumet au CM une lettre du sous-préfet concernant la réparation des bâtiments communaux et la construction d'une remise. Après avoir pris connaissance des plans et devis, le CM vote un crédit de 10000 frs à prendre sur notre fond de réserve pour exécuter ces travaux, le fond de réserve résultant spécialement des coupes extraordinaire des dernières années.
5. Une demande d'admission à l'assistance aux familles nombreuses émanant de M. Fellmann Arbogaste, le CM propose l'admission de cette demande.
6. Vu que la commune n'a pas pu terminer jusqu'à présent les réparations nécessaires des bâtiments communaux, le CM se joint à l'avis du maire et sollicite une coupe extraordinaire d'environ 150 m3 pour l'exercice 1924.

Séance du 23 septembre 1923

1. M. le maire soumet au CM une demande de sursis d'incorporation émanant du nommé Kuder Philibert, apprentie boulanger. Vu que sans le sursis Kuder Philibert ne pourrait terminer son apprentissage avant son incorporation, le CM considère la demande comme justifiée.
2. Le CM vote pour la réfection de la ferme Waldmatt une somme de 43000 frs qui sera pris sur notre fond de réserve de 44000 frs, en en attendant que d'autres avances de dommages de guerre nous soient accordées.
3. Le CM désigne Speckler Alphonse comme président de la séance afin de vérifier le décompte établi par le receveur municipal pour l'exercice 1922.

Séance du 30 octobre 1923

1. Projet de budget supplémentaire, recettes 58756,43, dépenses 47784,35.
2. Projet de budget primitif pour 1924, recettes et dépenses 17881,75.

Séance du 11 novembre 1923

M. le maire soumet au CM le devis pour les travaux de réparation des dommages de guerre à l'école, au presbytère et à l'église. Le CM est d'accord avec ce devis.

Séance du 18 novembre 1923

1. Le maire instruit le CM qu'en date du 3 octobre il a soumis à l'administration forestière une demande tendant à obtenir l'autorisation de procéder à un captage d'eau dans la parcelle 52 de la forêt domaniale. Pour compenser cette autorisation l'administration forestière demande le droit de passage sur le pâturage communal entre la parcelle 72 et la col du Hundsruick (Route Joffre) ou un

chemin a été construit pendant la guerre par l'administration militaire. Le CM accorde à l'administration forestière le droit de passage.

2. Le maire soumet au CM une demande d'allocation journalière émanant de Weber François, pour son fils François Joseph, soldat au 35^e Régiment d'Infanterie à Belfort. Le CM juge que Weber Xavier a droit à l'allocation.

Séance du 13 janvier 1924

1. Le CM élève d'un dixième le traitement du receveur communal.

2. Le CM alloue pour le recensement du bétail, du 1^{er} décembre 1923, une somme de 40 frs.

3. Le CM accorde à la fabrique de l'église la somme de 500 frs comme subvention pour la mission ayant eu lieu dans la paroisse au mois de septembre 1923, la fabrique de l'église étant trop pauvre pour subvenir elle seule au paiement des pères missionnaires.

4. Le CM émet un avis favorable à la création de 2 foires (23 avril et 11 novembre) dans le commune de Bussang.

5. Le CM prenant en considération la délibération du CM de Masevaux, en date du 17 novembre 1923, émet un avis très favorable à l'institution d'un marché de bestiaux à Masevaux.

6. A l'occasion de la mise à point du budget primitif de l'exercice 1924, le CM a trouvé que l'indemnité pour l'emplacement de la baraque du Ski-Club de Thann au Rossberg (à côte de la ferme Waldmatt, appartenant à la commune) n'était pas suffisante et fixe cette indemnité, dans le cas où ledit Ski-club voudrait garder cet emplacement, à 100 frs par an.

7. Etant donné que les réparations des bâtiments communaux (Eglise, presbytère, maison communale) vont être mises en exécution au printemps, le CM désigne Méthia Léonard, Speckler Alphonse et Kuster Charles pour faire partie de la commission de surveillance.

Séance du 20 janvier 1924

1. Projet du budget primitif de l'exercice 1924, en recettes et dépenses 17454 frs. Adjudication de gré à gré de travaux jusqu'à concurrence de 625 frs.

2. Le CM vote une somme de 150 frs pour l'achat d'un abreuvoir qui sera placé au pâturage communal.

3. Le CM vote une somme de 60 frs pour les frais de déplacement du maire et d'un conseiller municipal pour l'adjudication des dommages de guerre à la coopérative des bâtiments communaux.

Séance du 23 mars 1924

1. Le CM se prononce pour le tarif de la loi du 2 mai 1855 pour la taxe sur les chiens.

2. Le CM désigne 20 propriétaires fonciers de la commune pour la constitution de la commission de répartition. Cette liste sera soumise au sous-préfet afin qu'il choisisse 5 répartiteurs titulaires et 5 suppléants: Kuster Charles (fils) aide cantonnier, Schuffenecker Ferdinand cultivateur, Sansig Henri cultivateur, Kolb Gustave fermier, Lerch Edouard cultivateur, Nussbaum Ferdinand bûcheron, Méthia Victor de Joseph bûcheron, Nussbaum Conrad tailleur, Schuffenecker Emile tisserand, Lerch Aloïse tisserand, Haffner René boulanger, Beltzung Valentin cultivateur, Beltzung Ferdinand boulanger, Kuder Alfred cantonnier, Nussbaum Victor cultivateur, Kuder Benoit cultivateur, Lerch Edouard bûcheron, Fellmann Arbogaste journalier, Kuster Xavier bûcheron, Beltzung Dominique maître-bûcheron.

3. Le CM accorde la somme de 10 frs comme subvention pour le monument à la mémoire de l'équipage du Dixmude (*un dirigeable*).
4. Le maire soumet au CM une circulaire du sous-préfet concernant les allocations familiales qui sont à servir par les entrepreneurs de travaux publics à leur personnel.
5. Kuster Charles et Speckler Alphonse sont désignés pour réviser et refaire l'inventaire du mobilier de la commune.
6. Le CM accorde à l'instituteur une indemnité de résidence personnelle de 50 frs par mois à partir du 1 janvier 1924, vu qu'il est dans sa sixième année de service à Bourbach-le-Haut.

Séance du 3 août 1924

1. Le maire fait savoir que le décret du 12 février 1924, concernant la distribution des frais pour l'enseignement primaire élémentaire a enlevé aux communes d'Alsace et de Lorraine et mis à la charge de l'état des dépenses fort importante. Le maire propose que ses crédits en question et prévus dans le budget communal soient employé en faveur des écoles, c'est-à-dire qu'on achète des tableaux pour la lecture, qu'on augmente la bibliothèque scolaire de certains volumes instructifs et qu'on améliore le matériel scientifique. Le CM donne son entière approbation.
2. Le CM adopte sans observations l'assiette des coupes, le devis de repeuplement et des chemins.

Séance du 3 novembre 1924

Le CM prend position contre la déclaration ministérielle du 7 juin 1924 annonçant l'introduction des lois laïques en Alsace et en Lorraine et proteste unanimement,

- contre la séparation de l'église et de l'état,
- contre l'introduction de l'école laïque,
- contre l'expulsion des congrégations et ordres religieux et il demande unanimement:
- le maintien de notre ambassade au Vatican,
- le maintien des sœurs de Ribeauvillé dans nos écoles.

Séance du 23 novembre 1924

1. Demande de Haffner René boulanger, pour l'obtention d'une concession d'un terrain dans le cimetière. Le CM cède 2 m² de terrain au prix de 100 frs (7^e rangée n°2).
2. Le maire prie le CM d'évaluer les prix des terrains ayant servi pour la construction de la Route Joffre afin que les intéressés puissent demander le paiement des terrains en question au service des Ponts et Chaussées. Le CM fixe les prix comme suit: pour pâturage 20 frs l'are, pour terres 100 frs l'are, pour prés et jardins 130 frs, pour cour 150 frs, et pour forêts 50 frs l'are.
3. Le CM alloue 40 frs pour frais de recensement du bétail du 1 décembre 1924.

Séance du 25 janvier 1925

1. Le CM vote une subvention de 110 frs pour l'achat d'une auto sanitaire pour l'arrondissement de Thann.
2. Le maire soumet au CM une lettre du sous-préfet du 18.12.24 concernant le paiement de 372 frs pour frais d'hospitalisation de Beltzung Victor à l'hôpital de Thann du 8.3.20 au 9.5.20. Le CM prie le sous-préfet de vouloir bien faire savoir à l'administration de l'hôpital que le nommé Beltzung Victor habite à Moosch depuis 1920 et qu'elle devra demander d'abord le remboursement des frais d'hospitalisation à l'intéressé qui n'est pas nécessaire.

Séance du 18 février 1925

1. Le maire soumet au CM le plan et devis pour le captage des sources et la construction de la chambre d'eau pour l'adduction d'eau de la commune présentés par le service du Génie rural. Ce devis monte à la somme de 14500 frs. Le préfet a accordé à la commune une subvention de 2000 frs résultant de la répartition du fond commun des amendes de police, de sorte qu'il ne reste à la commune que de payer la somme de 12500 frs.

Le CM vote à l'unanimité la somme de 12500 frs qui sera prélevée sur notre fond de roulement et demande que le projet, tel qu'il a été établi par le Génie rural soit exécuté.

2. Le maire propose l'installation du téléphone à la mairie. Le CM:

- vu l'éloignement de la commune de toute autre commune avoisinante,
- vu que la commune ne possède aucune autre voie de communication avec le chef-lieu du canton ou de l'arrondissement que la route et que par conséquent les affaires urgentes ne peuvent être réglées qu'avec de longs retards,
- vu que dans la commune un seul courrier est distribué par jour,
- vu qu'il résulte d'une récente circulaire préfectorale qu'il serait nécessaire que les mairies soient en relation étroites avec les sous-préfectures, puisque très souvent dans bien des questions la documentation leur fait défaut,

décide l'installation téléphonique à la mairie et vote à ce sujet une somme de 2200 frs qui sera prélevée sur notre fond de roulement et une autre somme de 400 frs qui sera inscrite au budget de 1925 pour les frais d'abonnement et d'entretien.

3. Le maire soumet une demande de Schuffenecker Bruno, teneur du taureau, pour l'obtention d'une subvention pour les années 1923 et 1924. Le bétail de l'intéressé a été décimé par la fièvre aphteuse de sorte qu'il était obligé durant les dernières années d'acheter ses taureaux à des prix très forts au lieu de pouvoir en élever de jeunes comme c'était prévu par le dernier contrat, d'où il résultait un fort déficit pour lui, qu'il juge ne pouvoir porté seul. Le CM alloue une subvention de 400 frs pour les pertes subies.

Séance du 12 mars 1925 - Suite de l'ordre du jour de la séance du 18 février.

4. Liste de 10 propriétaires foncier en vue de la constitution de la commission de classification concernant les évaluations foncières: Schuffenecker Ferdinand cultivateur, Sansig Henri cultivateur, Kolb Gustave fermier, Kuster Charles aide-cantonnier, Speckler Alphonse bûcheron, Nussbaum Ferdinand bûcheron, Méthia Victor bûcheron, Nussbaum Victor voiturier, Daegelen Michel bûcheron.

5. Le CM vote une somme de 20 frs pour les dépenses résultant du fonctionnement de l'Office départemental des Pupilles de la nation.

6. Projet de budget supplémentaire pour 1924, recettes 62017,57 frs, dépenses 13810,47 frs.

7. Projet de budget primitif pour l'exercice 1925, en recettes et dépenses 25243,50 frs. Le CM décide de prélever des centimes additionnels, savoir 100% pour les dépenses ordinaires. Autorisation au maire de procéder à des adjudications de gré à gré de travaux et fournitures jusqu'à 3000 frs.

8. Délégués pour la commission des listes électorales de la chambre agricole: Schuffenecker Ferdinand, Sansig Henri, Lerch Edouard.

9. Le CM vote une somme de 372 frs pour frais d'hospitalisation de Beltzung Victor à l'hôpital de Thann.

Séance du 14 juin 1925

1. Le CM procède au vote des différentes commissions:

- Commission des bâtiments: Schuffenecker Ferdinand, Kuster Xavier, Speckler Alphonse.
 - Commission du pâturage: Beltzung Auguste (président), Daegelen Fridolin (secrétaire), Kuster Charles, Kuder Emile, Méthia Philibert.
 - Commission des écoles: Kuder Emile, Beltzung Auguste.
 - Commission d'assistance publique: Daegelen Fridolin, Kuster Xavier, Lerch Edouard, Méthia Philibert.
 - Commission des taureaux: Sansig Henri, Speckler Alphonse, Kuster Charles.
- Commission des chemins communaux: Speckler Alphonse, Sansig Henri, Fellmann Henri.
- Commission de la conduite d'eau: Kuster Charles, Speckler Alphonse, Fellmann Henri.
2. Vote de 20 frs pour l'amicale des aveugles de l'Est.
3. Vérification des comptes de gestion 1924. Sans observations.

Séance du 29 juillet 1925

1. Le maire soumet l'état d'assiette, le devis de repeuplement et le devis des chemins pour la forêt communale. Adoptés sans observations.
2. Le maire soumet une lettre de l'inspecteur des Eaux et Forêts à Mulhouse demandant une subvention pour la fondation d'une société de secours mutuels entre les préposés forestiers du Haut-Rhin. Le CM refuse.
3. Weber Xavier demande à prendre part comme partenaire à la chasse communale en remplacement de Kuster Martin. Vote secret: le résultat est de 4 oui et 5 non. Weber Xavier est par conséquent autorisé à prendre part à la chasse comme partenaire sous condition de payer le permis de chasse à la perception de Masevaux.
4. Liste de proposition des répartiteurs de la taxe sur les chiens:
- Membres domiciliés dans la commune: Schuffenecker Bruno, Kolb Gustave, Lerch Conrad, Méthia Léonard de Henri, Beltzung Théodore, Stoltz Jean, Beltzung Auguste, Kuder Emile, Lerch Léonard, Sansig Henri, Weber Xavier, Fellmann Simon, Beltzung Fridolin, Beltzung Théophile, Nussbaum Victor, Méthia Edouard.
 - Non domiciliés dans la commune: Burcklé Charles Bourbach-le-Bas, Koehl Jean boucher à Masevaux, Hincky Jules propriétaire à Masevaux, Gendre Paul propriétaire à Masevaux.

Séance du 21 août 1925

1. Le maire fait connaître une circulaire du sous-préfet du 30 juillet 1925 concernant l'emprunt 4% 1925/26, et après un aperçu sommaire de l'état des finances de la commune prie le Cm de vouloir bien donner son avis à ce sujet. Le CM vote un crédit de 20000 frs pour souscrire à cet emprunt.

Séance du 23 octobre 1925

1. Le CM désigne Schuffenecker Ferdinand et Sansig Henri pour assister à l'adjudication de deux sources et d'un regard collecteur pour la conduite d'eau.

2. Le maire fait connaître le contenu de la lettre du chef de contrôle des services des dommages de guerre de Mulhouse en date du 17.10.1925 concernant le règlement des indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été occupés par la Route Joffre. Le CM charge le maire de faire la répartition entre les propriétaires intéressés du montant de ces indemnités soit la somme de 29475 frs.

3. Une demande de Stoltz Jean afin de l'autoriser de faire usage de sa musique automatique. Le CM est d'avis de lui donner cette autorisation mais avec des conditions que le maire fixera ultérieurement.

4. Une demande de Wieser Joseph, instituteur,-secrétaire de mairie de la commune, sollicitant une augmentation de sa rétribution comme greffier de la commune. Le CM considérant que jusqu'à présent le secrétaire de mairie n'était pas suffisamment rétribué, accorde un traitement de 2400 frs avec effet du 1 janvier 1925.

Séance du 20 décembre 1925

1. Circulaire du sous-préfet concernant la répartition du fond commun des amendes de police. Le CM prie le maire de faire son possible afin que la demande de subvention, présenté le 13 novembre 1925, puisse permettre à la commune de poursuivre son travail d'adduction d'eau en eau potable. Les devis et plans des nouveaux travaux (pose de tuyaux, construction d'un réservoir) ne peuvent être joints à la demande, vu qu'en ce moment le Service du Génie rural est en train de les mettre à jour.

2. Circulaire préfectorale concernant l'inspection médicale scolaire. Le CM considérant l'importance et la nécessité de l'inspection médicale scolaire, donne suite à cette circulaire et vote un crédit de 80 frs qui sera porté au budget primitif. Le nombre actuel des écoliers étant de quarante.

3. Circulaire préfectorale concernant les allocations aux familles nombreuses. Le CM décide d'augmenter le taux de cette allocation dans la prochaine délibération, mais de procéder alors à l'élimination de tous les bénéficiaires de cette allocation, dont les ressources sont suffisantes sans cette allocation, (ou qui, par le train de vie qu'ils mènent, offusquant publiquement les contribuables de la commune). En ce qui concerne le barème, le CM adopte le barème progressif que les commissions ont indiqué pour 1925.

4. Le CM alloue pour les frais de recensement du bétail du 1 décembre 1925 la somme de 40 frs.

Séance du 3 février 1926

1. Budget supplémentaire, en recettes 47969,24 frs, en dépenses 21291,10 frs.

2. Budget primitif 1926, en recettes et dépenses 26764 frs

3. Demande d'allocation militaire émanant de Vve Killherr/Nussbaum Marie-Louise, pour ses deux fils Adolphe et Eugène, dont le premier est déjà incorporé et dont le deuxième passera sous peu devant le conseil de révision. Le CM, considérant que les deux fils en question ne sont pas les uniques soutiens, décide de procéder au vote. Le résultat donne 3 voix pour le paiement de cette allocation et 4 voix contre. Le maire fait remarquer que le fils aîné de la veuve a été tué en 1916 devant Verdun comme engagé volontaire dans l'armée française.

4. Demande de Weber Xavier fermier, sollicitant l'ajournement de son fils Jean, de la classe 1926, et qui devrait partir avec le 1er contingent . Il voudrait garder son fils jusqu'en automne afin qu'il lui aide dans les travaux de culture. Le CM donne son accord.

5. Demande de Beltzung Auguste, teneur de taureaux de la commune, qui sollicite de la commune une subvention, donnant comme motif que la taxe de saillie n'est pas assez élevée. Le CM considérant que le contrat concernant l'acquisition et l'entretien des taureaux reproducteurs n'est même pas vieux d'un an, puisqu'il a été fait le 15 février 1925, que le teneur de taureaux auquel a été adjugé alors cette détention, aurait dû prévoir une augmentation des prix de fourrage, du prix des taureaux, des pertes possibles, etc.. refuse catégoriquement d'allouer la subvention sollicitée et prie le maire de surveiller l'exécution du contrat dont la durée est de neuf ans.

6. Traitement du maire de 400 frs à 700 frs.

Séance du 28 février 1926 (suite à la précédente)

6. Conseillers des orphelins: Charles Kuster cultivateur, suppléant Schuffenecker Ferdinand voiturier.

7. Allocation pour les familles nombreuses: 90 frs par an et par enfant. Ce taux était fixé auparavant à 60 frs par la délibération du 13.4.1922. Allocation pour les femmes en couche: 0,75 frs par jour.

Barème pour ressources suffisantes:

- du salaire indispensable à l'entretien d'un père, d'une mère et de quatre enfants au-dessous de 13 ans: 15 frs.

- des revenus indispensables à l'entretien d'un père ayant à sa charge 3 enfants au-dessous de 13 ans: 15 frs par jour.

- des revenus indispensables pour l'entretien d'une mère ayant à sa charge 2 enfants au-dessous de 13 ans: 9 frs par jour.

8. Besoins communaux de bois d'affouage:

- pour le presbytère: 12 stères et 100 fagots,

- pour l'école des filles et les sœurs enseignantes: 20 stères et 100 fagots,

- pour l'école de garçons, la mairie et l'instituteur: 24 stères et 100 fagots.

Séance du 2 mai 1926

1. La taxe sur les taureaux reproducteurs sera perçu par le percepteur. Ce dernier prélèvera sur la taxe de saillie une indemnité de 4%.

2. Demande d'allocation militaire formulée par Veuve Lerch Alphonse, pour son fils Eugène de la classe 1926. Considérant que feu le mari de madame Lerch est mort à la guerre et que le fils est l'aîné de 3 enfants, émet un avis favorable.

3. Le Cm accorde à Rusterholz Xavier, entrepreneur à Masevaux, une somme de 150 frs représentant les d'une somme de 1424,60 frs, pour la construction d'une remise. Cette facture n'a pas pu être réglée à temps, parce que le devis de ces travaux était compris dans un autre devis de travaux de dommages de guerre.

4. Dans l'avenir les jeunes porcs seront vaccinés dans notre commune vers la fin du mois de mai ou au commencement du mois de juin. Le maire se met en rapport avec le sous-préfet et le vétérinaire de l'arrondissement pour que cette vaccination ait lieu à l'époque indiqué. Les frais seront à supporter par les propriétaires.

5. Marche des travaux concernant l'adduction d'eau de la commune en eau potable. Les deux chambres d'eau et le regard collecteur vont être terminés sous peu. Le service du Génie rural est chargé de présenter des nouveaux plans et devis concernant le réservoir et la conduite.

Puisque la commune aura par la suite à faire face à de fortes dépenses, le Cm décide de demander au Conservateur des Eaux et Forêts de bien vouloir accorder une coupe extraordinaire pour l'exercice 1926/27 et qui devra fournir approximativement 350 m³ de bois. Il est vrai que la disponibilité annuelle n'est pas grande, mais ceci ne vient pas de ce que nos réserves de bois soient insuffisantes, mais plutôt de l'inexactitude de l'évaluation et par ce fait certaines parties de notre bois, vieux et malades, au lieu d'augmenter en valeur périssent et empêchent leur remplacement par une saine et jeune culture.

Séance du 20 juin 1926

1. Traitement du garde champêtre, Méthia Victor, de 1500 frs qui lui sera payé à partir du 1 mai, date de son entrée en fonction.
2. Crédit de 300 frs pour couvrir les frais du dénombrement de la population du 7 mars 1926.
3. Répartition du bois de chauffage pour 1927:
Presbytère 12 stères et 100 fagots, école des filles et sœurs enseignantes 20 stères et 100 fagots, école de garçons, la mairie et l'instituteur 24 stères et 100 fagots.

Séance du 15 août 1926

1. Demande de Fellmann Simon pour une concession au cimetière (2mx1). Accord au pris de la taxe.
 2. Demande de Jean Ferrari de Bitschwiller, sollicitant être admis comme partenaire à la chasse communale en remplacement de Camille Erhard de Thann décédé. Le CM est d'accord.
 3. Demande de Kuder Fridolin sollicitant une augmentation de son indemnité pour le remontage de l'horloge de l'église. Le CM désirant se renseigner d'abord sur une participation de la Fabrique de l'église, ajourne la discussion de cette demande.
 4. Demande d'allocation pour familles nombreuses émanant de Nussbaum Emile pour son 4ème enfant Fernand. Avis favorable.
 5. Le maire soumet le projet d'installation d'un réseau de distribution d'eau potable dans la commune. Ce projet a été établi par le service du Génie rural (améliorations) comme suite à notre demande du 23 février 1923 et dont l'étude a été autorisée par décision du ministre de l'agriculture en date du 29 mars 1923. Le CM décide de procéder sans retard à l'exécution d'une première partie de ces travaux (automne 1926) et vote à cet effet une somme de 67540 frs pour l'installation du réseau de distribution du village (conduite maîtresse),
une somme de 4530 frs pour l'achat des pièces d'appareils pour la lutte contre l'incendie, et
une somme de 7930 frs pour le raccordement des bâtiments communaux et pour les travaux imprévus, soit au total un crédit de 80000 frs qui sera prélevé sur notre fond de réserve et sur le produit d'une coupe extraordinaire demandée à cet effet au conservateur des Eaux et Forêts par une délibération du CM en date du 2 mai 1926.
- Le CM prie l'autorité de surveillance de vouloir bien autoriser le Service du Génie rural de procéder à l'achat immédiat des tuyaux en fonte nécessaire à l'installation de la conduite maîtresse.
- En dernier lieu, le CM prie le préfet du Haut-Rhin de vouloir bien faire accorder à la commune une subvention appropriée du département, sans laquelle elle serait dans l'impossibilité de faire exécuter le projet si nécessaire à notre localité rurale, surtout qu'elle est déjà en possession d'un projet d'électrification et qu'elle aura à faire face par la suite à de grands sacrifices.

Séance du 12 septembre 1926

1. L'état d'assiette, le devis des travaux de repeuplement et le devis des travaux de route pour la forêt communale est adopté sans observations.
2. La délibération du 15 août dernier, votant un crédit de 80000 frs pour l'installation de la conduite maîtresse a été approuvé par le préfet en date du 27 août et prie le CM de se prononcer sur la forme d'adjudication. Le CM est d'avis de procéder par voie de soumission publique. En effet, puisque les travaux d'installation devront commencer le plus vite possible (avant l'hiver), il est inutile de procéder à l'achat des tuyaux et par conséquent l'avant dernier alinéa de la délibération du 15 août n'aura pas de suite.
3. Le CM confirme la décision prise à la séance du 13 janvier 1924 et vote le crédit de 14,70 frs au bénéfice de M. Jung, percepteur-receveur municipal.
4. Fellmann Henri et Beltzung Auguste sont désignés pour la fonction de vérifier le compte de gestion de la commune pour l'exercice 1925.
5. Demande de subvention émanant de l'abbé Lansperger, curé de la commune pour cause d'insuffisance de revenus de la fabrique de l'église. Vu que les pièces nécessaires et prouvant ce déficit budgétaire ne sont pas toutes à la mairie, notamment le compte 1925, le CM ajourne la délibération sur cette subvention jusqu'à ce que la fabrique de l'église soit à même de fournir la pièce manquante.

Séance du 24 octobre 1926

1. Une demande formulée le 2 août 1926 par la société des Forces Motrices du Haut-Rhin , sollicitant de la commune la concession d'une distribution publique d'énergie électrique sur son territoire ainsi qu'un dossier relatif et amendé à cette demande.
Après avoir pris connaissance des différentes pièces, le CM émet un avis très favorable pour l'exécution de cette entreprise. En effet, des deux vallées qui touchent notre territoire, celles de la Thur et de la Doller, nous sommes presque l'unique commune dont l'électrification n'est pas encore chose faite, et pourtant elle n'est pas la moins importante (422 habitants). L'installation d'une distribution publique d'énergie électrique n'aurait non seulement un but utilitaire et pratique d'une portée immédiate, mais tenterait surtout à fixer davantage chez nous dans l'avenir la jeune génération qui de plus en plus déserte notre localité rurale et ses ressources forestières et agricoles pour trouver ailleurs plus de confort et de bien-être.
2. Le CM décide l'achat du terrain de la route Joffre aux prix indiqués sur le tableau dressé par le service des Ponts et Chaussées. Il autorise le maire à procéder à l'établissement des actes d'acquisition avec les personnes intéressées.

Séance du 20 novembre 1926

1. L'adjudication des travaux de la conduite d'eau (conduite maîtresse) aura lieu samedi 4 décembre. Le CM, après délibération, décide que les propriétaires intéressés doivent procéder eux-mêmes et entièrement à leur charge au raccordement et à l'installation de leur conduite à partir de la conduite principale, de cette manière la commune ne risque pas de faire des dettes et pourra envisager dès à présent l'électrification de la commune.
2. Le CM vote une subvention de 50 frs en faveur du centre cantonal de puériculture, pour l'exercice 1926. Cette somme sera mandatée à Madame Ch. André, vice-présidente de l'ADF à Masevaux.

Séance du 5 décembre 1926

Vote sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un délégué: Speckler Alphonse délégué, Nussbaum Léonard suppléant.

Séance du 23 décembre 1926

1. Crédit de 100 frs comme souscription en faveur de la vente des timbres antituberculeux.
2. Crédit de 50 frs pour couvrir les frais de recensement du bétail du 6 décembre 1926.
3. Demande de sursis d'incorporation émanant de Weber Jean Joseph , cultivateur, de la classe 1926. Vu que le demandeur appartient à une famille nombreuse et qu'il est soutien indispensable de cette famille, le CM émet un avis favorable pour l'obtention de ce sursis.
4. Le CM fixe la durée des cours d'adultes pour l'exercice 1926/27 du 1er novembre 1926 au 31 mars 1927. La rémunération pour le personnel enseignant sera de 7,50 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 400 frs à cet effet.

Séance du 3 mars 1927

1. Le terrain situé en face de l'école des garçons est à vendre. Depuis la construction de la route Masevaux-Bourbach-le-Haut, c.à.d.; depuis 1917, les élèves n'ont plus de cour, la route Joffre qui fait à cet endroit une courbe dangereuse est l'unique place réservée aux élèves pour leur récréation ce qui constitue, comme l'indique le sous-préfet dans sa lettre du 27 décembre 1926, un danger permanent pour les enfants et exige une surveillance très étroite de la part du personnel enseignant. Il faudrait profiter de cette occasion et acheter immédiatement le terrain en question. La petite maison, qui se trouve à côté du terrain et qui est comprise dans cette vente pourrait servir de logement au berger de la commune. Le CM vote un crédit de 6000 frs qui sera inscrit au budget supplémentaire 1926.
2. Demande d'allocation militaire présentée par Vve Nussbaum Virginie née Lotz pour son fils Robert, appelé de la classe 1927. Le CM considérant que Mme Veuve Nussbaum a perdu son mari par suite d'un accident et que son fils appelé sous les drapeaux est l'aîné de cinq enfants et par conséquent le soutien indispensable de la famille, émet un avis favorable.
3. Le CM décide la vente des titres 4% de 1925 dont la valeur nominale est de 20000 frs pour le paiement de la conduite d'eau.

Séance du 23 mars 1927

1. Le CM renforcé par les plus imposés de la commune décide d'inscrire dans le budget primitif de l'exercice 1927, 50 centimes additionnels extraordinaires pour l'électrification de la commune , le paiement des intérêts et décide à cet effet de contracter un emprunt de 40000 frs.
2. Budget supplémentaire de l'exercice 1926, recettes 46732,61 frs, dépenses 30719,34 frs.
3. Budget primitif pour 1927, recettes et dépenses 98819 frs.
4. Liste de proposition des répartiteurs de la taxe sur les chiens:
 - a) Domiciliés dans la commune: Schuffenecker Bruno fermier, Schuffenecker Ferdinand cultivateur, Lerch Conrad bûcheron, Beltzung Théodore bûcheron, Bindler Léon aubergiste, Beltzung Auguste cultivateur, Kuder Emile fraiseur, Lerch Léonard bûcheron, Sansig Henri cultivateur, Weber Xavier cultivateur, Fellmann Simon bûcheron, Beltzung Fridolin bûcheron, Beltzung Théophile bûcheron, Nussbaum Victor cultivateur, Méthia Edouard ouvrier d'usine.

b) Non domiciliés dans la commune: Burcklé Charles industriel à Bourbach-le-Bas, Koehl Jean boucher à Masevaux, Kolb Gustave fermier à Bourbach-le-Bas, Gendre Paul propriétaire à Masevaux.

Séance du 13 mai 1927

1. Le CM décide de faire assurer l'immeuble n°23 qu'elle vient d'acquérir, à la compagnie d'assurance l'Union pour une somme de 15000 frs, contre une prime annuelle de 40,25 frs.
2. Pour la répartition du produit du fond commun des amendes de police, le CM prie le préfet de bien vouloir allouer un subside pour l'installation de l'eau potable dans les écoles. La commune est imposée de 150 cts additionnels et installe en ce moment un réseau de distribution d'eau.
3. Participation des communes pour la subvention du service de la puériculture. Le CM regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande, vu que jusqu'à présent ce service ne s'est pas occupé de notre commune quoiqu'une subvention de 50 frs ait été voté l'année passée.
4. Commémoration du Centenaire de Marcellin Berthelot: Le CM regrette de pouvoir donner suite à cette demande pour cause de la mauvaise situation financière de la commune et souhaite que les communes plus favorisées fassent leur possible pour cette commémoration.
5. Le budget 1927 de la fabrique de l'église indique un déficit de 900 frs, et elle demande une subvention pour cause d'insuffisance de revenus. Le CM estime qu'il ne peut allouer cette subvention qu'après présentation des comptes.
6. Les raccordements des maisons particulières à la conduite d'eau sera fait jusqu'à l'intérieur des maisons en tuyaux de fonte de 40 m/m, ce qui d'ailleurs a été prévu dans les plans du Génie rural. De la délibération du 20 novembre 1926, il ressort que les particuliers payeront eux-mêmes le raccordement. Or comme il présente une trop forte dépense pour les intéressés, le CM décide que la commune prenne à sa charge la moitié de la dépense résultant de l'achat et de la pose des tuyaux jusqu'à l'intérieur des maisons. Des offres de prix ont été demandés à différents entrepreneurs. Le CM désire donner la priorité aux entrepreneurs de la région, pour que plus tard, en cas de défectuosité, on pourra avoir immédiatement recours à des artisans qui ne soient pas trop éloignés de la commune. Les raccordements étant évalués à une longueur de 500 à 600 mètres, le CM vote un crédit de 8000 frs.
7. Répartition du bois de chauffage pour 1928: Presbytère 12 stères et 100 fagots, écoles des filles et sœurs 20 stères et 100 fagots, école de garçons, mairie et instituteur 24 stères et 100 fagots.

Séance du 22 juin 1927

1. Un grand nombre de vaches de la commune est atteint de vaginite noduleuse. D'une révision du taureau, ordonné et fait par le vétérinaire de l'arrondissement, il résulte que la cause de cette maladie ne vient pas du taureau. M; Hoelt, vétérinaire, conseille au maire de faire visiter toutes les vaches afin de pouvoir prendre immédiatement les précautions nécessaires pour enrayer les progrès éventuels de cette maladie. La commune prend les frais à sa charge.

Séance du 26 juin 1927

Le compte-rendu de cette réunion est écrit en allemand, en voici le contenu:

Schuffenecker Ferdinand, conseiller municipal, demande que dorénavant le compte-rendu du conseil municipal soit écrit en allemand sous prétexte qu'il ne peut pas le signer vu qu'il ne maîtrise pas la langue française. Le maire soumet cette demande au vote et rend les conseillers attentif que

depuis 12 ans tous les compte-rendu sont en français et approuvés sans remarques. Avec 8 voix pour et 1 non, la demande est acceptée.

A partir de cette date les délibérations du CM sont écrites en français et en allemand.

Séance du 17 juillet 1927

1. Le maire donne connaissance au CM de la lettre du sous-préfet en date du 28 juin et en réponse à sa délibération du 26 juin. Il résulte que l'inscription des délibérations en allemand tout seul n'est pas tolérée. Le CM demande qu'après l'inscription des décisions en français, on fasse un résumé en allemand.

2. Projet de la construction d'un réservoir d'eau potable. Ce projet a été établi par le Génie rural (améliorations), comme suite à notre demande du 23 février 1923. Le CM décide de procéder à la construction du réservoir. Il vote la somme nécessaire soit 30000 frs qui sera prélevé sur la subvention que la commission spéciale du Pari Mutuel a alloué à la commune le 9 avril 1927. Le CM demande que les travaux de maçonnerie soient terminée au 1er octobre et dans le cas de l'impossibilité remis au printemps prochain.

3. La conduite d'eau maîtresse vient d'être terminée. La commune a payé à ce jour 53000 frs, l'entreprise ayant été adjudgée pour environ 98000 frs. La commune a reçu jusqu'à présent 10000 frs de subvention du département. L'entrepreneur a droit à un nouvel acompte de 40000 frs. L'argent en caisse ne suffisant pas, l'assemblée est d'accord pour contracter un emprunt. La commune emprunte une somme de 35000 frs à deux habitants qui l'ont offert, portant intérêt à 7% et pour une durée de deux ans. L'amortissement se fera par les subventions accordés à la commune par le département et la pari mutuel pour l'adduction d'eau potable. Tous les frais résultant des contrats et son application, ainsi que l'impôt sur le revenu pour ce qui concerne les intérêts sont à la charge de la partie prenante.

4. Les règlements sanitaires sont approuvés.

5. Les cours d'adultes s'ouvriront le 1er novembre 1927 et dureront jusqu'au 31 mars 1928 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 7,50 frs par leçon.

Séance du 24 août 1927- renforcée par les plus imposés

Le maire fait connaître à l'assemblée le contenu de la délibération du CM du 17 juillet dernier concernant l'emprunt à court terme de 35000 frs ainsi que son amortissement. Les plus imposés, n'ayant pas été invité à cette séance, sont d'accord avec tous les points concernant cet emprunt.

Séance du 4 septembre 1927

1. L'état d'assiette des coupes, les devis et compte de travaux de repeuplement et des travaux de routes pour l'exercice 1928 est adopté sans observation.

2. Demande d'assistance aux femmes en couches émanant de Mme Weber Antoinette, née Bolot, avis favorable.

3. Demande de Kuder Fridolin sollicitant une augmentation de son traitement pour le remontage de l'horloge. Le CM accorde un traitement annuel de 100 frs au lieu de 50 frs avec effet pour l'exercice en cours.

4. Kuster Charles et Speckler Alphonse sont désignés pour la révision du compte de gestion et des pièces justificatives pour l'exercice 1926.

Séance du 23 octobre 1927

1. Le maire de Masevaux sollicite l'avis du CM pour la création d'un marché à bestiaux dans la ville de Masevaux. Le CM, considérant que la création de ce marché pourra éviter à l'avenir bien de longs voyages aux cultivateurs et fermiers, émet un avis très favorable et souhaite une proche réalisation de ce projet.
2. Demande pour une concession au cimetière de 2m² de terrain émanant de Méthia Victor. Accordé au prix de la taxe.
3. Achat d'une nouvelle auto-sanitaire pour l'arrondissement: le CM vote le crédit sollicité de 125 frs.
4. Demande d'allocation militaire de Mme Vve Nussbaum Adolphe pour son fils Nussbaum Eugène: Le CM émet un avis favorable.
5. Facture de M. Hoelt vétérinaire, concernant la révision du bétail et les mesures à prendre contre la vaginite noduleuse: le CM vote un crédit de 862,50 frs pour le paiement de cette facture mais demande le remboursement par les intéressés des médicaments utilisés.
6. Kuder Alfred sollicite une indemnité pour les dégâts causés par la construction de la conduite d'eau à travers sa forêt. Le CM, considérant que d'autres personnes ont eu aussi des dégâts et n'ont point fait de demande d'indemnité jusqu'à présent, ajourne cette question.
7. Vu l'état avancé des travaux d'adduction d'eau, le CM prie le maire de faire les démarches pour le paiement de la 1^{ère} tranche de subvention (25000 frs) accordé sur les fonds du pari mutuel. Le CM s'engage d'entretenir régulièrement et à ses frais les ouvrages exécutés avec l'aide de cette subvention.

Séance du 11 décembre 1927

Composition des bureaux d'assistance: Kuster Charles tanneur né le 5.2.1870, Fellmann Henri né le 26.8.1887.

Personnes susceptibles de faire part du bureau: Lerch Edouard de Joseph né le 17.12.1862, Schuffenecker Erhard né le 20.11.1888, Méthia Philibert de Xavier né le 12.10.1886 et Nussbaum Léon né le 16.2.1895.

Séance du 22 janvier 1928

1. M. Boch, maître-ramoneur de Thann, a envoyé une facture au maire de 50 frs pour ramoner la cheminée de la ferme Rossberg-Waldmatt, qu'il a refusé, étant donné que la ferme est louée pour 9 ans à la ferme de l'Illberg. Le CM refuse de même le paiement de cette facture, étant donné que partout les frais de ramonage sont payés par le locataire si des conditions spéciales ne sont pas portés dans le bail.
2. Le CM vote un crédit de 50 frs pour le recensement du bétail du 1^{er} décembre 1927.
3. Le Conseil de fabrique demande une subvention pour couvrir le déficit pour l'année budgétaire 1927. Le CM après avoir pris connaissance des derniers budgets et comptes vote une subvention de 400 frs.
4. Le chemin communal dit "Hinterdorf" est sans cesse fortement dégradé par la vidange très importante de bois sortant des forêts des cantons avoisinants. Il est impossible à la commune dont la situation financière est mauvaise (150 cent. add.) d'entretenir à elle seule ce chemin. Le maire propose de percevoir une taxe de vidange aux propriétaires des forêts qui l'utilisent. Le CM décide, les propriétaires des forêts qui utilisent le chemin du Hinterdorf pour l'enlèvement de leur bois

devront verser une taxe se montant à 0,50 frs par mètre cube et 0,35 par stère. Les propriétaires sont tenus de déclarer à la mairie la quantité de bois avant son enlèvement. Taxe due avec effet du 1er janvier 1928.

5. M. Stoltz Jean, imposé pour la taxe sur les chiens, a quitté la commune en 1926 sans indiquer son nouveau domicile. Vu que la commune ne pourra pas percevoir la somme due, le CM décide de dégrever l'intéressé de son imposition.

6. Montant de la taxe à payer par les ménages ayant fait le raccordement à la conduite d'eau (des compteurs à eau n'ont pas été installés). Le CM fixe une taxe de 60 frs par an prélevée intégralement par ménage. En plus il sera perçue une taxe de 0,80 frs par mois et pour chaque personne faisant partie du ménage. Sont exonérés du paiement de cette dernière taxe: Le chef de ménage et son conjoint, tous les enfants jusqu'à la fin de leur scolarité, les malades, les invalides et les personnes se trouvant dans l'incapacité de travail à la charge du chef de ménage. La taxe fixe ainsi que la taxe par tête seront perçues chaque mois par le garde-champêtre, qui versera la recette, après vérification, à la recette municipale. Une liste des contribuables de cette taxe sera déposée à la mairie et tous les changements seront opérés seulement après avis préalable du CM.

Séance du 19 février 1928

1. Budget supplémentaire de l'exercice 1927: Recettes 3914,93 frs, dépenses 9022,35 frs.

2. Projet de budget primitif pour l'exercice 1928: en recettes et dépenses 77457 frs. Centimes additionnels: 100% pour les dépenses ordinaires et 50% pour les dépenses extraordinaires.

3. Depuis la construction de la route Joffre il n'y a plus de cour pour les élèves, qui sont obligés de passer leur récréation sur la route, ce qu'est un danger continuel pour les enfants, surtout que cette route de grand tourisme présente juste devant l'école un tournant très dangereux. Voilà pourquoi la commune vient d'acheter un terrain situé en face de l'école pour une somme de 5370,40 frs. Il reste à faire les travaux suivants: nivellement du sol et voiturage des cailloux pour une somme de 800 frs, mise d'une clôture évaluée à 600 frs, l'installation d'une fontaine d'eau courante pour 800 frs. Ces différentes dépenses représentent une charge trop lourde pour nos contribuables qui sont déjà imposés pour 150% de centimes additionnels. Le CM prie le préfet de prendre cette demande en considération et de faire allouer à la commune une subvention aussi élevée que possible pour pouvoir exécuter ces travaux si nécessaire et afin d'éviter les accidents qui pourraient arriver à nos enfants dans l'avenir.

Séance du 29 avril 1928

1. Le règlement concernant les concessions d'eau de la commune est lu et approuvé par le CM.

2. Participation d communes pour la subvention du Centre cantonal de puériculture. Le CM regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande encore cette année, notre dernier budget supplémentaire présente un déficit assez important.

3. Le CM sollicite une coupe de bois extraordinaire pour l'exercice 1928/29 d'environ 200 m³ (à couper dans la parcelle 3 (Rothenbrand) sur une surface de 4ha et qui devra produire une recette nette approximative de 18000 frs) pour l'électrification de la commune, qui compte 422 habitants et qui est une des dernières du département où cette installation n'est pas encore faite. Le CM prie le sous-préfet d'émettre un avis favorable à cette demande.

4. Une demande de M; Weiss à Mulhouse concernant le remplacement de l'ancien vacher Kocher Jean à la ferme Rossberg-Waldmatt est accepté.

5. Le CM émet un avis favorable à la demande d'allocation militaire de Weber Xavier pour son fils Jean (famille nombreuse).

Séance du 20 mai 1928

1. La demande de concession de Beltzung Henri, aubergiste, est accordée. Le maire et Schuffenecker Ferdinand sont chargés de surveiller si les travaux sont faits d'après les règlements.
2. Kuster Xavier et Kuder Emile sont chargés de vérifier le compte de gestion 1927.
3. Répartition du bois de chauffage: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école des filles et sœurs enseignantes 20 stères et 100 fagots, école de garçons, la mairie et instituteur 24 stères et 100 fagots.
4. Lettre de l'Inspecteur principal des Eaux et Forêts en date du 9 crt. soulevant la question d'enclaver le territoire de la ferme du Niederwiller dans la chasse des forêts domaniales. Le CM ne veut pas abandonner la ferme Niederwiller comme territoire de chasse à la forêt domaniale, considérant que ce territoire faisait toujours partie de la chasse communale de Bourbach-le-Haut., et même bien avant la guerre où dans la loi locale c'était déjà en vigueur. D'ailleurs le CM pose la question pourquoi ce territoire n'a pas été considéré comme enclave lors de la dernière adjudication en 1920 et longtemps après encore, la commune était obligée de payer huit fois plus pour les dommages des sangliers causés sur ce territoire qu'elle n'obtenait pour la chasse communale.
5. Le CM décide de procéder mardi le 29 mai 1928 à la nouvelle location de la ferme Rossberg-Waldmatt pour 3, 6 ou 9 ans, dont le dernier bail arrive à échéance le 1 avril 1929. Les conditions et les charges fixées dans la délibération du 15.12.29 (1919 ?) sont révisées, corrigées et approuvées.
6. Le CM autorise le maire à passer un contrat avec M; J Schabat, président du Ski Club Rossberg de Thann pour la location d'un terrain de 90 m2 sise dans le district Waldmatt et sur lequel se trouve un refuge appartenant au dit Ski-Club contre une indemnité annuelle de 50 frs avec effet du 1 avril 1928 et échue le 1 septembre de chaque année. Pour 1926 et 1927 pour lesquels aucune indemnité n'a été payée pour cause de désaccord, le CM accepte une indemnité de 100 frs, offerte par ce Club et payable immédiatement.

Séance du 26 août 1928

Tous les membres en fonction sont présents.

1. Le CM approuve l'assiette, le devis des travaux de repeuplement et des chemins pour la forêt communale pour 1929.
2. Le CM décide de procéder à nouveau au numérotage des maisons, travail qui sera terminé au 15 septembre.
3. Le CM décide de confier la construction et la concession de son réseau de distribution d'énergie électrique à la Société des Forces Motrices du Haut-Rhin pour une durée de 40 années, et autorise le maire à signer les pièces des dossiers:
Vote un crédit de 116000 frs qui sera couvert comme suit: subvention de l'état 36000 frs, subvention du département 50000 frs, la commune elle même 30000 frs, en admettant que le département accorde un taux extraordinaire de subvention de 35 %.
La quote-part de la commune sera payée, dans la mesure du possible, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Pour tout retard de paiement des travaux exécutés, la commune paiera à la Société des forces Motrices un intérêt de 6 %, mais seulement à dater du 1 janvier 1929.

Séance du 28 octobre 1928

1. Le CM fixe la somme de départ pour l'adjudication de la chasse communale à 500 frs.
2. Pour l'éclairage électrique de la commune, le CM prévoit 3 lampes qui seront placées aux endroits les plus dangereux la nuit.

Séance du 23 décembre 1928

1. Le CM vote un crédit de 80 frs en faveur de la souscription directe de la vente du timbre antituberculeux.
2. Demande d'allocation militaire de Mme Vve Schuffenecker Alphonse pour son petit-fils Ehlinger Albert, actuellement sous les drapeaux, ce jeune homme a été élevé par elle et il était l'unique soutien. Avis favorable.
3. Le ramoneur de la commune, Boehm de Thann, étant venu procéder au ramonage des cheminées tous les trimestres, le CM trouve qu'il serait suffisant si le travail aurait lieu tous les quatre mois et prie le maire d'avertir le ramoneur.
4. Le CM refuse une facture de 90 frs présentée par Weber, fermier à la Boutique pour la réparation du chemin dit "Petrifels" pour les motifs suivants: Aucun ordre pour cette réparation n'a été donné par l'autorité communale, le chemin appartenant point à la commune, mais au Syndicat du Pâturage dont l'administration communale, d'ailleurs ce chemin a été construit pendant la guerre par l'administration militaire et a été maintenu jusqu'à présent par tolérance.

Programme de construction d'habitation à bon marché: le CM est d'avis de répondre "Néant".

6. Des travaux urgents de réparation étant nécessaires à la ferme Rossberg-Waldmatt, le CM prie les membres de la commission des bâtiments (Schuffenecker, Speckler, Kuster Xavier) d'aller à la ferme et d'examiner les déficiences sur place.
7. Le CM décide de procéder au paiement des sommes restant dues aux entrepreneurs pour la reconstruction de la ferme Rossberg-Waldmatt. D'après le décompte de M. Eisenbraun, architecte communal, en date du 18.5.1926 (ce décompte a été remis au service des dommages de guerre) ces sommes se répartissent comme suit:
 - a) M. Benack, entrepreneur à Mulhouse, somme due 27681 frs, plus les intérêts par accord de 1800 frs, soit un total de 29481 frs diminué de l'acompte 24900 frs, reste à payer 4581 frs.
 - b) M. Broecker-Wolf, ferblantier à Mulhouse, somme due 1908,30 frs, moins acompte 1700, reste à payer 208,30 frs.
 - c) M. Binder, peintre à Brunstatt, somme due 2172,45 frs, moins acompte 1950 frs, reste à payer 222,45 frs.

Le crédit de la somme totale de 5011,75 frs est prévu au budget supplémentaire de 1928.

8. Le CM décide de ne pas employer le produit de la chasse (1929-1938) ni en entier, ni en partie au paiement de la cotisation de la corporation agricole du Haut-Rhin.
9. Le CM se déclare d'accord avec le prix de location de 80 frs pour un pré situé à côté de la maison n° 23 et ayant été loué pour 1928 aux Eclaireurs de France de Thann.

Séance du 27 janvier 1929

1. Budget supplémentaire de l'exercice 1928, recettes 62854,54 frs, dépenses 19665,71 frs.
Budget primitif 1929, recettes et dépenses 161013,28 frs.
2. Le CM vote un crédit de 50 frs pour les frais de recensement du bétail pour 1928.

3. Liste de proposition des répartiteurs de la taxe sur les chiens: Schuffenecker Bruno fermier, Schuffenecker Ferdinand cultivateur, Lerch Conrad bûcheron, Méthia Léonard de Henri bûcheron, Beltzung Théodore bûcheron, Beltzung Henri aubergiste, Beltzung Auguste cultivateur, Kuder Emile bûcheron, Lerch Léonard bûcheron, Sansig Henri cultivateur, Weber Xavier cultivateur, Fellmann Simon bûcheron, Beltzung Fridolin bûcheron, Beltzung Théophile bûcheron, Nussbaum Victor cultivateur, Méthia Edouard ouvrier d'usine.

Non domiciliés dans la commune: Burcklé Charles industriel à Bourbach-le-Bas, Koehl Jean boucher à Masevaux, Kolb Gustave fermier à Bourbach-le-Bas, Gendre Paul propriétaire à Masevaux.

Séance du 3 mars 1929

1. Le CM vote un crédit de 20 frs devant être versé au fonds de concours pour le service de la répression des fraudes.
2. Le service du contrôle des distributions d'énergie électrique établies en vertu des concessions données par la commune ou empruntant exclusivement les chemins vicinaux ordinaires ou la voirie urbaine sera exercé par les agents du contrôle de l'état, aux conditions des règlements en vigueur. Les frais de contrôle sont fixés à 20 frs par kilomètre de ligne et par an.
3. Le CM approuve les devis et plan concernant l'installation électrique dans les bâtiments communaux, établis par M. Stamm, architecte communal, et vote le crédit nécessaire à l'exécution de ces travaux, soit la somme de 7600 frs prévue à cet effet dans le budget primitif 1929. Les différents travaux seront adjugés par voie de soumission.
4. Le CM accorde à Kuder Alfred une concession au cimetière de 2 m² au prix de 100 frs pour le tombeau de son épouse Nussbaum Thérèse (8^o tombeau-2^o rangée).
5. Le CM donne suite à une demande de Mme Vve CH. Burcklé de Bourbach-le-Bas, de procéder à l'électrification de la ferme Niederwiller dans le cas où Etat et département paient d'après le devis le même pourcentage de subvention que pour le réseau du village et vote un crédit de frs (?).
6. Les polices d'assurance contre l'incendie de la plupart de nos bâtiments communaux arrivant à échéance, le CM décide de demander à différentes compagnies des offres pour une nouvelle période.

Séance du 14 avril 1929

1. Vu la circulaire préfectorale du 3 avril 1928 concernant la vaine pâture, le CM donne son avis favorable pour le maintien du pâturage de Bourbach-le-Haut qui existe depuis un temps immémorial.
- Le CM décide d'acheter une machine à écrire pour la mairie et vote le crédit de 2800 frs.
3. Le CM vote 20 frs comme subvention pour les œuvres de la puériculture.
 4. Schuffenecker Ferdinand et Lerch Edouard nommés pour la révision des listes électorales pour la Chambre d'agriculture.
 5. Le CM accorde une concession au cimetière à Philibert André pour son frère décédé Sylver André.
 6. Le CM autorise le maire à louer la maison n° 23 à Perli Humberto contre un loyer de 40 frs par mois, payable trimestriellement et d'avance.

Séance du 17 mai 1929

Election du maire et de l'adjoint après l'élection municipale

Les 10 conseillers municipaux présents: Kuster Xavier, Beltzung Auguste, Méthia Philibert, Nussbaum Léonard, Kuder Emile, Kuster Charles, Lotz Camille, Daegelen Fridolin, Schuffenecker Ferdinand, Sansig Henri.

Kuster Charles le plus âgé président.

Kuder Emile secrétaire.

Nussbaum Léonard élu maire avec 5 voix, ont obtenu Schuffenecker Ferdinand 3, Beltzung Auguste 1 (1 bulletin blanc).

Schuffenecker Ferdinand élu adjoint avec 7 voix, ont obtenu Kuster Xavier 2, Daegelen Fridolin 1

Séance du 26 mai 1929

Tous les membres sont présents.

1. Le CM procède à la nomination des membres des différentes commissions.

- Bâtiments: Schuffenecker, Kuster Xavier, Méthia Ph., Sansig Henri.

- Pâturage: Beltzung, Daegelen, Kuster Charles, Kuder E., Speckler Alphonse

- Kuder, Beltzung, Lotz

- Assistance publique : Daegelen, Kuster Xavier, Lerch Edouard, Fellmann Henri (*barré et rajoutés*) Schuffenecker Erhard et Nussbaum Léon.

- Taureaux: Sansig, Méthia, Kuster Charles

- Chemins: Schuffenecker, Sansig, Lotz

- Conduite d'eau et électricité: Kuster Xavier, Sansig, Beltzung, Méthia Philibert

- Forêts: Beltzung, Sansig, Méthia.

2. Répartition du bois de chauffage pour 1930: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école des filles et sœur enseignante 20 stères et 100 fagots, école de garçons, mairie et instituteur 28 stères et 100 fagots.

3. Le CM approuve le PV relatif à l'acquisition par la commune du terrain sur lequel est construit le réservoir d'eau potable et vote:

- pour les dommages causés par la construction pendant 2 ans, 15 frs par are et par an,

- pour l'achat du terrain, 100 frs par are, soit la somme de 261,30 frs.

Le propriétaires du terrain s'étant déclarés d'accord avec les prix indiqués, Me Quiquerez, notaire à Masevaux, sera chargé de dresser l'acte de vente dont les frais seront à supporter par la commune.

Séance du 23 juin 1929

1. M. Dittante, entrepreneur de la conduite d'eau, a laissé dans notre commune une certaine quantité de tuyaux inutilisés et il demande de les céder à la commune, en vue de l'extension de la conduite ou de réparations éventuelles contre un prix minime. Le CM invite M. Dittante à venir dans la commune où la commission discutera avec lui sur la quantité et le prix.

2. Daegelen Fridolin et Méthia Philibert sont désignés pour vérifier le compte de gestion 1928.

Séance du 23 août 1929

1. L'état d'assiette, le devis des travaux de repeuplement et des chemins pour la forêt communale est approuvé pour l'exercice 1923 (1930 ?).

2. Les cours d'adultes pour l'hiver 1929-1930 et donnés par le personnel enseignant s'ouvriront le 1 novembre 1929 et dureront jusqu'au 31 mars 1930 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 7,50 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 400 frs.

3. La ferme Rossberg-Waldmatt, appartenant à la commune de Bourbach-le-Haut, ayant été détruite par un incendie le 8 août 1929, le CM prend les décisions suivantes:

Vu le mauvais état financier de la commune, surtout à la suite des gros travaux (conduite d'eau et électrification) exécutés les dernières années, le CM est d'avis que la reconstruction de la ferme est impossible pour le moment. Donc le contrat passé en date du 29 mai 1928 avec le fermier Albert Weiss de Mulhouse est résilié. Le CM fixe ensuite la somme que le fermier doit payer pour l'année de bail 1929/30. D'après le contrat sus-indiqué, le prix de fermage est de 5175 frs par an pour la commune de Bourbach-le-Haut. Sur cette somme M. Weiss payera à la commune pour pâturage et prairie 1725 frs. Le prix du loyer de la maison d'habitation, auberge, étables etc.. se monte donc à $5175 - 1725 = 3450$ frs. M. Weiss, n'ayant eu l'usufruit de ces immeubles qu'à partir du 1 avril 1929, c.-à-d. pendant 4 mois, payera comme loyer le tiers de cette dernière somme soit 1150 frs, donc en tout $1725 + 1150 = 2875$ frs. L'échéance du fermage étant fixé par contrat au 1 septembre, il sera remboursé à M. Weiss, après paiement à cette date du fermage entier, la somme de 2300 frs par mandat. La surtaxe de 10% du premier fermage (art 8 du contrat) est à payer intégralement par le fermier.

Séance du 15 septembre 1929

1. Election d'un délégué et d'un suppléant pour l'élection d'un sénateur en date du 20 octobre 1929: Nussbaum Léonard délégué, Sansig Henri suppléant.

2. Le CM décide de créer un corps de sapeurs-pompiers.

Séance du 6 octobre 1929

Le CM décide en principe l'extension de la conduite d'eau dans les districts Grund et Rochelle, parties du village non alimentées jusqu'à présent en eau potable. La commission de la conduite d'eau est chargée de se renseigner sur le nombre de bénéficiaires.

2. Le CM autorise le Ski-Club Rossberg de relier leur refuge à la conduite d'eau de l'ancienne ferme sous condition d'entretenir conduite et réservoir.

3. Le CM décide que les frais d'éclairage des écoles, de la mairie et des logements de l'instituteur et de l'institutrice seront portés par la commune.

Suite le 3 novembre

4. Le maire expose l'utilité pour la commune de la création d'un service de secours contre l'incendie. Le CM adopte la délibération suivante:

Considérant que la commune, dont la population est de 422 habitants, répartie dans trois hameaux principaux, possède une conduite d'eau avec hydrants et une pompe (et non le matériel de service nécessaire), qu'il importe pour en assurer l'utile emploi d'organiser un corps de sapeurs-pompiers,

a) demande que ce corps soit formé de vingt hommes,

b) s'engage au nom de la commune à subvenir au moins pendant quinze ans aux dépenses énumérées à l'article 32 du décret du 13 août 1925,

c) il sera pourvu à la dépense aux moyens de ressources ordinaires,

d) le CM, en exécution de l'article 10 du décret du 10 août 1925, nomme pour faire partie de la commission chargée d'examiner les demandes d'admission dans le corps et d'arrêter définitivement les contrôles, Schuffenecker Ferdinand et Kuster Xavier, tous deux conseillers municipaux.

Séance du 20 novembre 1929

1. Le CM décide en principe l'extension de la conduite d'eau potable dans la partie du village dite Grund et Rochelle, non alimentée encore. Le CM charge le maire de se mettre en rapport avec l'ingénieur en chef du Génie rural pour la mise à jour des plans et devis ainsi que pour tous renseignements concernant les subventions que la commune pourrait éventuellement toucher pour ces travaux.

(Nous savons que le réseau d'eau potable pour ces quartiers cités ci-dessus et pour le restant du village, Hinterdorf ..., ne seront réalisés que dans les années 1970 !)

2. Le CM décide que l'adjudication du pâturage de la Waldmatt aura lieu à Bourbach-le-Haut comme toujours auparavant. Si la commune de Masevaux n'est pas d'accord, la commission de Bourbach-le-Haut procèdera seule à l'adjudication des parcelles.

Séance du 14 janvier 1930

1. Nécessité d'augmenter les sommes d'assurance de nos bâtiments communaux, le maire soumet une nouvelle taxation faite par M. Stamm, architecte communal. Le CM est d'accord avec les sommes indiquées, soit au total 698900 frs.

2. Le CM vote un crédit de 80 frs en faveur de la vente du timbre antituberculeux.

3. Le CM vote une somme de 50 frs pour le recensement du bétail en date du 28 novembre 1929.

4. Le CM décide de procéder vers la fin du mois à la location du pâturage Rossberg-Waldmatt, avec les anciennes conditions du bail, moins celles ayant rapport à la ferme détruite par incendie le 8 août dernier. La mise à prix est fixée à 2000 frs. D'accord avec la commune de Masevaux, le fermage sera partagé entre les deux communes propriétaires par moitié.

Séance du 26 mars 1930

1. Le CM vote une somme de 200 frs en faveur des sinistrés des inondations du Midi et du Sud-ouest.

2. Révision du traitement du receveur de la commune: le CM se déclare d'accord pour un traitement de 1115 frs.

Séance du 17 avril 1930

1. Le CM sollicite une coupe extraordinaire pour l'exercice 1930-1931 d'environ 200m³ de bois à couper dans la parcelle 3 (Rothenbrand) sur une surface de 4 ha et qui devra produire une recette nette de 15000 frs pour l'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

2. Répartition du bois de chauffage pour l'exercice 1931: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école des filles et sœurs enseignantes 20 stères et 100 fagots, école de garçons, mairie et instituteur, 28 stères et 100 fagots.

3. Le CM vote une somme de 40 frs pour les œuvres de puériculture.

4. Circulaire du sous-préfet concernant la rétribution des maitres des cours d'adultes: le CM fixe le taux de rémunération des cours d'adultes à 15 frs l'heure avec effet du 1er janvier 1930.

5. Lors de son inspection, le service incendie a prié le maire de procéder au plus vite à la construction d'un local de pompes à incendie. Cette construction devient d'autant plus nécessaire qu'un corps de sapeurs-pompiers vient d'être créé dans la commune. La maire soumet au CM les plans et devis dressés par l'architecte qui sont approuvés. Le CM vote le crédit nécessaire soit 24500

frs, dont 10000 frs sont inscrits dans le budget 1930 et les 14500 frs seront pris sur notre fonds de réserve.

6. Budget supplémentaires de l'exercice 1929, recettes 36811,24 frs, dépenses 31470,40 frs.

Budget primitif de l'exercice 1930: recettes et dépenses 46706,28 frs.

7. Le Maire fait savoir au CM qu'une facture de Jérôme Schnitzler, entrepreneur à Dannemarie, concernant des réparations effectuées à notre conduite d'eau pendant l'exercice 1929 et se montant à 351,54 frs a été présentée trop tard pour être payée sur les crédits de l'exercice écoulé. Le CM reporte un crédit équivalent à cette dépense pour l'exercice en cours.

8. Le CM approuve une facture de Jobin, entrepreneur à Masevaux, qui se monte à 432 frs pour les frais de transport de robinets de la conduite d'eau.

Séance du 23 juillet 1930

1. Le CM accepte sans observations l'état d'assiette, du devis de repeuplement et du devis des chemins pour 1931, présenté par le chef du groupe Forestier.

2. Le CM porte le taux de l'allocation journalière aux femmes en couches à 2,50 frs.

3. Le CM émet un avis favorable à la demande d'allocation militaire formulée par Mme Vve Méthia Rosalie.

4. Lettre du sous-préfet en date du 12 juillet 1930 concernant la construction d'un local de pompes à incendie et d'une remise. Il résulte de cette lettre que l'autorité de tutelle juge le crédit de 24500 frs, voté par délibération du 17 avril dernier, exagéré, se basant sur le fait que la commune n'a pas les moyens de procéder à cette construction. Le CM décide de maintenir sa délibération et de faire exécuter les travaux pour les raisons suivantes: Depuis longtemps le CM a envisagé la construction d'une remise, mais étant donné que du fait de la création d'un corps de sapeurs-pompiers la construction d'un local à pompes à incendie s'impose, il décide de ne faire qu'un seul bâtiment. Il est vrai qu'on pourrait construire un local en bois ou en briques, mais le CM, afin d'éviter des réparations et des constructions continuelles juge qu'une seule dépense, quoique plus élevée est préférable.

5. Le maire soumet au CM les plans et devis relatif aux travaux d'installation de l'éclairage électrique dans l'église paroissiale, dont la dépense se monte à 8800 frs. Une quête ayant été faite dans la commune a produit une recette de 6000 frs. Il reste donc à la charge de la commune la somme de 2800 frs. Etant donné qu'un rabais de 20 à 30% est à prévoir sur ces travaux, le CM vote la somme de 2800 frs.

6. Le CM vote un crédit de 10000 frs pour l'équipement de nos sapeurs-pompiers. Après avoir pris connaissance des 2 devis, le CM adopte celui présenté par la maison Meunier de Lyon se montant à 5715,20 frs et charge le maire de demander d'autres devis concernant le matériel manquant.

7. Le CM refuse de prendre à sa charge l'hospitalisation à l'hôpital de Thann, de Rusterholz Xavier, vu que l'intéressé, avec l'aide de sa rente d'invalidité, est encore capable de subvenir à tous ses besoins.

8. Lotz Camille, Sansig Henri et Schuffenecker Ferdinand sont désignés pour la révision du compte de gestion 1929.

9. Le CM vote un crédit de 300 frs pour l'assurance de son corps de sapeurs-pompiers composé de 20 membres contre les suites matérielles des accidents qui pourraient leur arriver dans le service.

Suite de la séance le 8 octobre 1930

Les cours d'adultes pour l'hiver 1930 et donnés par le personnel enseignant s'ouvriront le 1er novembre 1930 et dureront jusqu'au 31 mars 1931 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.

Séance du 26 octobre 1930

1. Le CM refuse une demande d'assistance aux femmes en couches présentée par Mme Beltzung Mathilde, vu que l'intéressée n'est pas nécessiteuse.
2. Le CM examine une demande de concession au cimetière émanant de Beltzung Dominique. Il donne suite à cette demande, mais vu qu'il s'agit de la construction d'un caveau et qu'aucun prix n'a été fixé pour ces concessions jusqu'à présent, le CM décide de percevoir pour la construction d'un caveau la somme de 200 frs par mètre carré, taxe qui restera en vigueur par la suite. La taxe déjà payée par le demandeur pour un terrain ordinaire, soit 50 frs par m², sera déduite.
3. Le CM décide de faire verser par Kolb Gustave fermier à Bourbach-le-Bas la somme de 50 frs pour avoir, sans autorisation, pris du fumier à notre ferme détruite du Rossberg-Waldmatt.

Séance du 23 novembre 1930

1. La commission des pâturages fait savoir au CM qu'il serait nécessaire de couper le bois au pâturage de la Waldmatt. Le CM décide de faire procéder à ce nettoyage et de vendre le bois avec les coupes de 1931.
2. Le CM examine une circulaire du sous-préfet concernant la vaccination des enfants de un à neuf ans contre la diphtérie et ajourne sa décision en attendant des renseignements plus complets à ce sujet, notamment en ce qui concerne les enfants assurés à la caisse des malades et les honoraires demandés par le médecin.
3. Le maire soumet au CM une circulaire du préfectorale concernant la destruction des corneilles. Vu que dans notre commune, nous n'avons pas à en souffrir des dommages causés par ces oiseaux, Le CM juge qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette affaire.
4. Le CM examine une demande de secours au profit des marins et des familles de marins victimes de la tempête du 18 et 19 septembre dernier et regrette, vu la situation financière de la commune, de ne pouvoir donner suite à cette demande.
5. Le CM accorde la somme de 100 frs au corps des sapeurs-pompiers de la commune pour la fête de la Sainte Barbe.

Suite de la séance le 14 janvier 1931

Le CM vote un crédit de 100 frs comme souscription directe en faveur du timbre antituberculeux.

Séance du 20 mars 1931

1. Vote du budget supplémentaire de l'exercice 190 et du budget primitif 1931.
(Aucun montant n'est renseigné)
2. Le CM vote une somme de 50 frs pour le recensement du bétail du 4 décembre 1930.
3. Le CM vote une somme de 600 frs pour les frais de recensement de la population en date du 8 mars 1931.
4. Le CM porte le traitement du secrétaire de mairie à 3000 frs avec effet du 1er janvier 1931.

5. Le nommé Beltzung Fridolin, porté sur la liste d'imposition de la taxe sur les chiens pour l'exercice 1930, a quitté la commune le 3 mai 1930 sans payer la taxe malgré 2 avertissements. Vu que les frais de poursuite seraient plus élevés que le montant de la taxe Le Cm décide de dégrever l'intéressé de son imposition.

6. Revenant sur sa décision de la séance du 26 octobre 1930 concernant le paiement d'une taxe de 50 frs par Kolb Gustave de Bourbach-le-Bas pour avoir pris du fumier à la ferme Rossberg-Waldmatt, le CM décide de dégrever l'intéressé de cette taxe vu que le fait lui reproché ne peut être prouvé.

7. Le maire soumet au CM la circulaire préfectorale du 11 février 1931 relative à la création d'un fond départemental de chômage. Vu que les principales ressources de la commune se trouvent dans l'industrie forestière et l'agriculture et que dans ces branches le chômage ne s'est guère fait sentir jusqu'à présent, le CM décide d'ajourner la participation au fond départemental.

8. Répartition du bois de chauffage: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école de filles et sœurs enseignantes 20 stères et 100 fagots, école de garçons, mairie et instituteur 28 stères et 100 fagots.

Séance du 26 avril 1931

1. La maison n°24 appartenant à Mme Vve Daegelen décédée le 16 mars 1931 est à vendre. Etant donné que la commune est déjà propriétaire du rez-de-chaussée de cette maison, le maire demande au CM s'il y a lieu d'acheter l'autre partie par la commune. Le CM décide d'acquérir la maison de Mme Daegelen afin de la donner en location et vote à cet effet un crédit de 5000 frs en chargeant le maire de faire le nécessaire pour cet achat.

2. Lettre de la commission supérieure des dommages de guerre (conseil d'Etat) concernant le recours en opposition contre le jugement du 29 janvier 1925 dans l'affaire des dommages de guerre (Ferme Rossberg Waldmatt) de la commune. Le CM autorise le maire de suivre cette affaire au nom de la commune et de requérir les fonds accordés et non versés.

Séance du 12 juillet 1931

1. Comme suite à la délibération du 23 juillet 1930 concernant l'acquisition du matériel d'incendie, le CM approuve l'achat du reste du matériel manquant et vote à cet effet un crédit de 3000 frs.

2. Suite à une circulaire préfectorale du 12 juin 1931 concernant le fonctionnement des œuvres sociales de protection maternelle et infantile, le CM vote et inscrit dans son budget une subvention annuelle de 50 frs.

3. Les cours d'adultes pour l'hiver 1931-1932 s'ouvriront le 1er novembre 1931 et dureront jusqu'au 31 mars 1932 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.

4. Le CM accepte sans observation le devis d'état d'assiette, du repeuplement et des chemins pour 1932.

5. Le CM décide qu'à l'avenir et à partir de cette année le berger communal n'aura plus à payer la taxe municipale sur les chiens.

Séance du 11 novembre 1931

1. Le CM fixe les taxes sur les chiens comme suit:

- 1ère catégorie (chiens de luxe et de chasse) au tarif de 10 frs,
- 2ème catégorie (chiens de garde) au tarif de 2,50 frs.

2. Le CM vote une somme de 100 frs à Kuder Fridolin pour réparation, nettoyage et graissage de l'horloge communale.
3. La police du 20 septembre 1920 concernant la responsabilité civile de la commune est arrivée à échéance. Le CM charge le maire de procéder à l'établissement d'une nouvelle police à la même compagnie et dans les mêmes conditions.

Séance du 13 décembre 1931

1. Circulaire préfectorale du 6 novembre dernier concernant la nomination de l'instituteur secrétaire de mairie. Le CM accorde à l'instituteur la stabilité à ce poste en le déclarant comme poste permanent.
2. Loyer de la maison n°24 que la commune vient d'acquérir. Le CM fixe un loyer de 20 frs par mois et charge le maire de passer un contrat avec le locataire.
3. Le CM donne son avis favorable pour une demande d'allocation militaire émanant de Mme Kuster Séverin pour son fils Otton actuellement sous les drapeaux.
4. Crédit de 100 frs comme souscription directe en faveur de la vente du timbre antituberculeux.
5. Vote d'un crédit de 50 frs pour le recensement du bétail du 3 décembre 1931.
6. Il résulte d'un rapport du médecin-inspecteur scolaire que l'éclairage électrique des écoles est insuffisant (en réalité il n'existe dans chaque classe que 2 lampes de 50W). Le CM décide de remplacer ces lampes par des diffuseurs de 100w et accepte à cet effet le devis ^présenté par M. Bringel à Masevaux se montant à 710 frs.
7. Le CM fixe le tarif du fossoyeur, Fellmann Simon, à 50 frs pour la construction d'une fosse. Cette somme lui est à payer intégralement par les intéressés.
8. Le CM autorise le maire à introduire un recours, au nom de la commune, contre le jugement du 29 janvier 1925 dans l'affaire des dommages de guerre de la ferme Rossberg-Waldmatt.
9. Le CM fixe la taxe d'eau de André Philibert à 25 frs par an payable le 1er trimestre de chaque exercice.

Séance du 22 janvier 1932

1. Le CM décide d'adhérer au fonds départemental de chômage et prend l'engagement de verser des secours aux chômeurs résidant dans la commune suivant les taux indiqués dans la circulaire préfectorale du 11.2.1931. A cet effet inscrit un crédit de 500 frs au budget.
2. Le nommé Lotz Auguste porté sur la liste d'imposition des chiens pour l'exercice 1931 a été inscrit par erreur dans la catégorie 1. Le CM décide de dégrever l'intéressé d'une somme de 6 frs, de sorte qu'il ne paiera que 2 frs.
3. Avis favorable pour l'attribution de l'allocation militaire des réservistes Nussbaum Eugène et Weber Jean qui devront faire une période d'instruction cette année.

Séance du 18 février 1932

1. Nomination des délégués au conseil de discipline des employés communaux: Nussbaum Léonard délégué et Schuffenecker Ferdinand suppléant.
2. Lecture d'une circulaire préfectorale autorisant les communes à participer au service des intérêts et d'amortissement en faveur des particuliers ayant obtenu un prêt d'une société de crédit immobilier. Le CM refuse cette participation.

3. Lecture d'une circulaire préfectorale concernant les cours d'urbanisme. Le CM est d'avis que ces cours sont sans intérêt puisqu'il n'existe aucun candidat.
4. Le CM décide d'employer les chômeurs de la commune à de différents travaux (chemins, ponts, etc..) qui seront encore à exécuter au courant de l'année contre une rétribution de 2 frs l'heure. Le CM décide de prendre en charge les frais d'assurance maladie.
5. Le CM nomme dans la commission locale de chômage Schuffenecker Ferdinand et Sansig Henri, membres du CM, et Lerch Edouard et Méthia Joseph de Victor.

Séance du 17 avril 1932

1. A la suite du décès de Schuffenecker Ferdinand conseiller municipal et adjoint il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Le CM décide d'user des dispositions de l'art. 77 de la loi du 5 avril 1884 permettant de procéder à cette élection sans élections complémentaires. Le CM fixe cette élection au dimanche 23 avril à 11h.
2. Budget supplémentaire de l'exercice 1931: Recettes 5375,92 frs, dépenses 5375,92 frs.
Budget primitif de l'exercice 1932: recettes et dépenses 36684,21 frs.
3. L'assurance incendie du presbytère est échue. Le CM charge le maire à l'établissement d'une nouvelle police de 550000 frs à la même compagnie (Union).
4. Le CM accorde à Mme Vve Lerch Cécile une concession au cimetière de 4 m² de même qu'une autre de Mme Vve Schuffenecker Ferdinand pour la construction d'un caveau aux prix fixés par les décisions antérieures.
5. Répartition du bois de chauffage: Presbytère 12 stères et 10 fagots, école des filles et sœur enseignante 20 stères et 100 fagots, école de garçons, mairie et instituteur 28 stères et 100 fagots.
6. Le CM désigne pour la commission locale des chômeurs, à la place de Schuffenecker Ferdinand décédé, Kuster Charles.

Séance du 24 avril 1932

Présents: Nussbaum Léonard, Kuster Xavier, Beltzung Auguste, Méthia Philibert, Kuster Charles, Lotz Camille, Daegelen Fridolin, Sansig Henri.

1. Election d'un nouvel adjoint.
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 8
Majorité absolue: 5
Kuster Xavier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.
2. Sansig Henri est désigné pour remplacer Schuffenecker Ferdinand comme délégué du conseil municipal pour l'établissement des listes électorales de la chambre d'agriculture.
3. Le CM vote une somme de 40 frs comme subvention pour les œuvres de la puériculture.

Séance 28 août 1932

1. Les cours d'adultes pour l'hiver 1932-1933 s'ouvriront le 1er novembre 1932 et dureront jusqu'au 31 mars 1933 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.
2. Daegelen Fridolin, Méthia Philibert et Beltzung Auguste sont désignés pour vérifier le compte de gestion 1931.

Séance du 2 octobre 1932

1. Proposition de l'ingénieur des Ponts et Chaussées à Masevaux visant l'amélioration du tournant extrêmement dangereux et sans visibilité au coin de la maison d'école (Route d'intérêt commun 14bis route Joffre). A cet effet il y aurait lieu d'élargir ce tournant et pour cela il faudrait que la commune cède à cette administration une partie du jardin se trouvant au coin de la maison commune. Le CM est d'accord avec cette proposition mais demande que le nouveau mur remplaçant l'ancien soit construit par ce service de telle manière que les fondements de la maison communale ne subissent par ce fait et à l'avenir aucune détérioration et que le mur soit entretenu aux frais de ladite administration.
2. Le maire soumet au CM le statut type pour les employés communaux de carrière. Le Cm décide d'accepter ces statuts en leur forme pour notre commune.
3. Le CM est d'accord avec l'état d'assiette et le devis de repeuplement de la forêt communale pour l'exercice 1933.

Séance du 6 novembre 1932

1. Le maire soumet au CM une lettre du sous-préfet en date du 10 octobre dernier concernant l'augmentation du nombre de centimes additionnels de la commune pour la nouvelle fixation de l'assiette des impôts locaux. Il résulte que le nombre de centimes voté pour 1932 et qui est de 150 serait porté à 208.

Le CM estime qu'il est impossible d'accepter une imposition aussi élevée surtout qu'il avait décidé lors de l'établissement du budget 1932 de réduire le nombre de centimes de 50 au budget suivant. Le nombre aussi élevé de centimes ne provient pas des dépenses ordinaires mais plutôt des dépenses extraordinaires durant les cinq ou six années, à savoir: installation d'un réseau d'adduction d'eau potable, création d'un corps de sapeurs-pompiers, ainsi que la construction d'un local à leur service, achat et aménagement d'une cour d'école, achat de deux immeubles servant pour la location et finalement l'électrification de la commune. Ces différents travaux nécessaires à une commune rurale et exécutés, il ne reste donc plus, dans bien des années à venir, à faire des dépenses extraordinaires aussi élevées, et après avoir vérifié les dossiers, le conseil prie le maire de faire le possible afin que la commune puisse toucher au plus vite le solde de 34000 frs de la subvention allouée sur les fonds du Pari-Mutuel pour les travaux d'adduction d'eau potable, somme qui devrait couvrir la différence des anciens et nouveaux centimes.

2. Demande de Fellmann Joséphine épouse Perli, concernant une réduction de loyer pour la maison n°23 appartenant à la commune. D'après le contrat de location du 5 septembre 1929 l'intéressée doit payer un loyer mensuel de 40 frs. Vu l'indigence de la locataire, les deux enfants et son état maladif, le CM consent à une réduction du loyer de 15 frs par mois et ceci avec effet du 1er juillet 1932.

Séance du 4 février 1933

1. Subvention à accorder au monument du Président Aristide Briand: Le CM regrette de ne pouvoir accorder cette subvention par suite de la mauvaise situation financière de la commune.
2. Subvention à accorder au monument du président Paul Doumer: le CM regrette pour les mêmes raisons que précédemment.
3. Le CM vote la somme de 50 frs pour les frais de recensement du bétail du 1er décembre 1932.

Séance du 26 février 1933

1. Budget supplémentaire de l'exercice 1932: recettes 2891,09 frs, dépenses 1768,08 frs.

Budget primitif 1933: recettes et dépenses (*non renseignées*).

2. Lettre de M. l'Abbé Gretha, curé de Bourbach-le-Bas, sollicitant une indemnité à M. Wieser de Bourbach-le-Haut pour frais de transport. En effet depuis la maladie de feu l'abbé Lansperger, curé de notre paroisse, l'abbé Gretha était chargé du service du culte de notre commune, et ceci du 6 novembre 1932 au 12 février 1933. Le CM, trouvant cette indemnité justifiée vote un crédit de 430 frs.

3. Le CM vote une somme de 40 frs comme subvention pour les œuvres de la puériculture (Exercice 1933).

4. Répartition du bois de chauffage: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école des filles et sœur enseignante 20 stères et 100 fagots, école des garçons mairie et instituteur 28 stères et 100 fagots.

5. Le CM sollicite pour l'exercice 1934 une coupe extraordinaire d'environ 100 m². Le produit de cette coupe sera employé à l'aménagement des cours d'école et aux grosses réparations des bâtiments communaux.

Séance du 30 avril 1933

1. M. le maire soumet au CM une lettre du sous-préfet en date du 19 crt. concernant le placement de la somme de 40000 frs provenant du règlement du sinistre de la ferme Waldmatt. Le CM approuve ce placement et charge le maire de l'achat des titres par l'entremise du percepteur de Masevaux.

Séance du 14 mai 1933

1. M. Stoll, locataire du pâturage Waldmatt sollicite la construction d'une étable en bois pour abriter son bétail. Il déclare payer la moitié du devis qui se monte à 10583,85 frs, et demande que son contrat soit fixé à 9 ans. Le CM donne un avis favorable pour cette construction mais stipule que l'entretien sera entièrement à la charge du locataire. Les frais seront couverts par le produit de la coupe extraordinaire de 193?, recette qui était destinée à son origine au prolongement de la conduite d'eau mais ce projet étant abandonné le CM sollicite de l'administration de tutelle l'autorisation du nouvel emploi de ce fonds.

Séance du 12 novembre 1933

1. Budget supplémentaire de l'exercice 1933: recettes 1226,67 frs, dépenses 1924,80 frs.

2. Budget primitif 1934: recettes et dépenses (*non renseignés*).

3. Le CM donne un avis favorable pour les demandes d'allocations militaires de Fellmann Simon (père) et Vve Méthia née Nussbaum Catherine.

4. Facture de l'abbé Weiss, curé de la commune, concernant ses frais de déménagement. Le CM trouvant cette dépense justifiée, vote une somme de 320 frs.

5. La délibération du 26 février dernier concernant une facture de 430 frs présentés par M. Wieser et concernant les frais de voyage durant l'hiver dernier de l'abbé Gretha, curé de Bourbach-le-Bas, pendant la maladie et après le décès de l'abbé Lansperger, curé de notre commune, n'a pas été approuvée par le sous-préfet qui indique comme motif que cette facture serait à payer par la fabrique de l'église. Le CM maintient sa délibération précédente pour les motifs suivants:

- La fabrique de l'église, n'ayant point de fonds serait obligée de demander le remboursement de cette facture à la commune.

- Ayant pris connaissance de la circulaire préfectorale du 1er février 1927 concernant les mesures de décentralisation administratives, fixant le délai d'approbation des délibérations soumises au sous-préfet à 40 jours, constate que cette délibération est restée à la sous-préfecture du 30 mars au 28 juillet, la considère comme tacitement approuvée.

6. L'adjudication du pâturage Rossberg Waldmatt du 9 mars 1933 n'a produit qu'une recette annuelle de 750 frs. Il y aurait donc lieu de dégrever l'ancienne recette prévue de 3000 frs.

Séance du 7 janvier 1934

1. Le CM vote un crédit de 50 frs comme souscription directe de la vente du timbre antituberculeux.

Séance du 4 février 1934

1. Le CM vote une somme de 50 frs pour les frais de recensement du bétail du 30 novembre 1933.

Séance du 25 mars 1934

1. Répartition du bois de chauffage: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école des filles et de la sœur enseignante 20 stères et 100 fagots, école de garçons, mairie et instituteur 28 stères et 100 fagots. En plus le CM demande 20 sapins d'ornement pour les différentes fêtes officielles et religieuses.

Séance du 8 juillet 1934

1. L'inspecteur des forêts en date du 21 mars 1933, demande l'ouverture d'un crédit de 400 frs pour la révision de l'aménagement de la forêt communale. Le CM juge cette dépense indispensable et vote le crédit demandé.

2. Circulaire du sous-préfet en date du 26 juin dernier concernant une subvention pour la célébration du 4ème centenaire de Jacques Cartier. Le CM regrette vu la mauvaise situation financière de la commune.

3. Circulaire du sous-préfet en date du 18 juin dernier concernant une subvention pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Albert I roi des Belges. Le CM regrette pour la même raison que précédemment.

Séance du 20 août 1934

1. Les cours d'adultes pour l'hiver 1934-1935 et donnés par le personnel enseignant, s'ouvriront le 1er novembre 1934 et dureront jusqu'au 31 mars 1935, à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.

Séance du 1 septembre 1934

1. Le CM adopte l'état d'assiette, du devis de repeuplement et du devis des chemins présentés par l'administration forestière pour l'exercice 1935.

2. Le maire fait connaître que les usines de Bourbach-le-Bas vont entrer en chômage soit partiel, soit total et que déjà 8 demandes d'admissions aux allocations de chômage lui ont été présentées. Il demande donc avant de s'adresser à la commission, l'avis du CM sur le paiement de ces allocations, car il est bien probable que par la suite le nombre de chômeurs augmentera.

Le CM, après avoir fait le bilan de ses recettes et dépenses, juge que la commune elle-même se trouve dans l'impossibilité de venir au secours des chômeurs, mais prie le préfet de vouloir bien

accorder aux intéressés l'allocation du département et de l'état (centimes additionnels de la commune pour 1934: 199%).

3. Le CM prend connaissance du rapport de la commission de la conduite d'eau concernant le paiement de la taxe d'eau pour le deuxième trimestre 1934. En effet, vu la grande sécheresse et une défectuosité du regard collecteur une dizaine de ménages était privée en grande partie d'eau potable. Le CM de ce fait exonère la maison n°36 (Vve Méthia Materne) entièrement de la taxe et fixe pour les maisons N° 35, 38, 39, 40, 41, 42b, 44a, 44b, et 45 une taxe unique de 10 frs.

4. Le CM vote le dégrèvement de la somme de 256,70 frs demandé à M. Jobin, installateur à Masevaux, concernant une différence de facture du compte de gestion 1929 et ayant rapport à l'installation de la conduite d'eau.

Séance du 30 décembre 1934

Le maire installe au CM les cinq nouveaux membres du conseil à savoir: Schuffenecker Bruno, Schuffenecker Alphonse (de Benoit), Nussbaum Paul, Daegelen Martin, Méthia Bruno, élus le 25 novembre 1934.

Le CM procède ensuite à la nomination des différentes commissions:

1. Bâtiments: Kuster Xavier, Méthia Philibert, Daegelen Martin.
2. Ecoles: Lotz Camille, Nussbaum Paul, Schuffenecker Alphonse.
3. Assistance publique: Kuster Xavier, Méthia Bruno, Lerch Edouard, Schuffenecker Erhard.
4. Taureaux: Kuster Xavier, Daegelen Martin, Schuffenecker Bruno, Schuffenecker Erhard.
- Chemins: Daegelen Martin, Lotz Camille, Schuffenecker Bruno.
6. Conduite d'eau et électricité: Méthia Philibert, Nussbaum Paul, Schuffenecker Alphonse.
7. Forêts: Méthia Philibert, Méthia Bruno, Daegelen Martin.
8. Chômeurs: Daegelen Martin, Méthia Bruno.

Le CM vote un crédit de 50 frs comme souscription directe en faveur de la vente du timbre antituberculeux.

Séance du 12 janvier 1935

1. Par suite du décès de Kuster Charles, le poste de conseiller des orphelins de la commune est devenu vacant. Le CM désigne à ce poste Kuster Xavier, adjoint, qui accepte.
2. Le CM désigne Daegelen Martin et Nussbaum Paul, pour la révision de la liste électorale.
3. Le CM vote une somme de 50 frs pour les frais de recensement du bétail du 29 novembre 1934.
4. Deux demandes de concession au cimetière à perpétuité de Lerch Edouard de Ferdinand et de Schuffenecker Emile. Le CM refuse de donner suite à ces demandes pour les motifs suivants: Si le CM accorde toutes les concessions demandées, il ne restera dans quelques années plus aucune place sur notre petit cimetière et l'agrandissement de ce dernier sera impossible à cause de son emplacement et de la mauvaise situation financière de la commune.
5. Par suite du décès de Sansig Henri en date du 15 septembre 1934, le poste de commissaire-juré du cadastre est devenu vacant. Le CM désigne comme successeur Daegelen Martin qui accepte.
6. Par suite du décès de Sansig Henri le poste de vérificateur de bétail est devenu vacant. Le CM désigne Daegelen Martin qui accepte.
7. Le CM désigne Daegelen Martin comme délégué pour la révision des listes électorales agricoles en remplacement de Sansig Henri.

Séance du 18 mai 1935

Election du maire et de l'adjoint

Présents: Schuffenecker Bruno, Nussbaum Paul, Méthia Bruno, Méthia Philibert, Kuster Xavier, Schuffenecker Alphonse, Fellmann Henri, Lotz Camille, Nussbaum Léonard, Speckler Alphonse.

La séance est ouverte sous la présidence de Nussbaum Léonard (*ancien maire*) qui prend la présidence , en tant que plus âgé pou l'élection du maire.

1er tour: Votants 10, majorité absolue 6, ont obtenus: Speckler Alphonse 5, Nussbaum Léonard 3, Schuffenecker Bruno 1 et Kuster Xavier 1

2ème tour, ont obtenus :Speckler Alphonse 5, Nussbaum Léonard 4 et Kuster Xavier 1

3ème tour, ont obtenus: Speckler Alphonse 6, Nussbaum Léonard 4

Speckler Alphonse (bûcheron) est élu maire.

Election de l'adjoint: Kuster Xavier 7 voix, Schuffenecker Bruno 2 voix.

Kuster Xavier (bûcheron) est élu adjoint.

Séance du 1er juin 1935

1. Le CM procède à la nomination des membres des différentes commissions:

- Bâtiments communaux: Kuster Xavier, Méthia Philibert, Fellmann Henri, Nussbaum Léonard.
- Assistance publique: Kuster Xavier, Méthia Bruno, Lerch Edouard, Schuffenecker Erhard.
- taureaux: kuster xavier, Schuffenecker Alphonse, Daegelen Martin, Schuffenecker Erhard.
- Chemins: Schuffenecker Bruno, Méthia Bruno, Lotz Camille, Fellmann Henri.
- Conduite d'eau et électricité: Méthia Philibert, Nussbaum paul, Schuffenecker Alphonse.
- Forêts: Méthia Philibert, Méthia Bruno, Nussbaum Léonard.
- Chômeurs: Schuffenecker Bruno, Lotz Camille, Nussbaum Léonard.
- Ecoles: Président: Speckler Alphonse maire, Membres: Weiss Joseph curé, Wieser Joseph instituteur, Sœur Philippa Kuntz institutrice, Nussbaum Emile bûcheron, Lerch Denis (fils) bûcheron.

2. Le CM désigne Fellmann Henri, Lotz Camille et Nussbaum Paul comme vérificateur du compte de gestion 1934.

3. Demande émanant et signée par plusieurs habitants de la commune le priant de provoquer une décision du CM indiquant si les poules, dont le parcours était libre jusqu'à présent, doivent être clôturées à l'avenir ou non, et ceci pour tout le monde. Le maire après délibération demande un vote secret duquel résultent 3 voix affirmative et 7 voix négatives. Donc, sans avis contraire de l'administration de tutelle le libre parcours reste autorisé.

4. Circulaire du sous-préfet du 17 mai dernier concernant le fonctionnement d'un conseil de discipline pour les employés communaux. Après scrutin secret le CM désigne comme délégué titulaire Speckler Alphonse maire et comme suppléant Kuster Xavier adjoint.

Séance du 29 juin 1935

Le CM adopte sans observation le devis de repeuplement de la forêt commune (220 frs) pour l'année 1936.

Séance du 13 juillet 1935

1. Les cours d'adultes pour l'hiver 1935/1936 s'ouvriront le 1er novembre 1935 et dureront jusqu'au 31 mars 1936 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.
2. Vu les nombreuses plaintes émanant de la population de notre commune concernant le libre parcours de la volaille, le maire soumet cette affaire encore une fois au CM. Après discussion, celui-ci se prononce pour l'interdiction de libre parcours et ceci à partir du 1er avril 1936.
3. Facture de M. Schlosser, entrepreneur, de 1276,10 frs, concernant la réparation des bâtiments communaux pendant l'exercice 1934 et qui n'a pas été payée en son temps quoique le crédit prévu au budget pur ces travaux était suffisant. Le CM ayant constaté dans le compte de gestion 1934, qu'une somme de 2024 frs restait réservée pour payer ces réparation, décide le règlement immédiat de cette facture.
4. Circulaire préfectorale concernant la possibilité offerte aux communes d'obtenir des subventions de l'état pour les salaires versés aux ouvriers occupés à l'exécution de travaux entrepris spécialement en vue de l'emploi des chômeurs. N'ayant qu'un seul chômeur dans notre commune le CM juge qu'il n'y a pas lieu de donner suite.
5. Le CM fixe pour frais de façonnage des chablis dans la parcelle Rothenbrand la somme de 15 frs par stère vu le travail extrêmement difficile des bûcherons.
6. Le CM refuse de donner suite à une demande d'allocation de chômage de Beltzung Henri, vu que ce dernier a durant l'année passée refusé du travail qui lui était offert ou bien quitté son emploi au bout de quelques jours.

Séance du 15 janvier 1936

1. Fellmann Henri et Méthia Philibert sont désignés pour la révision de la liste électorale pour l'année 1936.
2. Le CM désigne Schufenecker Bruno comme délégué pour la vérification du rôle des chiens de la commune.
3. Le CM vote un crédit de 50 frs comme souscription directe en faveur de la vente du timbre antituberculeux 1935.
4. Le CM vote une somme de 50 frs pour les frais du recensement du bétail du 5 décembre 1935.
5. Le maire fait connaître au CM, que le logement de la maison N°24 1er étage appartenant à la commune est devenu libre par suite du départ du locataire et demande s'il y a lieu, de la louer à nouveau dans le cas où se présenteraient des amateurs, tout en rendant l'assemblée attentive que ce logement se trouve dans un état extrêmement défectueux et que les murs menacent de s'écrouler, danger dont la commune ne pourrait supporter les conséquences. Le CM décide que ce logement ne sera plus loué et qu'il servira à l'avenir comme remise pour l'outillage de la commune.
6. Le maire fait savoir au CM que Méthia Victor, garde-champêtre de la commune, âgé de 75 ans, s'est retiré à partir du 1er janvier 1936 de cette fonction. Le CM prie le maire d'annoncer par publication ce poste vacant afin que de nouveaux aspirants puissent se présenter.
7. De nouvelles demandes de concession au cimetière ont été présentées. Or il résulte de la délibération du 12 janvier 1935 que le CM d'alors a refusé de donner suite à ces demandes à l'avenir. Après délibération le CM décide d'accorder les concessions au prix de 50 frs le m² à titre temporaire pour 20 ans renouvelables et non à perpétuité comme auparavant.

8. Facture de 320 frs de l'abbé Weiss, curé de la commune, concernant ses frais de déménagement. Le paiement de cette facture a été approuvée le 12 novembre 1933 mais refusé par la sous-préfecture pour manque de disponibilités financières. Or la commune n'a touché que le 1er août 1935 le solde de 13346 frs du Pari-Mutuel pour la construction de la conduite d'eau, somme qu'elle avait avancé et qui est maintenant disponible. Le CM décide de prélever sur cette somme le montant de la facture présentée.

9. Facture de Humbert Maroni, entrepreneur à Masevaux, se montant à 2983,30 frs pour la construction d'un mur de soutènement du chemin communal dit Hinterdorf. La construction de ce mur était devenue nécessaire par suite de la réfection par l'administration des Ponts et Chaussées, d'un pont se trouvant sur la route Joffre. La commission des chemins communaux ayant contrôlé avec le maire ces travaux a constaté une très bonne exécution. Le CM approuve le paiement de cette facture.

Séance du 9 février 1936

1. Lettre du sous-préfet ayant rapport à la délibération du 15 janvier concernant les concessions au cimetière. Le CM accorde des concessions de 30 ans (renouvelables), mais fixe le prix du m² à 75 frs au lieu de 50 frs.

2. Budget supplémentaire de l'exercice 1935: recettes 19615,04 frs, dépenses 3020,87 frs.

3. Budget primitif pour l'exercice 1936: recettes et dépenses 31613,31 frs. Le CM décide de prélever des centimes additionnels, savoir: 201% pour les dépenses ordinaires.

Séance du 22 mars 1936

1. Répartition du bois de chauffage pour l'exercice 1937: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école de filles et sœur enseignante 20 stères et 100 fagots, école de garçons, maire et instituteur 28 stères et 100 fagots. En plus, le CM demande 20 sapins d'ornement pour les différentes fêtes officielles et religieuses.

2. Le CM loue le jardin dit Daegelen d'environ 1 are appartenant à la commune, à J. Wieser, instituteur pour un loyer annuel de 20 frs.

3. Le CM vote un crédit de 400 frs pour la rémunération des agents recenseurs et du contrôleur du recensement du 8 mars 1936.

Séance du 15 avril 1936

1. Circulaire préfectorale du 24 février 1936 concernant une demande de subvention en faveur de l'organisation d'un centre régional à l'exposition internationale de Paris de 1937. Le CM regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande vu que la commune est chargée de 201 centimes additionnels.

Séance du 10 mai 1936

1. Le CM vote un dégrèvement de 28 frs concernant le loyer de la maison communale n°24 vu que la locataire, Mme Daegelen Berthe, a quitté la commune le 15 novembre 1935.

Séance du 2 août 1936

1. Le CM adopte l'état d'assiette du devis de repeuplement et du devis des chemins pour 1937 présenté par le chef de groupe forestier de Saint-Amarin.

2. Les cours d'adultes pour l'hiver 1936/1937 s'ouvriront le 1er novembre 1936 et dureront jusqu'au 31 mars 1937 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.
3. Le CM vérifie, sous la présidence de Lotz Camille, conseiller municipal, le compte de gestion de l'exercice 1935. Le compte est approuvé par tous les membres présents.
4. Le maire fait savoir au CM que par les grandes pluies du printemps le chemin du Hinterdorf a été tellement abîmé que le voiturage du bois provenant du côté du Rossberg est devenu impossible. Plusieurs réclamations lui ont déjà été présentées. D'accord avec la commission des chemins communaux le maire propose la construction d'un mur de soutènement et dont les frais se monteraient à une somme de 1800 frs. Vu l'urgence de ces travaux le CM vote le crédit demandé.
5. trois demandes d'allocations militaires émanant de Ehlinger Albert, réserviste, Fellmann Charles et Fellmann Emile, nouveaux appelés sous les drapeaux. Vu que les 3 demandeurs sont soutiens de famille, le CM émet un avis favorable.

Séance du 23 août 1936

Le CM, en réponse aux observations du sous-préfet relatives au compte 1933, approuve un crédit supplémentaire de 402,80 frs, concernant le paiement du terrain de la route Joffre.

Séance du 24 janvier 1937

1. Le CM approuve la dépense de 50 frs comme souscription directe en faveur du timbre antituberculeux.
2. Budget supplémentaire de l'exercice 1936: recettes 13312,92 frs, dépenses 2140,97 frs.
3. Budget primitif de l'exercice 1937: recettes et dépenses 34574 frs. Le CM décide de prélever 201% de centimes additionnels pour les dépenses ordinaires.

Séance du 18 février 1937

1. Répartition du bois de chauffage pour l'exercice 1938: Presbytère 12 stères et 100 fagots, école de filles et sœur enseignante 20 stères et 100 fagots, école de garçons, mairie et instituteur 28 stères et 100 fagots. Le CM demande en plus 20 sapins d'ornement pour les fêtes officielles et religieuses.

Séance du 24 mai 1937

1. Conformément au décret du 8 août 1935 le CM décide de restituer au locataire de la chasse Laurent Magrey, savoir pour 1935, du 10 août 1935 au 1er février 1937: 117,60 frs.
2. Le CM approuve la dépense de 216 frs pour l'exercice 1935, concernant l'ouverture du périmètre et des lignes de parcelles dans toute la forêt.

Séance du 31 mai 1937

1. Le CM ayant pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 29 avril dernier concernant les dispenses temporaires pour les élèves, décide que ces dispenses seront les mêmes pour l'année scolaire 1936/1937 que celles fixées par le comité scolaire en date du 5 janvier dernier, à savoir:
 - pour la fenaison: du 14 juin au 10 juillet,
 - récolte des pommes de terre: du 27 septembre au 9 octobre.

Séance du 1er août 1937

1. Les cours d'adultes pour l'hiver 1937/1938 et donnés par le personnel enseignant s'ouvriront le 1er novembre 1937 et dureront jusqu'au 31 mars 1938 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.

Séance du 14 novembre 1937

1. Le CM fixe l'adjudication de la chasse au dimanche 21 novembre 1937 à 14h30.
2. Lettre du président du Ski Club Rossberg, sollicitant la permission de prendre des pierres des ruines de l'ancienne ferme Waldmatt pour la construction des fondations d'un nouveau refuge, vu que l'ancien est délabré. Le CM accorde cette permission.
3. Le CM émet un avis favorable pour la perception de l'allocation militaire de Lerch Conrad, de Vve Fellmann Mathilde et de Fellmann Emile.
4. Le maire fait savoir que le contingent du régime forfaitaire en faveur des bouilleurs de cru assigné à la commune pour l'exercice 1937/38 se monte à 275,61 frs et propose au CM le paiement du montant du forfait par la commune. Comme à peu près tous les habitants sont propriétaires, le CM vote le crédit égal au forfait indiqué.
5. Certaines familles n'ayant pas eu d'eau pendant un certain temps l'été passé, le CM accorde une réduction de la taxe.
6. Une demande de subvention émanant des familles Nussbaum Adolphe et Vve Nussbaum Léon pour l'installation de l'électricité est ajournée.

Séance du 15 janvier 1938

1. Le CM, après examen du décompte final du remploi des indemnités de dommages de guerre déléguées à la coopérative des bâtiments communaux, approuve le décompte et la gestion des ces dommages de guerre, et donne à la coopérative des églises décharge complète.
2. Le CM approuve la dépense de 50 frs comme souscription directe en faveur de la vente du timbre antituberculeux.

Séance du 26 mars 1938

1. Budget supplémentaire de l'exercice 1937: recettes 14195,93 frs, dépenses 587,41 frs.
2. Budget primitif 1938: recettes et dépenses 39246 frs. Le CM décide de prélever 201% de centimes additionnels pour les dépenses ordinaires.

Séance du 26 mars 1938

Répartition du bois de chauffage pour 1939: identique à l'année précédente.

Séance du 29 mai 1938

1. Le maire soumet au CM une demande de l'abbé Muller, curé doyen d'Altkirch, directeur de l'Association des amis de l'enfance, concernant le captage d'une source dans la forêt communale en vue de l'alimentation en eau du camp de vacances du Rossberg. Après délibération le CM autorise ce captage avec la condition que la commune ne pourra jamais être rendue responsable dans le cas où cette installation serait détériorée par l'abatage des arbres. En plus le CM demande à cette société une redevance annuelle de 5 frs.

2. Le CM ayant pris connaissance de la circulaire ministérielle du 12 janvier 1938, adopte en principe et sous réserve que ces instructions concernant la commune, le règlement type élaboré par le conseil d'état, concernant le recrutement, l'avancement et la discipline des titulaires des emplois communaux. Les emplois communaux permanents sont les suivants: secrétaire de mairie et garde-champêtre.

Séance du 11 août 1938

1. Les cours d'adultes pour l'hiver 1938/1939 et donnés par le personnel enseignant s'ouvriront le 1er novembre 1938 et dureront jusqu'au 31 mars 1939 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.

Séance du 11 décembre 1938

1. Le CM approuve la dépense de 50 frs, comme souscription directe en faveur de la vente du timbre antituberculeux 1938. Cette somme a été mandatée au président du comité cantonal de Masevaux.

2. Le CM approuve la dépense de 50 frs comme souscription directe aux œuvres de la puériculture pour l'année 1938.

Séance du 19 février 1939

1. Le maire présente au CM une lettre du président du Ski Club Rossberg sollicitant une donation à titre de bail pour 20 ans, d'un terrain de 2 ares (district Waldmatt) contre une redevance annuelle de 250 frs. Le CM accorde cette permission.

Séance du 4 mars 1939

1. Circulaire du préfet du 9 décembre 1938 concernant l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Le CM se prononce pour le taux de 50 frs par mois.

Séance du 11 mars 1939

1. Révision des allocations revenant au percepteur receveur municipal, sur la base de la moyenne de son revenu ordinaire des exercices 1935-36 et 37. Le CM est d'accord avec la somme proposée de 1158,28 frs.

Séance du 18 mars 1939

1. Le CM autorise les dépassements de crédit du budget 1938.

Séance du 1er avril 1939

1. Répartition du bois de chauffage pour 1940: identique à l'année précédente.

Séance du 29 avril 1939

1. Liste des emplois communaux permanents: le secrétaire de mairie et le garde-champêtre.

Séance du 20 juillet 1939

1. Les cours d'adultes pour l'hiver 1939/1940 et donnés par le personnel enseignant s'ouvriront le 1er novembre 1939 et dureront jusqu'au 15 mars 1940 à raison de 2 leçons par semaine. La rétribution est de 15 frs par leçon. Le CM vote un crédit de 500 frs.

Séance du 30 octobre 1939

1. Le CM approuve la dépense de 100 frs comme souscription directe en faveur des réfugiés d'Alsace-Lorraine. Cette somme a été mandatée au maire de Masevaux.

Séance du 14 janvier 1940

1. Répartition du bois de chauffage pour 1941: identique à l'année précédente.

2. Le CM regrette la mort de M. Wieser, qui depuis 20 ans, s'est consacré sans reproche pour l'instruction des enfants de la commune et pour faire le travail de la commune comme secrétaire de mairie. Mais une longue maladie le paralysait dans ses fonctions, de sortes que l'instruction de la jeunesse en souffrait énormément. Le CM demande par ce fait que son successeur soit un instituteur énergique capable de rattraper le temps perdu à la jeunesse par la maladie de M. Wieser et de remettre à jour les écritures de la mairie. En tous les cas le CM est unanimement d'accord de refuser la nomination d'une dame, exigeant non seulement un instituteur de valeur mais aussi un secrétaire au courant des affaires d'une commune. Le CM prie le maire d'entreprendre le nécessaire pour assurer la nomination de M. Weber Gérard, instituteur d'Helfrantzkirch, village évacué, étant persuadé suivant les notables références que M. Weber est un fonctionnaire donnant toutes satisfactions.

Séance du 10 mars 1940

1. Renouvellement des polices et avenants de la Cie d'assurance contre l'incendie Concorde, expirés le 1er mars 1940. Le maire fait remarquer que certains bâtiments communaux sont assurés pour une somme bien trop minime pour les temps actuels. Après délibération, les différents bâtiments communaux sont assurés pour les sommes suivantes: Mairie et maison d'école 400000 frs, Eglise 300000 frs, cloches 6000 frs, orgue 140000 frs. Pour les autres bâtiments la somme reste inchangée. Le maire demande également une augmentation de la somme pour laquelle le presbytère est assuré, chez la Cie l'Union. Le CM est d'accord pour porter la somme antérieure de 55000 frs à 250000 frs.

2. Le maire propose l'achat de la salle de bain située dans la maison d'école appartenant à l'ancien instituteur Joseph Wieser. Après d'être entendu avec la fille de ce dernier, Melle Wieser M. Reine, le CM approuve l'achat de ladite salle de bain pour la somme de 3500 frs.

3. Le CM nomme Melle Wieser M. Reine, secrétaire de mairie en remplacement de son père décédé et ceci pour les mois de janvier et février 1940. A partir du 1er mars 1940 le nouvel instituteur Pelz André tient le greffe de la mairie.

Séance du 31 mars 1940

1. Budget primitif de l'exercice 1940: recettes et dépenses 38057 frs. Le CM décide de prélever 201% de centimes additionnels pour les dépenses ordinaires.

2. Budget supplémentaire de l'exercice 1939: recettes 23561,58 frs, dépenses 1088,35 frs.

3. Il est décidé par le CM et sur proposition du maire que les poules devront rester enfermées à partir du 15 avril 1940.

4. Suite à la décision prise par le CM dans sa dernière séance du 10 mars 1940 concernant l'achat d'une salle de bain située dans la maison d'école, le maire propose le vote d'un crédit de 3500 frs à prendre sur l'excédent de recettes pour l'exercice 1939 qui est de 20159,65 frs. Le CM vote le crédit.

5. Le maire propose en ce qui concerne Melle M. Reine Wieser ce qui suit:

- comme indemnité de secrétaire de mairie pour les mois de janvier et février 1940, elle touchera 700 frs. Les 300 frs reviendront à Pelz André qui a fait la greffe à partir du 5 mars 1940. Mais les 700 frs ne pourront être touchés par Melle Wieser tant qu'elle n'aura pas fait réparer certains dégâts causés par elle.

- Les 3 mois laissant à Melle M. Reine Wieser le logement de l'instituteur étant écoulés, celle-ci devra payer à partir du 1er avril 1940 un loyer de 5 frs par jour, si elle n'a pas quitté le logement le 15 avril 1940.

Séance du 5 mai 1940

1. Le CM en exécution du décret-loi du 16 décembre 1939 et du décret du 15 avril 1940 portant organisation et fonctionnement du fonds national de compensation des allocations familiales pour les collectivités locales, prononce son adhésion à ce fonds national de compensation. Etat des agents: néant.

Séance du 29 mai 1940

Le CM adopte sans observations les devis du repeuplement et de chemins établis par l'inspecteur des Eaux et Forêts.

Ce compte-rendu de la séance du 29 mai 1940 est le dernier en langue française. Aucune délibération n'est inscrite dans le registre à partir de cette date jusqu'au 4 février 1942. Les compte-rendu suivants se feront en allemand.

Séance du 4 février 1942

" 4 Februar 1942 Gemeinderatssitzung. Um 14 Uhr eröffnete der Bürgermeister die Sitzung, Sämtliche Ratsmitglieder waren anwesend. "

1. Le maire porte à la connaissance du CM une lettre du " Landskommissar " du 1er février 1942 concernant le rattachement de la commune de Bourbach-le-Haut à celle de Bourbach-le-Bas.

Une voix est pour le rattachement, cinq voix sont contre et une voix s'abstient.

Ont signés: Speckler, Lotz, Méthia, Schuffenecker, Fellmann, Schuffenecker, Nussbaum.

Séance du 21 juillet 1942

Le maire donne lecture de l'ordonnance n°1 du chef de l'administration civile de l'Alsace fait à Strasbourg en date du 11.04.1942, demandant de fixer la taxe foncière, d'habitation et la taxe professionnelle. Le CM fixe la taxe foncière à 80%, la taxe d'habitation à 100% et la taxe professionnelle à 120%.

Séance du 8 août 1942

Le CM remercie M. Lehmann Henri, propriétaire de la société " DBU Gerätebau & Co " de Saint-Louis et de la Ferme " Bütig " à Bourbach-le-Haut, pour le don de 3000 RM à la commune.

Le maire propose au CM qui accepte, d'utiliser cette somme pour l'achat d'une scie électrique et pour l'éclairage public.

Séance du 9 septembre 1942

Présent:

- Le représentant du NSDAP, Kreisleiter Eschle (National Socialist Deutsche Arbeiter Partei - Parti National Socialiste des Travailleurs Allemands) ou simplement le parti Nazi.

- Le maire Speckler Alphonse,

- Les conseillers Lerch Léonhard, Lerch Joseph, Nussbaum Xavier.

Le représentant du NSDAP informe le CM que les adjoints, en fonction, de la commune de Bourbach-le-Haut sont à remplacer. Les adjoints actuels Lotz et Schuffenecker sont relevés de leur fonction.

Le représentant du NSDAP propose:

Comme 1er adjoint Lerch Eugène de Arbogast et comme 2ème adjoint Daegelen Materne.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Séance du 12 juin 1943

Aucun absent.

Le maire soumet pour vote le budget aux adjoints du NSDAP et aux conseillers. Aucune remarque.

Une taxe de 5 RM par an par vache et de 2,5 RM par chèvre est imposée.

Séance du 2 avril 1944

Manque: Lerch Eugène 1er adjoint sans excuse.

Présents: Le maire Speckler Alphonse, le 2ème adjoint Daegelen Materne, les conseillers Lerch Joseph, Lerch Léonhard, Ehlinger Albert, Nussbaum Xavier.

Secrétaire de séance: Daegelen Eugène.

A l'ordre du jour l'approbation du budget supplémentaire et primitif. Aucune remarque. En divers: néant.

Séance du 9 juillet 1944 *La dernière en allemand.*

Le maire ouvre la séance à 11 heure et souligne que les conseillers ont été convoqués sur invitation du 6 juillet 1944.

Il manque: Lerch Eugène 1er adjoint sans excuse.

Présents: Le maire Speckler Alphonse, le 2ème adjoint Daegelen Materne, les conseillers Lerch Joseph, Lerch Léonhard, Ehlinger Albert et Nussbaum Xavier.

Le CM fixe le loyer du logement de l'instituteur et du logement de la famille de Mme Braun.

Logement de l'instituteur jusqu'à présent 15 RM par mois pour les 2 chambres du bas et la cuisine, au 1er étage à partir du 1.7.1944 10 RM pour les 2 chambres, ensemble 25 RM par mois pour le logement de l'instituteur.

Location du jardin 1 RM par are et par an.

Loyer pour la logement de la famille Braun: 15 RM par mois et 2,50 RM par mois pour la lumière.
Il est spécifié que les cerises du cerisier qui se trouve dans la cour d'école sont à partager entre l'instituteur et les occupants du logement communal.

République Française

Liberté, Egalité, Fraternité

Date de libération de Bourbach-le-Haut 29 novembre 1944

Séance du 4.12.1944

L'Officier de liaison ESAL (Equipe Spéciale de Liaison d'Alsace et de Lorraine) DESVOSGES réunit le conseil municipal en fonction jusqu'en 1940 ainsi que celui institué par l'autorité allemande. Il exprime sa joie de se retrouver en Alsace, dans une Alsace libre et française et lance un appel à tous les citoyens de se mettre immédiatement au travail pour refaire une France nouvelle, une France digne de son passé.

Sur proposition de M. ANDRE Philibert, chef local des FFI, M. l'officier de liaison ESAL nomme les membres d'un Comité local de Libération. Sont nommés: Nussbaum Adolphe à titre de maire provisoire, Nussbaum Alphonse, Schuffenecker Bruno, Schuffenecker Alphonse, Méthia Bruno et Lerch Emile.

Le comité est chargé de gérer les affaires communales jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil municipal.

L'instituteur M. Pelz est remis dans ses fonctions de secrétaire de mairie.

Séance du 21.12.1944

Le maire provisoire et M. André chef des FFI réunissent le Comité de Libération et le conseil municipal en fonction jusqu'en 1940, et portent à la connaissance des membres que le sous-préfet demande la suppression du comité de libération et la remise en fonction du conseil municipal d'avant juin 1940, exception faite des conseillers municipaux qui par leur attitude ou leurs actes pro allemands sont indignes de rester en fonction.

Des dix conseillers élus en 1936, M. Speckler, d'une part, maire de la commune de 1936 jusqu'à la libération, dépose une lettre de démission ayant pour cause son âge avancé et son ignorance de la langue française, d'autre part serait à remplacer M. Fellmann Philibert, conseiller municipal décédé en 1938.

En remplacement de ces deux conseillers manquants, M. Nussbaum Adolphe est maintenu dans ses fonctions de maire provisoire ainsi que M. Nussbaum Alphonse comme membres du conseil. L'approbation de leur nomination a été demandée à M. le préfet du Haut-Rhin.

Séance du 25.02.1945

M. le maire provisoire réunit le conseil municipal pour organiser d'une façon effective la production du beurre dans le village.

Vu d'une part la première importance de la production du beurre pour la population citadine avant tout, il est nécessaire de prendre les mesures permettant le plus vite possible un bon rendement,
Vu d'autre part les difficultés auxquelles les producteurs ont à faire face actuellement, pénurie de fourrage principalement pour garder leur bétail,
Le conseil municipal vote à l'unanimité de fixer le taux de la production du beurre comme suit: 36 kg par vache et par an, déduction de 9kg par membre de famille.

Séance du 30.03.1945

" Conformément à l'ordre du jour M. le maire demande au conseil municipal de fixer le prix d'achat du beurre du commerçant collecteur du beurre livré par les producteurs.

Vu que le prix de vente du beurre est de 90 frs le kilogramme,

Vu que le commerçant a droit à un bénéfice,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix d'achat du beurre à 80 frs le kilogramme, prix à payer par le commerçant-collecteur aux producteurs de beurre, ce qui donne au commerçant un bénéfice de 10 frs par kilo."

Dans la même séance, le conseil municipal, vu les ressources financières réduites de la commune et les excès qui se sont produits depuis des années, notamment en ce qui concerne les enfants, fixe le droit de pêche à 200 frs par an et par personne et l'âge minimum à au moins 18 ans révolus.

[Il faut savoir que les tickets de rationnement sont toujours en cours, ils ne seront supprimés définitivement qu'en 1949, et que la circulation des produits alimentaires est rigoureusement réglementée pour éviter le marché noir.]

Séance du 25.04.1945

Les membres du CM sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire provisoire, conformément à l'ordonnance du sous-préfet de Thann en date du 16 avril 1945.

Etaient présents tous les conseillers: Nussbaum Adolphe maire provisoire, Kuster Xavier adjoint, et les conseillers Schuffenecker Bruno, Fellmann Henri, Méthia Bruno, Schuffenecker Alphonse, Lotz Camille, Nussbaum Paul, Nussbaum Léonard et Nussbaum Alphonse.

Election du maire, chaque conseiller a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné le résultat suivant:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 10

Nombre de suffrage exprimés 10

Majorité absolue 6, ont obtenu,

Nussbaum Adolphe 8 voix

Schuffenecker Bruno 1 voix

Nussbaum Alphonse 1 voix

Nussbaum Adolphe a été proclamé maire.

Séance du 6.05.1945

1. Requête de Eugène Daegelen qui demande une indemnité de congé de 3 mois. On procède au vote, 9 voix contre une refusent l'indemnité. On s'accorde à donner à l'intéressé la prime de libération soit (*non renseigné*).

2. Perli Umberto est nommé garde-champêtre.

Séance du 23.09.1945

1. En vue des prochaines élections municipales, le maire propose d'établir une liste d'Entente Communale. Les 2 conseillers: Fellmann Henri et Lotz Camille donnent leur démission et proposent à leur place, Lerch Emile et Fischer Eugène.
2. Souscription nationale du Comité franco-américain du monument de la paix. Le CM vote une souscription de 300 frs.
3. Le CM fixe le taux journalier d'allocation ou d'assistance à 15 francs pour les nécessiteux et à 10 francs pour les femmes en couches.
4. Le CM refuse une demande de la sage-femme desservant notre commune qui sollicite plus de stères de bois.

Election municipale du 23 septembre 1945

Dépouillement pour élire 10 membres du CM

Président du bureau Nussbaum Adolphe assisté de Nussbaum Léonard, Kuster Xavier et Nussbaum Alphonse.

Nombre de votants 163

Nombre des enveloppes 165, supérieur au nombre des émargements.

Bulletins sans enveloppe 0

Suffrages valables 147

50 personnes ont obtenus des voix

Sont élus dans l'ordre d'obtention des voix: Nussbaum Paul, Schuffenecker Bruno, Schuffenecker Alphonse, Nussbaum Léonard, Nussbaum Adolphe, Lerch Emile, Kuster Xavier, Méthia Bruno, Fischer Eugène.

Election du maire et de l'adjoint le 7 octobre 1945

Tous les conseillers présents sauf Fischer Eugène, sans excuse.

Votants 9, majorité absolue 5

1er tour, ont obtenus: Nussbaum Adolphe 4, Nussbaum Léonard 2, Schuffenecker Bruno 1, Nussbaum Alphonse 1, Lerch Emile 1.

2ème tour, ont obtenus: Nussbaum Adolphe 6, Nussbaum Léonard 3, Fischer Eugène 1

Nussbaum Adolphe est proclamé maire, mais il refuse la fonction.

3ème tour, ont obtenus: Schuffenecker Bruno 6, Nussbaum Léonard 2

Schuffenecker Bruno est proclamé maire.

Election de l'adjoint, votants 9, majorité absolue 5

1er tour, ont obtenus: Kuster Xavier 5, Nussbaum Léonard 3, Lerch Emile 1

Kuster Xavier est proclamé adjoint.

Séance du 7.10.1945

1. La prime d'assurance contre accident des membres du corps des Sapeurs-Pompiers sera de 76 francs. On ne peut évaluer la dépense totale étant donné que le corps est en voie de réorganisation.
2. Le maire soumet les dossiers des projets à financer sur les dommages causés à la conduite d'eau par fait de guerre. Le CM constate l'urgence des travaux. Il approuve le projet de remise en état.

3. Le maire soumet des avis de paiement de primes d'assurance. Vu le mauvais état des finances de la commune, le CM consent seulement au paiement de la prime échue du montant de 194 frs.

Séance du 17.11.1945

1. Proposition d'assurance auprès de la Cie La Concorde à partir du 1 janvier 1946 et pour une durée de 10 ans pour les bâtiments communaux et leur contenu assurés pour le moment pour une somme bien trop minime pour les temps actuels. Après délibération les bâtiments et leur contenu sont assurés pour les sommes suivantes: Mairie et maison école 1200000 frs, église 900000 frs, dépendances 42000 frs, 1 chaire 12000 frs, les cloches 18000 frs, 1 orgue 420000 frs, 3 autels 120000 frs, les ornements, lustres et autre mobilier 45000 frs, les bancs 21000 frs.

2. Demande d'assistance présentée par l'hôpital de Masevaux en faveur de Mme Vve Killherr Françoise, née à Bourbach-le-Haut le 22.5.1887 et hospitalisée à l'hôpital susnommé. Mme Killherr, touchant une pension mensuelle de 750 frs, l'hôpital serait désireuse de faire payer des frais d'hospitalisation, soit 250 frs par mois par la commune de Bourbach-le-Haut, les frais s'élevant mensuellement à 1000 frs. Vu que Mme Killherr possède encore une maison et quelques biens de terre, le CM refuse de donner suite à cette demande. Il accepte cependant de donner un avis favorable à une demande d'assistance aux vieillards présentée au nom de Mme Killherr Françoise.

3. Demande d'assistance aux vieillards présentée par Melle Méthia Marie, inapte au travail et sans aide de ressources. Le CM donne un avis favorable pour faire admettre cette personne dans un asile de vieillards.

4. Demande d'assistance aux femmes en couches émanant de Mme Méthia Cécile. Le CM émet un avis favorable.

Séance du 23.12.1945

1. Le CM nomme Lerch Denis conseiller des orphelins et Méthia Bruno suppléant.

2. Le CM désigne Daegelen Xavier comme représentant communal de la Croix Rouge Française.

3. Le CM décide d'accorder une subvention de 150 frs à l'œuvre du timbre antituberculeux.

4. Le CM vote d'un crédit de 2000 frs pour le fonctionnement des Cours d'adultes donnés par le personnel enseignant à raison de 2 heures par semaine.

5. Proposition d'assurance émanant de la Cie l'Union ayant pour objet d'assurer le presbytère et les foyers de cuisine et fourneaux à partir du 1.1.1946. Il est décidé que le presbytère sera assuré pour 750000 frs et les foyers de cuisine et fourneaux pour 7500 frs.

6. Le CM nomme un délégué et un suppléant au Conseil de discipline du personnel communal: Lerch Emile délégué et Nussbaum Alphonse suppléant.

7. Le CM procède aux nominations de:

- Nussbaum Adolphe comme délégué par le CM pour la commission administrative,
- Nussbaum Léonard, Nussbaum Paul et Schuffenecker Alphonse, délégués de la commission municipale de jugement,
- Lerch Emile délégué de l'administration.

8. Le CM fixe la taxe sur les chiens: chiens d'agrément 150 frs, chiens de garde 100 frs.

Séance du 13.01.1946

1. Le CM procède à la nomination des différentes commissions:

- Bâtiments communaux: Nussbaum Léonard, Fischer Eugène, Schuffenecker Bruno
- Assistance publique: Fischer Eugène, Schuffenecker Alphonse, Kuster Xavier, Nussbaum Alphonse
- Chemins: Nussbaum Paul, Schuffenecker Bruno, Méthia Bruno
- Conduite d'eau et électricité: Lerch Emile, Schuffenecker Alphonse, Nussbaum Adolphe
- Forêts: Schuffenecker Alphonse, Méthia Bruno, Nussbaum Paul
- Taureaux: Kuster Xavier, Nussbaum Léonard, Nussbaum Paul, Fischer Eugène
- Ecoles: président Schuffenecker Bruno, membres Muess Joseph curé, Elsaesser Armand instituteur, Sœur Philippa Kuentz institutrice, Nussbaum Adolphe, Lerch Emile.

2. Vu les doléances de la population qui se plaint amèrement du mauvais fonctionnement du réseau électrique (survoltage ou intensité trop forte),

malgré les démarches individuelles entreprises auprès du chef de district de Masevaux et qui sont restées vaines,

Proteste de la façon la plus énergique pour que le courant électrique soit distribué dans la commune dans les conditions normales d'intensité et de voltage. Beaucoup de famille, devant le nombre impressionnant d'ampoules mises hors d'usage (la plupart des familles se voient obligées d'acheter 3 ou 4 ampoules par semaine) ne peuvent plus subvenir aux frais de rechange de celles ci, et sont par conséquent forcés de passer les veillées sans lumière.

Un tel état de chose est inadmissible.

Le CM prie le sous-préfet de bien vouloir entreprendre les démarches nécessaires auprès des Forces Motrices du Haut-Rhin pour que réparation soit faite, et l'assure en cette occasion de son entière confiance.

3. Le CM procède aux nominations suivantes:

- Délégué par le CM pour la commission administrative: Nussbaum Adolphe
- Délégué du CM devant faire partie de la commission municipale de jugement: Nussbaum Léonard, Nussbaum Paul et Schuffenecker Alphonse.
- Délégué de l'administration: Lerch Emile.

Séance du 3.02.1946

1. Le CM approuve l'état d'assiette et le devis de chemins pour la forêt communale pour l'exercice 1946.

2. Le maire donne lecture d'une lettre du vice-président de l'association de l'Aide Sanitaire de l'arrondissement de Thann concernant la réorganisation de ladite association et les frais à supporter par les communes adhérentes. Le CM approuve les conditions présentées et se déclare prêt à accorder la cotisation demandée. Il fait remarquer cependant que le nombre actuel des habitants de la commune s'élève à 285 au lieu de 339 et que la commune devrait être imposée de 1425 frs au lieu de 1695 frs.

3. Sur demande du chef de corps des sapeurs-pompiers, le CM décide d'accorder à chaque membre du corps une subvention de 100 frs, soit au total la somme de 2000 frs.

4. Le CM donne un avis favorable à une demande de secours temporaire formulée par Kuder Jeanne au nom de son enfant Kuder Suzanne.

Séance du 10.03.1946

1. Détermination de la quantité de bois nécessaire à la population de Bourbach-le-Haut:

- Bois d'œuvre: 6 m3

- Bois d'affouage aux habitants: 60 cordes

- Bois destiné aux différents services: Presbytère 12 stères, école de filles et sœur enseignante 16 stères, école de garçons mairie et instituteur 28 stères, soit au total 56 stères.

2. Le CM vote un crédit supplémentaire de 100 frs pour parfaire le montant de la subvention que le Comité de l'Aide-sanitaire a demandé de bien vouloir lui allouer. Le crédit total s'élève ainsi à 1795 frs.

3. Le CM fixe le traitement du secrétaire de mairie à la somme mensuelle de 1500 frs à partir du 1er janvier 1946.

Séance du 26 mai 1946

1. Le CM désigne: Schuffenecker Alphonse et Nussbaum Paul comme membres de la commission administrative du bureau d'assistance.

2. Le CM procède à la nomination des membres du comité communal du contrôle des allocations familiales, sont proposés: Schuffenecker Bruno, Weber Antoine, Schubnel Martin, Fischer Eugène et Speckler Alphonse.

Séance du 16.06.1946

1. Budget primitif de l'exercice 1946: recettes 146408 frs, dépenses 129103 frs.

2. Le CM décide d'inscrire au budget principal de 1946 un montant global de 2000 frs comme moyen d'équilibre à réaliser en cours d'exercice. Ce montant est égal au total des 4 taxes principales que le CM entend imposer pour l'exercice 1946.

Séance du 21.07.1946

1. Le CM constatant que Fischer Eugène, conseiller municipal démissionnaire, a manqué sans excuse à 3 séances consécutives du CM (26 mai, 16 juin et 21 juillet 1946), conformément à la loi du 5 avril 1884, article 60, décide d'exclure Fischer Eugène du CM et prie le maire d'informer M. Fischer de la décision prise à son égard.

2. Le maire étant personnellement intéressé à la délibération qui suit, s'abstient de la séance, Kuster Xavier adjoint préside.

L'adjoint soumet au CM la question du taureau communal dont le teneur est Schuffenecker Bruno maire. Schuffenecker Bruno, ayant été obligé sous l'occupation de se défaire de ses taureaux personnel à un prix imposé, a perdu à cette occasion la somme de 200 RM soit 3000 frs. D'autre part, il n'a perçu pour l'année 1945 la taxe de saillie lui revenant normalement, soit la somme de 6000 frs. Il en résulte pour lui une perte de 9000 frs. Schuffenecker Bruno se déclare prêt à acheter le taureau actuel qui appartient à la commune et à payer à cette dernière la différence entre le prix estimé de l'animal et les indemnités que le CM voudra bien lui accorder.

Après délibération, le CM décide ce qui suit: La commune vendra à Bruno Schuffenecker le taureau communal pour la somme de 22000 frs dont il conviendra de déduire les 9000 frs, montant de la perte qu'il a dû subir de la vente de ses taureaux personnels et du non paiement de la taxe de saillie pour l'année 1945. Il paiera donc la somme de 13000 frs.

Séance du 20 octobre 1946

1. Le CM prend connaissance du règlement du Service Départemental de Défense et de Secours contre l'incendie. La cotisation pour l'année 1946 est fixée à 897 frs. Le CM décide de s'engager chaque année à inscrire à son budget la cotisation qui lui incombe.

Séance du 6 novembre 1946

1. Le CM, après avoir pris connaissance de la circulaire du préfet en date du 3.9.1946, décide de faire couvrir la somme de 2000 frs par la taxe vicinale.

Séance du 22.12.1946

1. Le maire, personnellement intéressé, s'abstient de la séance, Kuster Xavier adjoint préside. Le CM décide:

- il sera alloué au teneur du taureau municipal une indemnité annuelle de 5000 frs, ce avec effet du 1er janvier 1946,

- le taxe de saillie est portée à 100 frs par vache.

2. Lettre du directeur du Cours Complémentaire de Masevaux sollicitant une subvention au profit des élèves qui fréquentent ladite école. Le CM décide de verser à M. Susini, directeur du CC la somme de 150 frs.

3. Le CM décide de verser une subvention de 500 frs au profit de l'œuvre du timbre antituberculeux.

4. En application de la circulaire du ministère de l'intérieur, le CM décide de porter le traitement du secrétaire de mairie à la somme mensuelle de 2000 frs avec effet du 1er juillet 1946.

5. Le CM accorde un avis favorable à une demande de sursis présentée par Schuffenecker Léon Pierre.

6. Le CM procède aux nominations suivantes:

- Délégué pour concourir, avec le maire et le délégué de l'administration à la préparation du tableau et rectification de la liste électorale: Nussbaum Adolphe,

- délégué adjoint: Ehlinger Albert et Kuster Xavier,

- délégué de l'administration: Bihler Henri maire de Bourbach-le-Bas.

Séance du 9.01.1947

1. En accord avec la municipalité de Masevaux copropriétaire du pâturage Rossberg-Waldmatt, et après avoir entendu l'exposé du maire qui déclare inacceptable les conditions actuelles du bail passé sous l'occupation, la preneur, Vve Arbeit Gustave de Sierentz, payant annuellement la somme dérisoire de 6000 frs pour environ 40 ha de pâturage, le CM désireux d'augmenter les revenus de la commune, donne pouvoir au maire de procéder dans un délai aussi rapproché que possible à l'adjudication dudit pâturage.

2. Le CM décide de fixer à la somme de 500 frs le montant de la subvention à accorder à l'association des pupilles de l'école publique du Haut-Rhin.

3. Le CM décide de fixer le prix de la licence pour débits de boissons au taux minimum c'est-à-dire 1200 frs.

Séance du 20.04.1947

1. Le CM décide de fixer le taux du "dixième" au percepteur qui était de 115 frs en 1939 à 345 frs.

2. Quantité de bois nécessaire à la population de Bourbach-le-Haut pour l'année 1947:

- Bois d'œuvre 6 m³
- Bois de chauffage aux habitants 60 cordes
- Bois destinés aux différents services: presbytère 12 stères, école de filles et sœur enseignante 16 stères, école de garçons, mairie et instituteur 28 stères.

Séance du 25.05.1947

Le CM décide de fixer le taux de l'allocation journalière de repos aux femmes en couches porté à 70 frs.

Séance du 15.06.1947

1. Le CM décide d'accorder une subvention de 2000 frs au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'année 1947.

2. Le CM procède aux nominations suivantes:

- commissaires jurés titulaires: Nussbaum Léonard et Nussbaum Adolphe
- commissaires jurés suppléants: Méthia Bruno et Schuffenecker Paul

3. Commission communale des dommages de guerre: Nussbaum Léonard, Nussbaum Adolphe, Nussbaum Alphonse, Méthia Bruno, Schuffenecker Bruno et Kuder Philibert.

Séance du 20 juillet 1947

1. Le CM décide de porter l'indemnité du maire à 1000 frs par mois avec effet du 1 juillet 1947, la commune de Bourbach-le-Haut comptant moins de 500 habitants.

2. Le CM décide de porter la rémunération du secrétaire de mairie à 3000 frs mensuelle avec effet du 1er juillet 1947.

3. Le CM décide de voter un crédit de 2116 frs destinés à couvrir les frais occasionnés pour la célébration de la fête nationale: achat de drapeau pour le cimetière militaire 350 frs, achat de friandises aux élèves de l'école 352 frs, achat d'une couronne déposée au cimetière militaire 764 frs, participation des Pompiers au cortège du 14 juillet 650 frs.

Séance du 27.07.1947

1. Sur proposition du chef de corps des Sapeurs-Pompiers et après lecture d'une lettre du Comité Franco-américain, le CM décide de verser au dit Comité une subvention de 200 frs destinée à l'érection d'un monument de la paix offert en signe d'amitié aux États-Unis d'Amérique.

2. Le CM fixe la participation aux frais de l'examen radiographique à 321 frs, le nombre d'élèves examinés étant de 32.

Election du maire et de l'adjoint après les élections municipales du 19 octobre 1947

(Le conseil municipal compte désormais 11 membres contre 10 précédemment)

Membres élus: Kuder Philibert, Schuffenecker Bruno, Nussbaum Adolphe, Méthia Alphonse, Nussbaum Paul, Méthia Bruno, Ehlinger Albert, Nussbaum Alphonse, Lerch Emile, Daegelen Eugène et Schuffenecker Lucien.

Election du maire sous la présidence de Schuffenecker Bruno (le plus âgé) et du secrétaire Schuffenecker Lucien.

1er tour, votants 11, majorité absolue 6

Ont obtenus: Nussbaum Adolphe 9, Schuffenecker Bruno 2

Nussbaum Adolphe refuse le poste de maire.

2ème tour:

ont obtenus: Nussbaum Adolphe 10, Schuffenecker Bruno 1

Nussbaum Adolphe est proclamé maire.

Election de l'adjoint:

1er tour, ont obtenus: Schuffenecker Bruno 10 et un bulletin blanc.

Schuffenecker Bruno est proclamé adjoint.

Séance du 7.12.1947

1. Le CM décide d'allouer une subvention de 500 frs à l'œuvre du timbre antituberculeux.

2. Le CM décide de répartir les 4 jours de congés mobiles pour 1948 aux dates ci-après: 9 février, 5 avril, 6 avril et 25 mai.

3. En vue de la formation de la commission administrative, le CM procède aux nominations ci-après:

- délégué de l'administration Daegelen Xavier

- délégué choisi par le CM Nussbaum Eugène

- délégués adjoints à la commission pour former la commission municipale de jugement, Fellmann Henri (père) et Daegelen Materne.

Séance du 12.01.1948

1. Le maire étant personnellement intéressé par la délibération s'abstient de la séance. Schuffenecker Bruno adjoint préside, il déclare vouloir renoncer à l'indemnité qui lui est due en sa qualité d'adjoint et émet le vœu que cette indemnité revienne à M. le maire, en supplément de celle qu'il touche déjà. Le CM, en regard de l'activité déployée par le maire, accepte unanimement cette proposition. Le maire touchera donc une indemnité mensuelle de 1500 frs avec effet du 1er novembre 1947.

Séance du 7.03.1948

1. Le CM détermine la quantité de bois nécessaire à la population du village pour l'année 1949: bois d'œuvre 6 m³, bois de chauffage aux habitants 60 cordes, presbytère 12 stères, école mairie et instituteur 28 stères.

2. Sur proposition du maire et dans le but de provoquer des ressources supplémentaires à la commune, le CM, à l'unanimité sollicite l'institution d'une taxe locale sur les transactions au taux de 1%, à partir du 1er avril 1948. Cette taxe s'ajoute à la taxe additionnelle départementale de 0,25% et portera le montant de la taxe sur les transactions à 1,25%.

3. Circulaire de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Haut-Rhin concernant l'affectation du produit de la location de la chasse à la couverture totale ou partielle des cotisations. Le CM ne prend pas en considération la requête présentée par la caisse.

Séance du 23.05.1948

1. Projet de budget supplémentaire de l'année 1947: recettes 290040 frs dépenses 106130 frs

2. Projet de budget primitif de l'exercice 1948: recettes 436151 frs dépenses 436049 frs.

3. Sont nommés: Schuffenecker Bruno et Nussbaum Paul commissaires jurés titulaires et Méthia Bruno et Schuffenecker Paul suppléants.

Séance du 12.09.1948

1. Lettre de M. André, conseiller général, dans laquelle ce dernier informe la municipalité de l'achat d'une voiture sanitaire devant desservir la vallée de Masevaux. M. André au nom du Comité de gestion sollicite une subvention de 25frs par tête d'habitant, subvention qui pour Bourbach-le-Haut se chiffrerait à la somme de $289 \times 25 = 7225$ frs. Le CM, vu l'utilité réelle de cette voiture, est d'accord avec la proposition, mais refusera dorénavant à verser une subvention à l'auto sanitaire de Thann.
2. Eugène Daegelen étant personnellement intéressé à la séance quitte la salle de délibérations. Daegelen Eugène, épicier domicilié à Bourbach-le-Haut, sollicite l'obtention d'une licence d'été pour débit de boissons. Le CM donne un avis favorable.
3. Le CM accepte l'état d'assiette, le devis de repeuplement et le devis de chemins pour la forêt communale présentés par l'inspecteur des Eaux et Forêts.
4. Le CM décide de porter le traitement du secrétaire de mairie à 3500frs par mois à partir du 1er avril 1948.

Séance du 16.01.1949

1. Le maire intéressé dans la délibération s'abstient de la séance. L'adjoint soumet au CM la circulaire du 9.10.1948 portant sur les indemnités de fonction du maire et de l'adjoint. Le maire bénéficiera de l'augmentation prévue. D'autre part l'adjoint renonce à son indemnité propre en faveur du maire. La commune comptant moins que 500 habitants, le maire touchera donc une indemnité de $18000 + 9000 = 27000$ frs avec effet du 1er janvier 1949.
2. Le maire soumet au CM la démission de Lerch Denis comme conseiller des orphelins. Le CM accepte et propose pour son remplacement Schuffenecker Bruno.
3. Le CM proteste de la façon la plus énergique contre le classement de la commune dans la zone d'abattement 25% et prie M. le maire d'intervenir auprès du sous-préfet à ce sujet.

Séance du 6 février 1949

1. Budget primitif de l'année 1949: recettes 545495 frs, dépenses 545206 frs. Vu l'insuffisance des recettes le CM décide de porter le nombre de centimes additionnels à 500.

Séance du 27.03.1949

1. Quantité de bois nécessaire à la population du village pour 1950: même quantité que pour l'année précédente.
2. Ajustement de l'évaluation des biens communaux auprès de l'assureur Concorde: Mairie et maison d'école 2000000frs, Eglise 1000000frs, Dépendances comprenant 6 WC et 2 poulaillers 42000frs, une chaire 12000frs, cloches 50000frs, orgue 700000frs, 3 autels 300000frs, ornements, lustres et autre mobilier 200000frs, bancs 40000frs.

Séance du 3.04.1949

1. Le CM décide de porter le traitement du secrétaire de mairie porté à 5000frs à partir du 1 janvier 1949.

Séance du 17.07.1949

1. Bruno Schuffenecker personnellement intéressé s'abstient de la séance. Le CM décide de porter l'indemnité allouée au teneur du taureau à 10000frs à partir du 1er janvier 1949.
2. Le maire soumet au CM la circulaire préfectorale du 19 mai 1949 et insiste sur la nécessité de revaloriser le traitement du secrétaire de mairie dans les limites des moyens financiers de la commune, le CM décide de porter le traitement mensuel à la somme de 7000 frs à partir du 1er janvier 1949.
3. Relèvement des indemnités pour confection du budget. Le CM vote le crédit complémentaire de 2000 frs.

Séance du 4.09.1949

1. Vu l'état de délabrement dans lequel se trouvent les bâtiments communaux, église, presbytère, école, et pour éviter des dégradations plus importantes encore, le CM décide de les faire restaurer. Le maire est habilité à entreprendre les démarches nécessaires pour activer la réfection des dits bâtiments. Les frais seront apportés partie par les dommages de guerre, partie par la commune.
2. Jean Weber de Lauw achète le bois d'œuvre invendu de la dernière adjudication soit 90 grumes cubant 71,22m³, au prix moyen de 900frs le m³.
3. Le CM approuve le compte de gestion de l'année 1948 établi par le percepteur et en donne décharge:
Recettes 122482 frs, dépenses 313160 frs, excédent de dépenses 190678 frs, excédent de l'exercice précédent 218158 frs, résultat final 27480 frs.

Séance du 9.10.1949

1. Après avoir entendu le Comité Communal d'enseignement postscolaire qui rend le CM attentif sur le fait que la grande majorité de jeunes gens de la commune travaillent par équipe dans les usines de Masevaux et ne peuvent suivre les cours en question que les samedis de chaque semaine et les mercredis de chaque quinzaine, le CM décide de transformer les Cours d'adultes institués dans la commune en cours d'instruction générale postscolaire.
De fixer les jours et heures des cours comme suit:
 - les samedis de 7h à 9h du soir pendant les semaines où les ouvriers travaillent par équipe de nuit.
 - les mercredis et les samedis de 7h à 8h1/2 pendant les semaines où les ouvriers travaillent par équipe du soir.

Séance du 28.11.1949

1. Le maire soumet au CM le projet établi par le service du Génie Rural et concernant les dégâts d'inondation causés au pont près de la ferme Niederwiller et au chemin rural du pâturage.
Le CM approuve le projet de réfection des dégâts d'inondation causés au pont près de la ferme Niederwiller. Il ne peut cependant souscrire au projet concernant la remise en état du chemin rural du pâturage figurant sur le devis estimatif pour la raison que la remise en état du mur de soutènement en question, n'incombe pas à la commune, le mur ne se trouvant point sur terrain communal, et d'autre part, la commune, en égard de la mauvaise situation financière dans laquelle elle se trouve ne pourrait s'engager sur ce point, à payer la part contributive, alors qu'elle ignore encore le taux de la subvention accordée par l'état.

2. En ce qui concerne le projet de réfection du pont près de la ferme Niederwiller, le CM sollicite du Ministre de l'agriculture la subvention prévue à l'article 10 du décret du 30 juin 1948.
3. Le CM s'engage à constituer les réserves nécessaires au paiement de la part contributive dès que le taux de la subvention sera connu.

Séance du 11.12.1949

1. Le maire soumet au CM le projet du Génie Rural concernant la réfection des dégâts d'inondation causés aux cours d'eau publics situés sur le territoire de la commune dont le devis s'élève à 900000frs.

Le CM approuve le projet, s'engage à ouvrir un crédit de $900000 \times 0,20 = 180000$ frs pour paiement de sa part contributive, s'engage à verser dans un délai d'un an à compter de l'achèvement des travaux une somme égale à 20% du montant des dépenses. Pour couvrir les frais, le maire est habilité à souscrire un emprunt à court terme de 250000 frs.

22.01.1950

1. Budget primitif pour l'exercice 1950: recettes 1778012 frs, dépenses 1775026 frs.
Budget supplémentaire de l'exercice 1949: recettes 280703 frs, dépenses 278431 frs.
2. Le CM fixe le prix du fermage de la chasse à partir du 2 février 1950 à la somme de 9600frs, soit le prix du fermage de 1938 multiplié par le coefficient 12.
3. Le CM décide d'accorder une subvention de 500frs au Cours Complémentaire de Masevaux pour l'année 1950.
4. Le CM décide l'institution d'une majoration de 0,25%, additionnelle à la taxe locale sur les chiffres d'affaires et ce avec effet du 1er mars 1950. Cette majoration est applicable aux affaires passibles de la taxe additionnelle au taux sur le chiffre d'affaires de 1,50%, elle est doublée pour les affaires passibles de taxe au taux de 2,70%.

Séance du 12.03.1950

1. Le maire expose la situation financière de la commune. Il ressort de sa déclaration que la commune n'a présentement pas les moyens financiers pour subvenir aux besoins budgétaires ordinaires (traitement du secrétaire de mairie, fournitures de bureau, etc.) et, à plus forte raison aux besoins extraordinaires (avances faites pour restaurer le presbytère, réparation des chemins dévastés par les inondations en 1947). Le CM habilite le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour contracter au nom de la commune, un emprunt de 300000 frs.

Séance du 26.03.1950

1. Le maire fait part au CM de l'entretien verbal qu'il a eu le 23 mars avec le directeur de la Caisse d'Epargne de Thann au sujet de l'emprunt de 300000 frs que la commune désire contracter.

- Taux 51/2%,

- durée 10 ans,

- moyens financiers destinés à l'amortissement de l'emprunt et au paiement des intérêts: centimes additionnels.

Il est entendu que la commune pourra s'acquitter de ses obligations vis à vis du prêteur avant l'expiration des dix ans si les moyens financiers le permettent.

Le CM est d'accord avec les conditions et prie le maire de signer en ce sens un contrat avec la Caisse d'Epargne de Thann.

Séance du 23 avril 1950

Le montant des frais de contrôle des distributions d'énergie électrique établies en vertu des concessions donnés par la commune ou empruntant exclusivement les voies vicinales ou urbaines en vertu de permissions de voirie, est désormais fixé au taux maximum par kilomètre de ligne et par an déterminé par décret. La quotepart revenant à la commune est celle fixée par arrêté ministériel.

Séance du 9.07.1950

1. Le secrétaire de mairie n'ayant pas perçu encore son traitement pour les mois de septembre à décembre 1949 inclus, soit la somme de 28000 frs, le CM décide de reporter cette somme, aux fins de paiement à l'intéressé, sur le budget de l'année 1950.

Séance du 16.07.1950

1. Le maire soumet au CM une facture de 49552,91frs représentant le montant des travaux de peinture exécutés au presbytère en septembre 1949. Aux fins de paiement à l'entreprise Xavier Hirtz de Kertzfeld (Bas-Rhin) le CM décide d'ouvrir à cet effet un crédit de 49553 frs.

Séance du 8.10.1950

1. Le maire donne lecture d'une lettre de l'inspecteur primaire de Thann concernant la suppression de l'école des filles et la transformation de l'école de garçons en une école mixte à une classe. Le CM à l'unanimité prend la décision suivante:

Eu égard des effectifs scolaires vraiment trop faibles, aucun relèvement de ces effectifs n'étant prévisible pour les années à venir, le CM accepte la proposition de M. l'Inspecteur Primaire de Thann. L'école des filles sera par conséquent supprimée et l'école de garçons transformée en école mixte à une classe. Cette suppression de l'école de filles étant officiellement acceptée, il n'y a plus lieu logiquement de réserver le logement à l'institutrice. En vue d'éviter que ce logement, par le fait de ne plus être habité, tombe dans un délabrement complet, et pour répondre à un vœu mainte fois exprimé par la population, le CM demande que le logement en question soit à la libre disposition de la commune et puisse éventuellement être habité par une famille de Bourbach-le-Haut.

Séance du 14.01.1951

1. Budget primitif 1951: recettes 883651 frs, dépenses 882137 frs. En vue de l'équilibre du budget primitif le CM décide de porter le nombre de centimes additionnels à 2000 et de porter le nombre de centimes extraordinaires pour la taxe vicinale à 400.

Budget supplémentaire 1950: recettes 320249 frs, dépenses 320195 frs.

2. Le bail de la location de pêche étant venu à expiration, le CM décide de signer un nouveau bail de 9 ans à partir du 1er janvier 1951, avec l'Association de Pêche et de Pisciculture à Masevaux pour la somme de 10000frs.

Séance du 23.03.1951

Le CM fixe les quantités de bois nécessaires à la commune pour 1952: bois d'œuvre 6 m³, presbytère 12 stères, école, mairie et instituteur 28 stères soit 40 stères au total.

Séance du 1.05.1951

1. En vue de la réfection prochaine du cadastre et des travaux préliminaires de triangulation envisagés par le service du cadastre, le CM se déclare prêt à apporter les frais de manœuvre et vote un crédit de 6000 frs.

Séance du 17 juin 1951

1. Compte rendu par M. Barbier, percepteur receveur principal, des recettes et dépenses depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1950.

Séance du 5.08.1950

1. M. le maire soumet au CM le problème soulevé par l'affectation de la maison communale située sur la route Joffre, face à l'école, inscrite au livre de cadastre sous les n° 23 et 24, et sollicite à ce sujet l'avis des conseillers municipaux. Il résulte ce qui suit:

L'immeuble en question comprenant initialement 2 logements, acquis par la commune en 1927, respectivement 1933, est à l'heure actuelle dans un délabrement complet et de ce fait inhabitable.

L'achat par la commune de cet immeuble était motivé à l'époque par le double souci d'affecter les terrains attenants à la construction d'un local de pompes et d'aménager une cour de récréation pour les enfants de l'école. Ce double but a été atteint. Il est à remarquer que l'immeuble était dès cette époque en mauvais état.

Le conseil considérant,

Que l'immeuble inscrit au cadastre n'est à l'heure actuelle d'aucun rapport pour la commune, n'étant pas habitable, bien plus, présentant un danger permanent d'écroulement.

Qu'il est contraire à l'intérêt touristique de laisser subsister à l'entrée du village, qui ne manque pas de visiteurs, une mesure qui rompt le cadre naturel.

Que l'urgence des travaux à entreprendre dans les autres bâtiments communaux, école, église, mairie, ne permet pas à la commune, dans l'état actuel des finances, de songer à restaurer le bâtiment en question.

Le CM propose les solutions suivantes:

Ou bien, de procéder à la vente dudit immeuble avec les terrains y attenants sous réserve des droits encore à définir permettant le libre accès du local des pompes et la pleine utilisation de la cour de récréation.

Ou bien solliciter une aide importante de l'Etat aux fins de restaurer l'immeuble,

Enfin, au cas où aucune des deux solutions n'était retenue, laisser tomber la maison totalement en ruine.

Le CM prie le maire de bien vouloir intervenir auprès de l'autorité de tutelle pour trouver la solution la plus heureuse en rapport avec les possibilités communales et les intérêts à sauver.

Séance du 5.11.1951

1. Le maire donne lecture de la réponse du sous-préfet portant sur l'affectation de la maison communale située sur la route Joffre n°23 et 24.

Le CM se déclare d'accord avec les conditions posées par le sous-préfet, notamment en ce qui concerne l'incorporation à la cour d'école de la partie du terrain se trouvant au droit du local des pompes à incendie. Le maire fait part au CM de l'offre faite par M. Emile Renck, entrepreneur à Mulhouse-Bourtzwiller, qui se déclare prêt à payer pour l'immeuble en question la somme de 70000frs. M. Renck accepte les conditions énumérées ci-dessus. Il prendra à sa charge également tous les frais résultant de la vente, notamment les frais d'enregistrement et de notaire ainsi que les frais de géomètre résultant de la délimitation du terrain.

Le CM prend note de cette offre, ainsi que de la promesse faite par M. Renck de démolir l'immeuble en question et de construire à sa place un chalet ce qui donnerait à l'entrée du village un cachet plus agréable. Il se déclare d'accord avec le prix proposé, l'immeuble étant irréparable et devant être démoli avant reconstruction. Le CM prie le maire de traiter de gré à gré avec M. Renck.

Séance du 30.12.1951

1. Le CM décide une subvention de 500frs en faveur de la Maison de repos Rhin et Danube de Wildenstein.
2. Le CM décide de contribuer pour une somme de 769 frs au fonds de concours destiné au financement de l'indemnité d'exploitation en régie attribuée aux agents des Eaux et Forêts en service dans le département du Haut-Rhin.
3. Le CM décide de fixer à partir du 1er janvier 1952, l'indemnité mensuelle du secrétaire de mairie à la somme de 9000 frs.
4. Le chef de la section des Pompiers attire l'attention du CM sur l'opportunité de renouveler les uniformes des membres de cette section. L'état de ces uniformes est tellement mauvais, que, si rien n'est fait pour y remédier, l'existence de la section elle même sera menacée. Le CM prie le maire de se mettre en rapport avec les services compétant pour obtenir une subvention devant permettre l'achat de nouveaux uniformes.

Séance du 10.02.1952

1. Le CM réajuste l'assurance des bâtiments et mobiliers communaux aux taux actuels. En conséquence il sera appliqué le barème suivant:
Presbytère 4000000, Mairie et école 4000000, église 7500000, Dépendances et WC et 2 poulaillers 42000 (inchangé), chaire 100000, cloches 300000, orgue 1000000, trois autels 600000, ornements lustres et autres mobiliers 400000, bancs 100000.
2. M. le maire soulève la question du bois au service communal. Il ressort de ces déclarations que ni le presbytère ni l'école n'ont été doté jusqu'à ce jour de la totalité du bois leur étant réservé. M. le curé et M. l'instituteur présents à la séance, et sur autorisation de M. le maire, développent les besoins en bois des services dont ils sont responsables et constatent avec regret que la commune n'a pas tenu les engagements en ce qui les concerne. Le CM reconnaît la gravité de la situation et charge le maire de bien vouloir faire le nécessaire pour remédier à cette situation.

Séance du 23.03.1952

1. Le CM fixe la quantité de bois nécessaire pour l'exercice 1953:
Bois d'œuvre 6m3, presbytère 12 stères, école mairie et logement de l'instituteur 28 stères et bois de chauffage pour les habitants de la commune 60 cordes.

2. Le CM sollicite une coupe extra, pour l'exercice 1953, dans la parcelle 2, de 150 m³ de bois d'œuvre escomptant une recette nette de 450000frs. Le produit de cette coupe sera affecté à la réparation des bâtiments communaux et à couvrir les frais d'achat des uniformes aux Sapeurs-Pompiers.

3. Le CM propose de faire l'acquisition, au courant de l'année, d'un appareil cinématographique film muet. Sollicite à cet effet l'aide de la Caisse départementale scolaire, la commune, eu égard de moyens financiers dont elle dispose ne pouvant participer aux frais éventuellement occasionnés que jusqu'à concurrence de 10000 frs, somme inscrite au budget primitif 1952. Subordonne la réalisation de ce projet à une participation satisfaisante de la caisse. Ne prend l'engagement que lorsque cette participation sera connue. Attire l'attention des autorités compétentes sur l'importance d'une telle acquisition, le village étant isolé.

Séance du 11.05.1952

1. Compte-rendu des dépenses et recettes du 1er janvier au 31 décembre 1951 par le Percepteur-receveur municipal

2. Le CM remis sous la présidence du maire approuve les excédent de dépenses et vote les crédits complémentaires nécessaire.

Séance du 7.09.1952

1. Suite à un échange de lettres entre le sénateur maire de Thann et le maire de Bourbach-le-Haut concernant la cession d'un terrain complémentaire au lieu-dit Waldmatt le CM décide:

M. le maire est autorisé à signer avec le président du Ski Club Rossberg de Thann, un bail de 99 ans octroyant à cette société la cession d'un terrain complémentaire de 20 ares aux fins d'y construire un nouveau chalet et d'y aménager une place de sport. Le prix de location annuel sera à déterminer entre les parties contractantes avec offre du président du Ski Club et après acceptation du CM. Le bail stipulera qu'à l'expiration de 99 ans ou avant cette expiration si pour une raison quelconque la société en question venait à être dissoute, ce terrain ainsi que les immeubles y construits, reviendront de droit à la commune. Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge du Ski Club Rossberg

2. Le maire repose la nécessité de relever la taxe d'eau, celle-ci s'avérant actuellement insuffisante pour parer à des réparations éventuelles. En l'absence de compteurs d'eau, le maire propose de fixer cette taxe comme suit:

- Taxe forfaitaire applicable à chaque ménage bénéficiant de la conduite d'eau communale: 1000 frs par an. Cette taxe est doublée pour les ménages non domiciliés dans la commune, mais y possédant une maison de villégiature.

- Taxe supplémentaire de 200 frs par enfant dégagé de l'obligation scolaire et s'adonnant à un travail rémunérateur.

- Les maisons à usage de colonie de vacances en raison de la grande consommation en eau, paieront une taxe forfaitaire de 4000 frs.

La nouvelle taxe est applicable à partir du 1er janvier 1952. Le CM est d'accord avec la proposition et prie le maire de prendre un arrêté dans ce sens.

3. Le maire met le CM au courant de l'arrangement qu'il vient de conclure avec Antoine Weber pour l'entretien d'un taureau reproducteur à tenir à la disposition des propriétaires du cheptel bovin de la commune. Aux termes de cet arrangement, M. Weber prélèverait une taxe de saillie de 800frs par

vache ou par génisse conduite au taureau. La commune de son côté, céderait pendant la durée du contrat la prairie réservée au détenteur du taureau conformément à l'usage. Le CM approuve et prie le maire de signer le contrat.

4. Le CM donne un avis favorable à une demande d'admission à l'AVII, pour être hospitalisée, présentée par Melle Méthia Maria déjà bénéficiaire de l'AVII à domicile. Melle Maria Méthia, étant pratiquement aveugle, et vivant seule, il serait souhaitable qu'elle soit admise à l'Hospice des Vieillards à Colmar où elle pourrait recevoir des soins réclamés par son état.

5. Le CM accorde un avis favorable à une demande de permis de construire présentée par Nussbaum François, désireux de faire construire un immeuble à usage d'habitation.

6. Le CM est d'accord pour prendre en charge l'achat de calots, chemises et cravates au corps des Sapeurs-Pompiers. La dépense correspondante s'élève à 47580frs.

Séance du 19.10.1952

1. Le maire met le CM au courant des démarches qu'il a entreprises, conjointement avec le percepteur de Masevaux, pour se mettre en rapport avec Neureuther Absalou, anciennement domicilié à Bantzenheim, fermier du pâturage de la Waldmatt-Rossberg, qui, jusqu'à ce jour ne s'est pas encore acquitté pour l'année 1952 du montant du fermage, soit la somme de 36000frs. M. Neureuther étant introuvable, le CM décide d'inscrire la somme correspondante au fermage, soit 36000 frs en non valeur. Le CM prie le maire de se mettre en rapport avec la commune de Masevaux, copropriétaire du pâturage, aux fins de procéder à une nouvelle adjudication, l'ex fermier n'ayant pas respecté les clauses du bail signé par lui le 17 avril 1947 et normalement valable jusqu'en 1956.

2. Mme Nadler chargée du balayage de la salle de classe ayant fait connaître son intention de démissionner de son emploi, pour raison de santé, le CM décide de nommer à sa place Melle Léonie Lerch, qui accepte, à partir du 1.09.1952. Melle Lerch sera payée au taux horaire de 80frs à raison de 2h par semaine.

3. Le CM décide un crédit de 287frs, comme participation de la commune aux frais engagés par la cérémonie d'adieu de l'ancien sous-préfet, M. Rouffiac.

4. Le CM décide de contribuer, pour l'année 1952, pour une somme de 1662frs au fond de concours dédié au financement de l'indemnité d'exploitation en régie attribuée aux agents des Eaux et Forêts en service dans le Haut-Rhin.

5. Le CM décide de prendre en charge, au profit du Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune, l'achat de 15 calots, 15 chemises et 15 cravates. Un crédit de 47580 frs est voté à cet effet.

6. Le maire soumet au CM une facture de 30738frs, présentée par Maurice Daegelen, menuisier, pour travaux effectués au logement de l'instituteur.

7. Le maire soumet au CM une facture de 12700frs pour l'achat de 15 ampoules électriques Vigor destinés à l'éclairage de la mairie et de l'école.

Séance du 26.10.1952

Régularisations d'opérations exercice 1951:

1. Le CM autorise au titre de 1951, le règlement de la facture dont les travaux ont été effectués en 1949: Facture Hirtz Xavier, menuisier à Kertzfeld, pour travaux de réparations de dommages de guerre subis au presbytère, travaux exécutés en 1949 et s'élevant à la somme de 142636 frs.

2. Le CM autorise au titre de 1949 le règlement des factures dont les travaux ont été effectués en 1947: Facture Brendlen pour travaux à l'école de 3506 frs et de 3438 frs pour travaux à l'église.

Séance du 1.11.1952

Conformément à la circulaire ministérielle du 10 août 1952, le CM décide à inscrire sur la liste des agents titularisés dans un emploi permanent à temps complet: Elsaesser Armand, secrétaire de mairie - instituteur. Armand Elsaesser a été titularisé par arrêté du maire en date du 15.12.1950 avec effet à partir du 1er novembre 1945.

Séance du 11.01.1953

1. Les indemnités du maire sont portés à 37500frs annuellement à compter du 10 septembre 1951, commune de moins de 500 habitants.

2. Le CM décide de relever le traitement du secrétaire de mairie à 10000frs par mois à partir du 1er janvier 1953.

3. Le CM s'associe à l'hommage rendu à M. Isler, botaniste distingué, récemment décédé, et vote une contribution de 500frs aux frais d'impression de l'ouvrage "Flore d'Alsace".

4. Le maire informe le CM des suites de l'arrangement conclu par lui avec Weber Antoine, au sujet de l'entretien du taureau reproducteur, conformément à la délibération du CM du 7 septembre 1952. Le maire constate que Antoine Weber n'a produit jusqu'à ce jour aucune garantie quant à l'état de santé du taureau lui appartenant et estime dans ces conditions ne pouvoir signer le contrat primitivement prévu. Il fait part par ailleurs au CM qu'entretiens il a reçu une offre de Fischer Eugène, cultivateur, lequel est en mesure de donner toute satisfaction quant à l'animal mis éventuellement à la disposition des propriétaires de cheptel bovin de la commune.

Estimant que l'offre de Fischer Eugène donne satisfaction aux propriétaires de cheptel bovin, tant au point de vue sanitaire qu'au point de vue commodité, Eugène Fischer habitant le centre de la commune, alors que l'exploitation de Antoine Weber est distante de plusieurs km de la localité.

Le CM prie le maire de bien vouloir prendre en considération l'offre de Eugène Fischer et à signer avec ce dernier un contrat en ce sens.

Aux termes de ce contrat, il sera spécifié que Eugène Fischer prélèvera une taxe de saillie de 1000 frs par vache ou par génisse conduite au taureau. Il recevra également à titre d'indemnité, l'usufruit de la prairie communale réservée au titulaire du taureau.

Séance du 15 mars 1953

1. Le maire informe le CM des démarches entreprises, conjointement avec le percepteur, pour retrouver Neureuther Absalou, fermier du pâturage de la Waldmatt Rossberg, qui n'a pas encore payé le montant du fermage de l'année 1951 soit 36000 frs. Le CM décide d'inscrire le montant du fermage en non valeur pour l'année 1951.

2. Sur proposition du maire, le CM décide de se libérer de l'emprunt de 117000 frs contracté auprès de Emile Halm, propriétaire de la ferme Niederwill, conformément à la délibération du CM du 22 octobre 1950. La somme de 117000 frs sera remboursée à M. Halm auquel le CM adresse ses remerciements pour l'aide apportés à la commune.

3. Le CM fixe la quantité de bois nécessaire pour l'année 1954: bois d'œuvre 6m³, presbytère 12 stères, école mairie et instituteur 32 stères, église 4 stères.

4. L'école des filles ayant été fermée par suite de la transformation de l'école de garçons en école mixte, le CM, par autorisation du préfet du Haut-Rhin, décide de louer le logement de service de l'institutrice devenu vacant, à Nadler Eugène, domicilié à Bourbach-le-Haut, aux conditions ci-après:

- la location a lieu pour 3, 6, 9 ans à partir du 1er janvier 1952, le contrat sera cependant résiliable sur préavis de 1 mois de l'une des parties contractantes.
- le prix de la location est de 12000 frs annuellement, payable à la recette municipale les 1er juillet et 1er décembre de chaque année.
- les frais d'enregistrement, étant donné le prix élevé de la location par rapport aux locaux, seront supportés exceptionnellement par la commune.
- le locataire s'engage à ne pas gêner les services scolaires et à libérer le logement, dans le cas où celui-ci redeviendrait nécessaire pour les besoins de service.

Séance du 6 avril 1953

1. Le CM décide de voter une subvention exceptionnelle de 6000 frs destinée à couvrir la partie des frais occasionnés par la cérémonie de remise de médailles d'honneur à 5 membres du corps des sapeurs-pompiers de la commune.

Elections municipales des 26 avril, 3 mai 1953 et 10 mai pour le maire et l'adjoint.

Composition du conseil municipal:

Nussbaum Adolphe maire, contremaître d'usine.

Schuffenecker Bruno adjoint, voiturier - cafetier.

Daegelen Eugène épicier-cafetier

Daegelen Xavier ouvrier mineur

Ehlinger Albert bûcheron

Kuder Philibert boulanger

Kuster Alphonse ouvrier mineur

Méthia Alphonse ouvrier mineur

Méthia Bruno Bûcheron

Nussbaum Eugène contremaître d'usine

Nussbaum Léon bûcheron.

Séance du 17 mai 1953

1. Le maire ouvre la séance par l'adresse de félicitations aux nouveaux membres du conseil municipal. Il exprime le vœu que tous auront à cœur de mériter la confiance qui leur a été accordée par la population et que, conscient de leurs devoirs, tous, dans la concorde, travaillent pour le mieux dans l'intérêt de la commune.

Sur ce, il est procédé à la nomination des membres des différentes commissions:

- Commission des finances, Eugène Daegelen et Kuder Philibert
- Commission de la forêt, Méthia Bruno et Ehlinger Albert
- Commission de l'assistance, Schuffenecker Bruno et Daegelen Xavier
- Commission de la conduite d'eau et de l'électricité, Schuffenecker Bruno et Kuster Alphonse
- Commission des bâtiments communaux, Nussbaum Eugène et Nussbaum Léon
- Commission des chemins, Méthia Alphonse et Nussbaum Léon

- Commission de l'école, Ehlinger Albert et Kuster Alphonse.

2. Le maire informe que Neureuther Absalou, fermier du pâturage de la Waldmatt, anciennement domicilié à Bantzenheim, mais dont le domicile actuel est inconnu, ne s'est pas acquitté dans les délais prévus du montant du fermage. Aux fins de ne pas perdre le bénéfice du montant du fermage pour l'année en cours, le maire est prié de mettre le pâturage en adjudication dans les plus brefs délais. Le CM émet l'avis que cette adjudication contrairement au passé, ne portera plus que sur la partie du pâturage appartenant à la commune de Bourbach-le-Haut, et que toute latitude soit laissée à la ville de Masevaux pour faire usage de son pâturage limitrophe, comme elle l'entend.

Toutefois les limites entre les 2 pâturage étant encore incertains, le bail ne sera conclu exceptionnellement que pour une durée d'un an.

3. Le CM, décide de relever le taux horaire de la balayeuse de la salle de classe, à la somme de 100 frs avec effet du 1er avril 1953.

4. Le maire soumet au CM une lettre de l'ingénieur des Eaux et Forêts concernant le remboursement au chef de district Ebendinger des frais téléphoniques de services et d'abonnement pour les années 1950 à 1952. La quote-part revenant à la commune s'élève à la somme de 284 frs. Le CM décide de prendre à charge les frais en question.

5. Le CM accorde un avis favorable à une demande d'admission à l'AVII présentée par Mme Fellmann Beltzung Mathilde qui sollicite le bénéfice à l'hospitalisation à l'hôpital de Masevaux.

Séance du 31 mai 1953

1. Le CM, vu le décret du 8 août 1935, vu le compte rendu par M. Barbier, percepteur receveur principal, de ses recettes et dépenses depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1952 le quel comprend:

- le rappel du compte final de l'exercice précédent
- les recettes et dépenses de l'exercice courant
- les recettes et dépenses des services hors budget,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif présenté par le maire, considère que toutes les recettes et dépenses sont justifiées.

Séance du 17 juin 1953

1. Schuffenecker Bruno, adjoint, étant personnellement intéressé à la délibération, s'abstient de la séance.

Sur proposition du maire, à l'unanimité, le CM décide d'allouer à l'adjoint une indemnité annuelle de 18750 frs, la commune comptant moins que 500 habitants. L'indemnité prendra effet à partir du 1er mai 1953.

Séance du 20 septembre 1953

1. L'adjoint, en l'absence du maire, informa le CM qu'il conviendrait pour des raisons d'économie et de commodité, de remplacer le poêle en fonte de la salle de classe toujours en usage. Ce poêle, gros mangeur de bois et témoin de nombreuses générations d'élèves, commence à faire figure veillotte. L'adjoint estime que la dépense occasionnée pour l'achat d'un poêle moderne à feu continu, chiffré approximativement entre 20 et 30000 frs serait rapidement amortie par l'économie qu'il serait possible de réaliser en combustible. Le CM décide l'acquisition d'un nouveau poêle.

2. l'adjoint informe le CM que le curé Barthelmé quittera la paroisse au courant du mois d'octobre et sera remplacé par l'abbé Haag, actuellement vicaire à Munster. Le curé Barthelmé possédant en

propre la cuisinière momentanément au presbytère, il conviendrait selon l'usage, de faire l'acquisition d'une nouvelle cuisinière qui resterait propriété de la commune. Le CM décide l'acquisition d'une nouvelle cuisinière pour le presbytère.

Séance du 6 décembre 1953

1. Le maire informe le CM que les commune de Bourbach-le-Haut et Masevaux ont loué au cours des années antérieures le pâturage intercommunal de la Waldmatt. Cette location a été faite à M. Neureuther moyennant le prix annuel d 36000 frs. Sur cette somme encaissée par la commune de Bourbach-le-Haut, il était ristourné à celle de Masevaux une somme de 18000 frs.

Or, à la suite de la disparition de M. Neureuther, l'admission en non-valeur des sommes dues pour les années 1951 et 1952 a été prononcée. Toutefois, et ce préalablement à l'encaissement de l'année 1951, la commune de Bourbach-le-Haut a versé le 1er juin 1951 la somme de 18000 frs à Masevaux.

L'encaissement pour les raisons précitées n'ayant pas été effectué, il conviendrait de faire mandater par la ville de Masevaux, au profit de notre commune, la somme de 18000 frs. Le CM prie le maire de faire le nécessaire aux fins de recouvrir la somme indûment avancé.

2. Le maire soumet au CM une facture de l'entreprise Mancassola de Masevaux pour travaux effectués au compte de la commune, notamment: réfection du mur du cimetière civil, mise en place d'un aspirateur sur une cheminée du presbytère, ainsi que pose de tuiles, réfection du mur de clôture du jardin du presbytère, réfection d'une cheminée de l'école communale. Le montant de la facture s'élève à 86928 frs. Le CM prie le maire de bien vouloir mandater le montant de la facture.

3. Le maire informe le CM de la nécessité qu'il y avait de faire installer à la mairie le téléphone et propose d'entreprendre en ce sens les démarches auprès du receveur des PTT de Masevaux. Le CM estime cette installation indispensable et donne son accord à la proposition du maire.

4. Le Cm fixe à 120 frs le taux horaire pour travaux effectués au compte de la commune par les personnels employés temporairement et non spécialistes (la commune n'ayant pas d'appariteur).

Séance du 27 décembre 1953

1. Budget primitif de l'exercice 1954: recettes 1781738 frs, dépenses 1758348 frs.

2. Budget additionnel 1953: Recettes 639909 frs, dépenses 443663 frs.

3. Le maire informe le CM que le mur de soutènement du chemin communal de l'Ahnerdorf à hauteur de la maison Kuster est complètement écroulé et obstrue le passage. Il y a donc nécessité urgente de réparation. Le maire soumet un devis estimatif de l'entreprise Mancassola de Masevaux s'élevant à la somme de 30938 frs pour les travaux éventuellement entrepris. Le CM reconnaît l'urgence de ces travaux et prie le maire de bien vouloir faire effectuer les travaux par l'entreprise précitée et selon les conditions du devis.

4. Le maire soumet au CM une facture de la quincaillerie Messner frères de Cernay pour fourniture de matériel divers destiné à la réparation de la salle de bain du presbytère. Le CM approuve cette facture.

Séance du 14 mars 1954

1. Le CM fixe les quantités de bois nécessaires à la ma commune pour 1955: Bois d'œuvre 6m³, presbytère 12 stères, école et mairie 32 stères, église 4 stères.
2. Le bail de location du pâturage communal de la Waldmatt venant à expiration le 23 mai 1954, le CM décide de procéder à une nouvelle adjudication, samedi 20 mars pour une période de 3, 6, 9 ans. Le maire sera assisté de Schuffenecker et Kuder Philibert.

Séance du 30 mai 1954

1. Le maire informe le CM de la nécessité de relever les sommes assurées actuellement sur les bâtiments communaux, celles ci n'étant plus conformes aux taux actuels. A cet effet il soumet un projet de police collective de la Cie d'assurance Rhin et Moselle, calculé sur la surface des bâtiments. La somme s'élèverait ainsi à 27624060 frs, somme à laquelle il conviendrait d'ajouter 25% pour le contenu, ce qui se traduirait par une prime annuelle à payer d'environ 10000 frs. Le CM, estime avantageuse les clauses du projet et autorise le maire à signer avec l'assureur une police définitive de 20 ans.
2. Le maire soumet au CM un projet d'assurance accidents des élèves de la Cie L'Alsacienne accordant les garanties suivantes: Responsabilité civile (lésions corporelles et dégâts matériels), mort, invalidité, frais médicaux et pharmaceutiques, hospitalisation et transport. La cotisation annuelle par élève étant de 100 frs, le taux annuel à la charge de la commune serait de $100 \times 20 = 2000$ frs (20 élèves). Le CM autorise le maire à signer la police.

Séance du 4 juillet 1954

1. Le CM vote une subvention de 65000 frs, comme participation de la commune aux frais occasionnés à la ville de Masevaux pour la construction du nouvel hôpital.

Séance du 19 septembre 1954

1. Le CM décide de voter un crédit de 5000 frs comme participation de la commune à l'achat d'une machine à calculer pour le service de la perception de Masevaux.
2. Le CM vote une subvention de 1000 frs en faveur des sinistrés d'Orléanville en Algérie
3. Le maire soumet au CM une lettre de Emile Halm, adjudicaire du lot de chasse selon procès-verbal du 16 décembre 1951, et dans laquelle ce dernier fait part de son intention de céder son lot à M. Albert Stumenberger, 8 rue des Regrets à Belfort et Rémy Melac, 56 faubourg des ancêtres à Belfort, aux mêmes conditions que lui-même a assumé. Le CM autorise M. Halm a céder le lot en question, à la condition toutefois conformément à l'article 14 du cahier des charges, que M. Halm et les cofermiers acceptent formellement de rester solidairement obligés avec les nouveaux cessionnaires en ce qui concerne l'acquittement du prix de location.
4. Sur proposition du maire, et après avis de l'instituteur, le CM décide d'utiliser une partie des crédits alloués à la commune au titre des dommages mobiliers et matériel de la mairie école, à l'achat de 22 tables individuelles, 22 chaises, 1 armoire bibliothèque et 1 fauteuil destinés à la salle de classe, en remplacement du mobilier en place dont la vétusté et l'inconfort sont unanimement reconnues. Le maire soumet au CM un devis de la Maison Mobilor, d'après les estimations duquel le montant global de l'achat se chiffrerait aux environs de 175000 frs.

Séance du 13 mars 1955

1. Le CM décide de contribuer à l'érection d'un Mémorial de la déportation au Struthof pour une somme de 1000 frs et vote un crédit correspondant à cet effet.
2. Le CM décide de faire participer la commune à l'organisation d'une discothèque pédagogique dans le cadre de l'arrondissement de Thann, conformément à la lettre circulaire de l'inspecteur de l'enseignement primaire en date du 5 janvier 1955, et vote à cet effet, à titre de contribution de la commune, une somme de 1000 frs.
3. Le CM fixe les quantités de bois nécessaires à la commune pour l'exercice 1956: Presbytère 12 stères, école et mairie 32 stères, église 4 stères.

Séance du 1er mai 1955

1. Le CM
 - estimant que la taxe de saillie, en raison du nombre peu élevé des vaches et génisses, une quarantaine pour tout le village, ne permet pas de rémunérer à juste titre le détenteur et propriétaire du taureau communal, M. Fischer.
 - considérant d'autre part que la taxe de saillie est déjà d'un montant assez élevé, soit 1000 frs par vache ou par génisse conduite au taureau,décide d'accorder à M. Fischer, détenteur du taureau communal, annuellement et à partir du 1er janvier 1955, une subvention de 20000 frs.
2. Le CM soucieux de faire bénéficier le secrétaire de mairie de la revalorisation générale des traitements, et prenant d'autre part en considération l'ancienneté de service dans le poste qu'occupe M. Elsaesser, décide de lui accorder, avec effet du 1er janvier 1955, un traitement mensuel de 12000 frs.
3. Le CM décide de prendre à charge le montant des cotisations dues par le corps des sapeurs-pompiers de la commune à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin. Ces cotisations fixées pour l'année 1955 à 100 frs par an et par membre, s'élèvent, pour un effectif de 15 hommes à 1500 frs.

Séance du 24 juillet 1955

1. Approbation du compte de gestion de l'exercice 1954: Recettes 3128871 frs, dépenses 2822641 frs.
2. Régularisation des excédents des dépenses de l'exercice 1954.
3. Le CM adopte sans observations l'état d'assiette et le devis de repeuplement de la forêt communale pour l'exercice 1956.

Séance du 16 octobre 1955

1. Le CM autorise le paiement au titre de l'exercice 1955 de la facture de 122320 frs présentée par l'entreprise Koenig ferblantier à Oberbruck, pour travaux exécutés à la mairie en novembre 1954.
2. Le CM autorise le paiement au titre de l'exercice 1955 de la facture de 31088 frs présentée par M. Rusterholtz, charpentier à Masevaux, pour travaux exécutés en 1954 à l'église catholique.
3. Le CM autorise le paiement au titre de l'exercice 1955, de la facture de 161117 frs présentée par Bernard Koenig, ferblantier à Oberbruck, pour travaux exécutés à l'église catholique en septembre 1954.

4. Le CM autorise le paiement au titre de l'exercice 1955 de la facture de 16676 frs, présentée par M. Hasenboehler, installateur à Masevaux, pour travaux divers exécutés en 1953 à l'école.

Séance du 8 janvier 1956

1. Le CM, conformément aux instructions préfectorales du 31 octobre 1955, procède à l'élection de 4 membres devant siéger au sein de la commission administrative du bureau d'aide sociale de la commune.

Sont élus: Schuffenecker Bruno voiturier, Kuster Alphonse ouvrier mineur, Nussbaum Léon bûcheron, Daegelen Eugène épicier.

2. M. le maire informe le CM que la Ville de Mulhouse a bien voulu céder à la commune de Bourbach-le-Haut, à titre gratuit, exceptés bien entendu les frais de transport, une fontaine en grès se trouvant antérieurement dans la cour du collège Lambert à Mulhouse, et qui, par suite de travaux d'agrandissement entrepris à cet établissement, se trouvait momentanément désaffectée.

Cette fontaine a été transportée par l'entreprise Julien Koenig de Mulhouse à Bourbach-le-Haut et servira à l'embellissement de la place de la mairie.

Le CM, après exposé de M. le maire, accepte le don et vote un crédit de 25135 frs pour frais de transport. Il prie également le maire, de vouloir bien transmettre à la ville de Mulhouse, en la personne de M. le maire, tous les remerciements de la population de Bourbach-le-Haut.

Séance du 11 mars 1956

1. Sur proposition de l'adjoint, le maire étant personnellement intéressé par la délibération, le CM décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction du maire, conformément à la circulaire préfectorale du 14 janvier 1956, soit 40000 frs par an à partir du 1.1.1956 et de 42500 frs à partir du 1.7.1956, la commune comptant moins de 500 habitants.

2. Le CM fixe la quantité de bois nécessaire à la commune pour l'exercice 1957: Bois d'œuvre 6m³, bois de chauffage pour les habitants de la commune 60 cordes, presbytère 12 stères, école et mairie 32 stères et église 4 stères.

Séance du 15 avril 1956

1. Le maire informe le CM qu'il a été saisi d'une demande de prime communale à la construction par Jean Fischer qui construit un immeuble sur un terrain sis à Bourbach-le-Haut. Jean Fischer a également sollicité l'octroi de la prime départementale laquelle est subordonnée à l'obtention par le susnommé de la prime communale.

Après discussion, le CM,

- estimant qu'il convient d'encourager la construction, particulièrement à Bourbach-le-Haut, village à population régressive,

- soucieuse de ne point faire perdre à M. Fischer le bénéfice de la prime départementale, décide:

Un accord de principe est donné à la demande de la prime communale présenté par Jean Fischer. Cette prime sera consentie sous la forme suivante: la commune prendra à sa charge les frais d'installation de la conduite en eau potable. Elle couvrira notamment tous les frais résultant de la pose de tuyaux depuis la conduite maîtresse jusqu'aux robinets d'arrêt et de vidange y compris.

Séance du 29 avril 1956

1. Le maire informe le CM de l'intérêt qu'il y aurait, l'occasion se présentant, d'acheter deux parcelles contigus au terrain appartenant à la commune au lieu dit Gutt face à l'école, et d'aménager ensuite toute la place en cour de récréation, celle ci pouvant servir éventuellement aussi de place de spectacle et de fête pour les sociétés locales.

A cet effet, le maire s'est mis en rapport avec les propriétaires des parcelles en question. Des entretiens engagés, il résulte ce qui suit:

- Eugène Beltzung, propriétaire de la parcelle 1420s céderait une partie de cette parcelle, soit environ 1 are, à titre gratuit,
- René Eugster, propriétaire de la parcelle 1425s d'une superficie de 2,40 ares est prêt à céder cette parcelle pour le prix de 15000 frs.

Le CM, considérant que l'occasion est unique pour aménager enfin une cour de récréation pour les élèves de l'école, celle ci en étant dépourvue jusqu'à ce jour et estimant que cette cour pourrait servir de place de fête, prie le maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des personnes intéressées aux fins d'acquérir aux fins d'acquérir au bénéfice de la commune, et aux conditions énoncées, les deux parcelles en question. Les frais résultant de l'achat de ces parcelles seront naturellement supportés par la commune.

Séance du 13 mai 1956

1. Le maire informe le CM des entretiens verbaux qu'il a eu avec le président du Ski Club Rossberg de Thann, notamment en ce qui concerne la cession d'un terrain complémentaire au lieu dit Waldmatt sur l'emplacement duquel la société en question vient de construire un nouveau chalet.

L'objet de cet entretien avait déjà été débattu en séance du 7 septembre 1952, mais la décision prise alors était restée sans suite.

Invité à prendre à nouveau position sur ce problème, le CM décide:

- le maire est autorisé à signer avec le président du Ski Club Rossberg de Thann un bail de 99 ans, renouvelable à l'expiration, octroyant à cette société la cession complémentaire de 20 ares de terrain entourant le nouveau chalet.
- le Ski Club Rossberg versera à la commune une somme annuelle de 4000 frs, comme prix de location de terrain en question.
- le bail stipulera que, si la société, pour une raison quelconque, venait à être dissoute, la commune rachèterait le chalet à la valeur de l'immeuble au moment de la dissolution du Ski Club.
- les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge du Ski Club.

2. Le maire soumet au CM une facture au montant de 126546 frs établie par l'entreprise Bohler de Masevaux, pour réparation et fournitures diverses après le réseau de la conduite d'eau exécutés au courant du mois de mars et d'avril 1956. Les réparations avaient été motivées à la suite des dégâts occasionnés à la conduite d'eau par le froid excessif de l'hiver passé.

Le CM,

- vote un crédit correspondant de 126546 frs,
- prie le sous-préfet d'intervenir auprès des services compétents aux fins de faire bénéficier la commune d'une subvention destinée à couvrir en partie les frais occasionnés à la conduite d'eau par des causes exceptionnelles.

- informe le sous-préfet que la commune n'a bénéficié jusqu'à ce jour d'aucune aide au titre des dommages de guerre pour les dégâts subis au réseau de la conduite d'eau pendant la campagne 1939-1945.

3. Le maire donne lecture d'une lettre du chef de district des Eaux et Forêts à Masevaux par laquelle ce dernier sollicite l'attribution d'une subvention destinée à l'acquisition d'une machine à écrire aux fins d'alléger la gérance des affaires administratives des forêts communales. Le CM réserve une suite favorable à la requête et vote à cet effet une subvention de 1000 frs comme part contributive de la commune.

Séance du 7 octobre 1956

1. Le maire informe le CM que Fischer Eugène, détenteur du taureau communal, à la suite d'un accident lui étant survenu, s'est défait de l'animal et a fait part de son intention de ne plus vouloir détenir de taureau à l'avenir. Le CM prend note de cette décision et par voie de conséquence déclare sans objet la délibération des 11 janvier 1953 et 5 mai 1955, notamment en ce qui concerne la taxe de saillie, l'usufruit de la prairie communale et la subvention accordée au détenteur du taureau communal.

2. Le maire soumet au CM, pour approbation, une facture de Mancassola, entrepreneur à Masevaux, au montant de 59500 frs pour pose de la fontaine communale place de l'église. Le CM approuve cette facture et vote un crédit de 59500 frs à prélever sur les fonds libres de la commune.

3. Sur proposition du maire le CM vote une subvention de 1000 frs en faveur des militaires rappelés en Afrique du Nord et leurs familles.

4. Le CM, estimant que Kuder Philibert, conseiller municipal, par suite de changement de domicile, l'intéressé étant actuellement domicilié à Mulhouse, ne peut plus remplir sa mission au sein de l'assemblée communale, prie le sous-préfet de prononcer son exclusion du conseil municipal.

Séance du 9 décembre 1956

1. Budget supplémentaire pour l'exercice 1956: recettes 1726574 frs, dépenses 1719903 frs.

2. Budget primitif de l'exercice 1957: recettes 2355437 frs, dépenses 2345543 frs.

3. le CM vote un crédit de 1900 frs pour indemnité de gestion au receveur municipal.

4. Le CM, considérant qu'il y aurait pour la commune à être doté d'un éclairage public, donne son accord de principe quant à la réalisation d'un tel projet et prie le maire de se mettre en rapport avec la direction de l'EDF en vue de l'établissement d'un devis concernant les travaux envisagés.

Séance du 24 février 1957

1. Le CM vote un crédit de 300 frs comme participation de la commune aux frais engagés par la cérémonie d'adieu de l'ancien sous-préfet, M. Daussin.

2. Le CM fixe les quantités de bois nécessaires de la commune pour l'exercice 1958: Bois d'œuvre 5 m³, bois de chauffage pour les habitants de la commune 60 cordes, presbytère 12 stères, école et mairie 32 stères et église 4 stères.

3. Avec l'accord des intéressés, le CM, décide d'acquérir pour la somme de 10000 frs la parcelle pré 1425 s au lieu-dit Gutt d'une contenance de 1,20 are appartenant à Melle Léonie Lerch et M. Othon Lerch, demeurant à Bourbach-le-Haut. Cette parcelle contigüe à la place des fêtes et enclavée en

partie dans celle ci, permettrait de donner à cette dernière une limite rectiligne avec la propriété privée voisine.

4. Le maire soumet au CM le programme d'emploi de l'allocation scolaire de l'année scolaire 1956-1957 établi comme suit:

- acquisition de matériel collectif d'enseignement, environ 26400 frs,
- reste à payer pour la mise en place d'une clôture devant le parterre de l'école et non couvert entièrement par l'allocation scolaire approuvée pour l'année 1955-1956, environ 5000 frs.

Séance du 28 juillet 1957

1. Le CM vote une subvention exceptionnelle de 5000 frs au profit du corps des sapeurs-pompiers de Masevaux, également centre de secours, comme participation de la commune aux frais engagés par celui-ci pour l'organisation de la fête du 125ème anniversaire de sa création.

2. Le maire soumet au CM, pour avis, un devis estimatif établi par l'EDF pour l'installation d'ouvrages divers destinés à l'éclairage public de la commune. Ce devis, tous travaux compris, s'élève à un total de 968000 frs. Le CM approuve ce devis et prie le maire d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'exécution des travaux.

Les charges qui en résulteront seront couvertes, partie par la somme inscrite à l'article correspondant au budget de l'année en cours, partie par les fonds libres. Si ces sommes s'avéraient insuffisantes, le maire sera autorisé à contracter un emprunt égal au montant des dépenses non couvertes.